



Bulletin Officiel

N°7089 Lundi 08 avril 2024

www.cmf.tn

29^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

BTK LEASING	3
QNB TUNISIE	4
SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE -TUNIS RE-	5
AMEN BANK	6
SMART TUNISIE	7

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

BTK LEASING	8
QNB TUNISIE	11
SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE -TUNIS RE-	13
AMEN BANK	16
SMART TUNISIE	19

MODIFICATION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL D'UNE SOCIÉTÉ DE GESTION N'ENTRAINANT PAS LE CHANGEMENT DE SON CONTRÔLE

GAT INVESTISSEMENT	22
--------------------	----

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS DES PARTS D'UN FCPR BENEFICIAINT D'UNE PROCEDURE ALLEGEE

PROGRESS FUND	23
---------------	----

OUVERTURE D'UNE TROISIEME PERIODE DE SOUSCRIPTION DES PARTS D'UN FCPR BENEFICIAINT D'UNE PROCEDURE ALLEGEE

TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	24
---	----

TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II

26

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

28

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 03/04/2024*)

ANNEXE II

COMMUNIQUEES DE PRESSE

- SANIMED : APPEL A CANDIDATURE AU POSTE DE DEUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS (2024-2025-2026)
- SANIMED : APPEL A CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES (2024-2025-2026)
- EURO-CYCLES: APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT
- PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF: APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT
- PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF: APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

- ENNAKL AUTOMOBILES (INDIVIDUELS)
- ENNAKL AUTOMOBILES (CONSOLIDES)
- SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT- (CONSOLIDES)

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BTK Leasing

«Ex –AIL-»

Siège Social : 11, rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Les actionnaires de la société BTK Leasing sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se **tiendra le 16 avril 2024 à 10 heures du matin** au siège de la société 11 Rue Hédi Nouira 1001, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice 2023.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2023.
3. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité relatifs à l'exercice 2023.
4. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48, mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.
5. Quitus aux administrateurs
6. Nomination d'administrateurs
7. Nomination des commissaires aux comptes
8. Fixation des jetons de présence
9. Affectation des résultats de l'exercice 2023
10. Autorisation d'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires
11. Délégation de pouvoir pour accomplissement des formalités légales de publicité

AVIS DES SOCIETES

استدعاء لحضور الجلسة العامة العادية**بنك قطر الوطني- تونس**

المقرّ الاجتماعي : نهج مدينة العلوم – تونس

إنّ السادة المساهمين في رأس مال بنك قطر الوطني - تونس مدعوون للحضور إلى الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الأربعاء 17 أبريل 2024 على العاشرة صباحا (الساعة منتصف النهار بتوقيت الدوحة)، باستعمال وسائل الاتصال بالصوت والصورة وبالمقرّ الاجتماعي للبنك الكائن بنهج مدينة العلوم – تونس، وذلك قصد التداول في جدول الأعمال التالي:

- 1 - المصادقة على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بنشاط البنك للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2023،
- 2 - الاطلاع على تقارير مراقبي الحسابات المتعلقة بالقوائم المالية الفردية والمجمعة للبنك المختومة في 31 ديسمبر 2023،
- 3 - المصادقة على القوائم المالية الفردية والقوائم المالية المجمعة للبنك المختومة في 31 ديسمبر 2023،
- 4 - إبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة لتصرّف سنة 2023،
- 5 - النظر في نتيجة السنة المالية 2023،
- 6 - تحديد مكافأة بدل الحضور لأعضاء مجلس الإدارة،
- 7 - المصادقة على تعيين أعضاء بمجلس الإدارة،
- 8 - المصادقة على تجديد فترة نيابة أعضاء بمجلس الإدارة،
- 9 - المصادقة على تعيين مراقب حسابات ثاني للبنك بعنوان السنوات 2024 – 2025 - 2026
- 10 - ما يستجدّ من أعمال

يمكن للمساهمين حضور الجلسة العامة العادية، طبقا لمقتضيات مجلة الشركات التجارية والنظام الأساسي للبنك، مباشرة بعد الإدلاء بما يفيد هويّتهم أو تعيين من ينوبهم من بين المساهمين بمقتضى توكيل ممضي من طرفهم، يقع إيداعه بمقر البنك (إدارة الشؤون القانونية) وذلك في أجل لا يقل عن ثلاثة أيّام من موعد انعقاد الاجتماع. إنّ الوثائق المتعلقة بهذه الجلسة موجودة على ذمّة المساهمين بالمقرّ الاجتماعي للبنك، إدارة الشؤون القانونية، مكتب عد 313 دد نهج مدينة العلوم – تونس، وذلك خلال الأجل القانوني. يعتبر هذا البلاغ استدعاء شخصيًا

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE -TUNIS RE-
Siège social : 12, Avenue du Japon-Montplaisir-BP29-1073 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » sont invités à assister à la réunion de L'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour **le Mardi 30 Avril 2024 à 14H30 mn** à L'institut Arabe Des Chefs D'Entreprises « IACE » Tunis

L'ordre du Jour est comme suit :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2023.
2. Lecture et approbation des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2023 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2023
4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2023.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2023.
6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités émanant du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023.
7. Approbation de la nomination d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de Tunis Re au titre des exercices 2024, 2025 et 2026
8. Approbation de la nomination d'un administrateur indépendant (président du comité d'audit) au Conseil d'Administration de Tunis Re au titre des exercices 2024, 2025 et 2026
9. Approbation de la nomination d'un administrateur indépendant (président du comité des risques) au Conseil d'Administration de Tunis Re au titre des exercices 2024, 2025 et 2026
10. Pouvoir pour accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité

Remarque :

- Conformément aux dispositions de l'article 35 des statuts, seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité.
- Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.
- Tout actionnaire pourra se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un « POUVOIR » soit déposé au siège social de la société cinq jours avant la date de l'assemblée.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des actionnaires au siège de la Société sis 12 Avenue Du Japon Mont plaisir 1073 Tunis.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires d'AMEN BANK sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Judi 25 Avril 2024 à 16 heures 30** au siège social de la Banque sis à Tunis, Avenue Mohamed V et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2023.
- 2- Lecture des rapports, Général et Spécial, des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2023.
- 3- Approbation des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants, de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la Loi 2016-48 et approbation des états financiers individuels de la banque pour l'exercice 2023.
- 4- Quitus aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.
- 5- Approbation des états financiers consolidés pour l'exercice 2023.
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2023.
- 7- Emission d'Emprunts Obligataires ou autres.
- 8- Fixation du montant des jetons de présence et des rémunérations des comités pour l'exercice 2024.
- 9- Echéance de mandats et nomination des membres du Conseil de Surveillance.
- 10- Echéance de mandat et nomination d'un commissaire aux comptes.
- 11- Questions diverses.

Conformément aux articles 33 et 38 des statuts d'AMEN BANK l'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires possédant dix actions ou plus, toutefois les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de la banque ou auprès d'une de ses agences, au moins trois jours avant la réunion.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction des titres et Bourses) et ce durant le délai légal.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SMART TUNISIE

Siège Social : 9 Bis impasse n°3 rue 8612 ZI, Charguia 1, 2035 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société SMART TUNISIE sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **vendredi 26 avril 2024 à 14 heures**, à L'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), Rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac – Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation des rapports de gestion individuel et consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- 2- Lecture des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la société SMART TUNISIE et approbation des états financiers individuels et consolidés de la société SMART TUNISIE pour l'exercice 2023,
- 3- Affectation du résultat de l'exercice 2023,
- 4- Approbation des conventions régies par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- 5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,
- 6- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et fixation des rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit et du Comité Stratégie et Risque
- 7- Renouvellement des mandats des administrateurs
- 8- Pouvoirs en vue des formalités.

2024 – AS – 0298

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

BTK LEASING

«Ex –AIL-»

Siège social : 11, rue Hédi Nourira 1001 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 16 avril 2024.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2023, approuve le rapport d'activité du conseil d'administration de l'exercice 2023 et les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tel que présentés.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, prend acte dudit rapport et approuve dans leur intégralité et sans réserve les opérations relatives aux conventions règlementées qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à des présents

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à des présents...

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne :

- Mme Salma ELLOUMI REKIK
- Mme Myriam ELLOUMI
- Mme Sonia REKIK
- M. Khelil LAJIMI
- M. Fadhel BEN OTHMAN
- M. Zyad ELLOUMI
- M. Mohamed Nouredine YAICHE
- Mme Samira BELKADHI
- La BTK, représentée par Mme Rim LAKHOUA
- M Imed DEROUICHE.

Comme administrateurs de la société pour une période de 3 ans qui prendra fin à l'issue de la tenue l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2027 à l'effet de statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à des présents

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne les cabinets suivants :

- Cabinet Mourad GUELLATY & Associés
- Cabinet Wajdi GUERFALA

Comme commissaires aux comptes de la société pour une période de 3 ans qui prendra fin à l'issue de la tenue l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2027 à l'effet de statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée àdes présents

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'accorder aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présences au titre de l'exercice 2023 pour un montant total brut de 177 mille dinars et délègue au Conseil d'administration le pouvoir de les répartir.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à des présents

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration pour :

- 1) Affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31/12/2023 d'un montant de 5.290.080 DT comme suit (en dinars) :

Rubrique	Montant en TND
Résultat bénéficiaire 2023	5 290 080
Report à nouveau sur les exercices antérieurs	2 005 494
Sous total (1)	7 295 574
(-) Déduction de la réserve légale (5% de résultat net majoré des résultat reportés)	-364 779
Bénéfice disponible (2)	6 930 795
(-) Dotation fonds social	-150 000
(-) Réserves spéciales de réinvestissement exonéré	-5 000 000
Bénéfice disponible (3)	1 780 795
Report 2023	1 780 795

- 2) Confier le montant du réinvestissement de 5.000.000 DT aux deux sociétés de capital-risque suivantes, selon la répartition suivante :

4.000.000 DT à la société SOFIA capital Risk

1.000.000 DT à la société BTK capital

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à des présents

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, autorise l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 80 Millions de dinars à compter de la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire et ce jusqu'au 31 décembre 2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions d'émission des emprunts obligataires, fixer leurs montants et leurs calendriers et effectuer toutes les formalités nécessaires à leurs émissions.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à des présents.

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société, ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement, de dépôts et de publication nécessaires.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à des présents.

بلاغ الشركات

استدعاء لحضور الجلسة العامة العادية

بنك قطر الوطني- تونس

المقر الاجتماعي : نهج مدينة العلوم – تونس

اللائحة الأولى:

بعد اطلاعها على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية الفردية المتعلقة بالسنة المالية 2023 وعلى التقرير العام لمراقبي الحسابات، تصادق الجلسة العامة العادية لبنك قطر الوطني - تونس على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2023 التي تشمل الموازنة وجدول التعهدات خارج الموازنة وقائمة النتائج وجدول التدفقات النقدية والإيضاحات حول القوائم المالية.
عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت

اللائحة الثانية:

اطّعت الجلسة العامة العادية لبنك قطر الوطني - تونس وصادقت على الاتفاقيات الواردة في التقرير الخاص لمراقبي الحسابات للسنة المالية 2023
عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت

اللائحة الثالثة:

بعد اطلاعها على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية المجمعة المتعلقة بالسنة المالية 2023 وعلى تقرير مراقبي الحسابات المتعلقة بهذه القوائم المالية، تصادق الجلسة العامة العادية لبنك قطر الوطني - تونس على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية المجمعة لسنة 2023.
عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت

اللائحة الرابعة:

تبرئ الجلسة العامة العادية لبنك قطر الوطني - تونس ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاما ونهائيا بدون تحفظ عن تصرفهم للسنة المالية 2023.
عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت

اللائحة الخامسة:

اطّعت الجلسة العامة العادية على النتيجة السلبية المسجلة بعنوان السنة المالية 2023 والبالغة دينار وتقرّر ايداعها في بند مبلغ مرّحل من جديد.
عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت

اللائحة السادسة:

تصادق الجلسة العامة العادية لبنك قطر الوطني – تونس على منح كل عضو من أعضاء مجلس الإدارة مكافأة بمبلغ صافي قدره 1500 دولار أمريكي عن كلّ اجتماع وذلك بعنوان بدل حضور اجتماعات مجلس الإدارة واللجان المنبثقة عنه.

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت

اللائحة السابعة:

تصادق الجلسة العامة العادية على تعيين السيّد عضوا مستقلا بمجلس الإدارة وذلك لمدة ثلاث سنوات تنتهي بتاريخ انعقاد الجلسة العامة العادية التي ستنتظر في نتيجة السنة المالية 2026.

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت

اللائحة الثامنة:

تصادق الجلسة العامة العادية على تجديد الفترة النيابية لأعضاء مجلس الإدارة الآتي ذكرهم وذلك لمدة ثلاث سنوات تنتهي بتاريخ انعقاد الجلسة العامة العادية التي ستنتظر في نتيجة السنة المالية 2026:

السيّد عبد الله ناصر آل خليفة

السيّد خليل الأنصاري

السيّد علي عبد الله درويش

السيّد صلاح الدين المداني

السيّد طلال عبد الرحمان الملا

السيّد جورج بيل

السيّدة ألكسندر زيبوا

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت

اللائحة التاسعة:

تصادق الجلسة العامة العادية على تعيين مكتب الخبرة " العامة للتدقيق والاستشارة" (G.A.C) كمراقب حسابات ثاني للبنك عوض مكتب الخبر "Orga Audit" وذلك بعنوان السنوات المالية 2024 و 2025 و 2026

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت

اللائحة العاشرة:

تفوض الجلسة العامة العادية للممثل القانوني للبنك كل الصلاحيات قصد القيام بالإجراءات القانونية اللازمة وخاصة منها إجراءات التسجيل والإيداع والنشر.

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE -TUNIS RE-
Siège social : 12, Avenue du Japon-Montplaisir-BP29-1073 Tunis

La société Tunisienne de Réassurance Tunis RE publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2024.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- Du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et les états Financiers relatifs à l'exercice 2023.
- Des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société relatifs à l'exercice comptable 2023.

Approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est approuvée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, prend acte et approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution est approuvée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

Cette résolution est approuvée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2023 fait ressortir un bénéfice net de 18 578 225,125 dinars tunisien.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le conseil d'administration comme suit :

RUBRIQUES	MONTANT
Resultat de l'exercice 2023	18 578 225,125
RESULTAT REPORTE 2022	35 152 148,999
SOUS TOTAL 1	53 730 374,123
RESERVE LEGALE	2 686 518,706
RESTE	51 043 855,417
RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONERE 2023	2 000 000,000
DIVIDENDE 0,42 PAR ACTION	8 400 000,000
RESERVES GENERALES	1 000 000,000
FONDS SOCIAL	550 000,000
RESULTAT REPORTE 2023	39 093 855,417

L'assemblée Générale ordinaire fixe ainsi le montant du dividende à 0,420 dinars par titre à servir à partir du 24 Mai 2024 auprès des intermédiaires en bourse.

Cette résolution est approuvée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- Un montant annuel net de 8 000. Dinars au titre de l'exercice 2023 à allouer par membre du conseil d'Administration
- Un montant annuel net de 16 000 dinars au titre de l'exercice 2023 à allouer au président du conseil d'Administration
- Un montant annuel net de 8 000 Dinars au titre de l'exercice 2023 à allouer à chaque membre des comités émanant du conseil d'administration de Tunis Re y compris le Président du Conseil d'Administration lorsqu'il est membre d'un comité

Les membres appartenant à plus d'un comité ne peuvent bénéficier que d'une seule rémunération calculée sur la base d'un seul comité de leur choix

Cette résolution est approuvée à

SIXEME RESOLUTION :

En vertu de l'Assemblée Générale Spéciale du 25 Avril 2024 L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'élection de en tant que membre du Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » représentant les petits porteurs et ce, au titre des exercices 2024, 2025 et 2026.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos du 31 Décembre 2026.

Cette résolution est approuvée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination de en tant que membre indépendant (président du comité d'audit) du Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » au titre des exercices 2024, 2025 et 2026.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos du 31 Décembre 2026.

Cette résolution est approuvée à

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination de _____ en tant que membre indépendant (président du comité des risques) du Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » au titre des exercices 2024, 2025 et 2026.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos du 31 Décembre 2026.

Cette résolution est approuvée à

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de la société ou son représentant pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et de la publicité des présentes.

Cette résolution est approuvée à

2024 – AS – 0301

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**AMEN BANK**

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 avril 2024.

Première Résolution

Après avoir entendu lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2023 et lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif au Directoire et au Conseil de Surveillance pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, ...

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 approuve les conventions telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution, mise aux voix, ...

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter un montant de 59 870 000,000 dinars de réserve spéciale de réinvestissements devenue disponible, aux résultats reportés.

Cette résolution, mise aux voix, ...

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2023 comme suit :

AFFECTATION DU BENEFICE 2023	
BENEFICE NET DE L'EXERCICE	194 871 084,437
Report à Nouveau	1 031,131
Réserve spéciale de réinvestissement devenue disponible	59 870 000,000
MONTANT A REPARTIR	254 742 115,568
Réserve Légale	1 891 500,000
Réserve Spéciale De Réinvestissement	150 000 000,000
Fonds Social	4 600 000,000
Fonds De Retraite	800 000,000

Dividendes	97 450 080,000
Dont :	
Dividendes provenant des capitaux propres antérieurs à 2014 à distribuer en franchise de retenue à la source	14 526 720,000
Dividendes provenant des capitaux propres postérieurs à 2014	82 923 360,000
REPORT A NOUVEAU	535,568

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des dividendes à distribuer aux actionnaires à 3,220 Dinars par action soit un montant total de quatre-vingt-dix-sept millions quatre cent cinquante mille quatre-vingt dinars (97 450 080,000 dinars) dont un montant de quatorze millions cinq cent vingt-six mille sept cent vingt dinars (14 526 720,000 Dinars), prélevé sur les résultats reportés provenant des bénéfices des exercices antérieurs à 2014. Ce montant sera servi en franchise de retenue à la source en conformité avec les dispositions de l'article 19 de la Loi de Finances pour l'année 2014.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date du paiement des dividendes pour le ...

Cette résolution, mise aux voix, ...

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas les 300 millions de dinars.

Elle délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, ...

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence au titre de l'année 2024, à trois cent mille dinars bruts (300.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, ...

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres des différents comités au titre de l'année 2024, à un montant global de cent trente-sept mille cinq cent dinars bruts (137.500 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, ...

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats des membres du Conseil de Surveillance dont les noms suivent, arrivent à échéance lors de la présente assemblée :

- Monsieur Rached FOURATI,
- Mme Selma BABBOU,
- Monsieur Nébil BEN YEDDER,
- Monsieur Slaheddine LADJIMI,
- Monsieur Rachid TMAR (membre indépendant),
- Monsieur Abdelkader BOUDRIGA (membre indépendant),
- Monsieur Ahmed BOUZGUENDA (Membre représentant les petits porteurs),
- La société PGI Holding
- La COMAR
- La société PARENIN
- La société Le PNEU
- La société EKUITY Capital (ex CTKD)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de :

1)Renouveler les mandats de :

- Monsieur Rached FOURATI,
- Mme Selma BABBOU,
- Monsieur Nébil BEN YEDDER,
- Monsieur Slaheddine LADJIMI,
- La société PGI Holding
- La COMAR
- La société PARENIN
- La société Le PNEU

2)Désigner :

- La Société EL HADAYEK.
- Monsieur Farid BEN BRAHIM (membre indépendant),
- Monsieur Hatem SALAH (membre indépendant). Cette désignation prend effet dès sa présentation d'un quitus, entier, définitif et sans réserve pour sa gestion en tant qu'administrateur d'une autre banque pour son mandat relatif à l'exercice 2023.

3)Ratifier :

- La désignation de Monsieur Mehdi ETTRI, ayant obtenu la majorité des voix lors de l'Assemblée Générale Elective du 11 mars 2024, pour représenter les actionnaires minoritaires.

Les membres du Conseil de Surveillance d'Amen Bank sont élus pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Neuvième Résolution

Le mandat du commissaire aux Comptes, le cabinet BDO – Tunisie, représenté par M. Adnène ZGHIDI venant à expiration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le cabinet ECC Mazars – Tunisie, représenté par M. Borhen CHEBBI pour un mandat d'une durée de trois années. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilité occupées par le Président et les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que le Président et les membres du Directoire, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions des articles 233 et 241 nouveaux du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, ...

Onzième Résolution

L'Assemblée générale Ordinaire confère au Président du Directoire ou à toute personne que celui-ci désignera, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, ...

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**SMART TUNISIE**

Siège Social : 9 Bis impasse n°3 rue 8612 ZI, Charguia 1, 2035 Tunis

La société SMART TUNISIE publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 26 Avril 2024.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion individuel et consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les dits rapports dans leurs intégralités et dans tous leurs détails sans aucune réserve, tels qu'ils ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte des rapports (général et spécial) tels que présentés par les commissaires aux comptes, relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 et approuve sans aucune réserve :

- Les états financiers individuels de la Société SMART TUNISIE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2023, faisant apparaître un total bilan de 199 604 596,400 dinars, un total des capitaux propres avant affectation de 100 573 558,144 dinars et un résultat bénéficiaire de l'exercice de 15 345 552,129 dinars et décide de les présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Les états financiers consolidés du Groupe SMART TUNISIE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2023, faisant apparaître un total bilan de 224 305 882,791 dinars, un total des capitaux propres (part du groupe) de 99 869 687,161 dinars et un résultat net consolidé bénéficiaire (part du groupe) de 15 074 716,573 dinars et décide de les présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de la Société SMART TUNISIE relatif à l'exercice 2023, s'élevant à 15 345 552,129 dinars comme suit :

Résultat net de l'exercice	15 345 552,129
Résultats reportés	16 252 116,950
Total	31 597 669,079
Prime d'émission	14 626 158,026

Total distribuable avant prélèvement des réserves légales	46 223 827,105
Réserves légales 5% (Plafond de 10% du capital atteint)	-723 103,000
Total distribuable après prélèvement des réserves légales	45 500 724,105
Dividendes à distribuer (à raison de 1 Dinar par action) à prélever sur la prime d'émission	-8 677 237,000
Dotations pour fonds social à prélever sur les résultats reportés	-400 000,000
Reliquat à reporter à nouveau	36 423 487,105
<i>Dont Résultats reportés</i>	<i>30 474 566,079</i>
<i>Dont Prime d'émission</i>	<i>5 948 921,026</i>

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer 1 dinar par action correspondant à la somme globale de 8 677 237,000 dinars à prélever sur la prime d'émission. L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que la prime d'émission s'élevant à 14 626 158,026 dinars est exonérée de l'impôt en cas de distribution, décide de prélever la totalité des dividendes de 8 677 237,000 dinars sur la prime d'émission. La prime d'émission après distribution s'élève à 5 948 921,026 dinars. La date de mise en paiement des dividendes est proposée au 12 juin 2024

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion de l'exercice 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 204 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité durant l'exercice 2024, une somme de 5 000 dinars nette de retenue à la source par administrateur et par réunion du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit et du Comité Stratégie et Risque à un montant de 65 000 dinars nette de retenue à la source pour l'exercice 2024. Le Conseil d'Administration en décidera de la répartition entre ses membres

Le montant de cette rémunération est porté aux charges d'exploitation de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à terme des mandats des Administrateurs Monsieur Hédi ESSAFI, Monsieur Hichem MOKRANI et Monsieur Mohamed Ali GHARSALLAH ; et décide de renouveler leurs mandats pour une période de trois exercices (2024, 2025 et 2026) expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2026

Les administrateurs susmentionnés, acceptent leurs nominations et déclarent ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction, ou déchéance prévue par la loi et déclarent accepter la fonction d'administrateur et donnent information des fonctions occupées par eux dans d'autres sociétés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès- verbal pour accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt, de publications et publicités requises par la loi et les statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents et/ou représentés.»

AVIS DES SOCIETES

MODIFICATION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL D'UNE SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLES DE VALEURS MOBILIÈRES POUR LE COMPTE DE TIERS N'ENTRAINANT PAS LE CHANGEMENT DE SON CONTRÔLE

GAT INVESTISSEMENT

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières
Agrément du CMF N° 01-2020

Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 TUNIS, Belvédère

La société de gestion **GAT INVESTISSEMENT** informe le public de la modification de son actionariat et ce suite à l'augmentation de son capital, décidée par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 janvier 2024, de 15 000 000 dinars qui ont porté sur 150 000 actions au nominal de 100 dinars chacune.

Suite à l'opération ci-dessus citée, la nouvelle structure de capital de la société de gestion **GAT INVESTISSEMENT** s'établit comme suit :

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en Dinars	Pourcentage
GAT Assurances	399 784	39 978400	99,95%
Autres actionnaires	216	21 600	0,05%
Total	400 000	40 000 000	100%

AVIS DES SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS DES PARTS D'UN FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE BENEFICIAINT D'UNE PROCEDURE ALLEGEE

PROGRESS FUND

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Régis par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83
du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents

STB MANAGER porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts de son fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « PROGRESS FUND » commencera le **15 avril 2024**.

Le FCPR « **PROGRESS FUND** » présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination :	PROGRESS FUND
Références de l'agrément :	N° 09-2024 du 31 janvier 2024
Références du Visa sur le prospectus :	N° 24-1126 du 04 avril 2024
Siège social :	34, Rue Hédi Karray, Immeuble STB, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Textes applicables :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents
Montant cible :	30 000 000 Dinars réparti en 30 000 parts d'une valeur nominale de 1 000 Dinars chacune
Durée :	10 ans à compter de la date de sa constitution avec possibilité de prorogation de deux périodes successives d'un an chacune
Promoteurs :	STB MANAGER et SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE
Gestionnaire :	STB MANAGER
Dépositaire :	SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE
Distributeur :	STB MANAGER

Pour plus d'informations sur le FCPR « PROGRESS FUND », un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier en date du 04 avril 2024, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

AVIS DES SOCIETES

OUVERTURE D'UNE TROISIEME PERIODE DE SOUSCRIPTION DES PARTS D'UN FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE BENEFICIANT D'UNE PROCEDURE ALLEGEE

TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Régis par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83
du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents

UNITED GULF FINANCIAL SERVICES - North Africa («UGFS-NA») porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts de son fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé «TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA» pour la troisième période de souscription commencera le **08 avril 2024** et se terminera le **07 avril 2025**.

Le FCPR «TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA» présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination :	TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA
Références de l'agrément :	N° 05-2021 du 10 février 2021
Références du Visa sur le prospectus :	N° 21-1053 du 15 mars 2021
Siège social :	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Textes applicables :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents
Montant cible :	50 000 000 Dinars réparti en 5 000 parts d'une valeur nominale de 10 000 Dinars chacune
Durée :	10 ans à compter de la date de sa constitution avec possibilité de prorogation de deux périodes successives d'un an chacune
Promoteurs :	UGFS-NA et AL BARAKA BANK
Gestionnaire :	UGFS-NA
Dépositaire :	AL BARAKA BANK
Distributeur :	UGFS-NA

Les modalités de la troisième période de souscription :

Nombre de parts émises	: 4 910 parts
Valeur nominale par part émise	: 10 000 DT
Prime d'émission par part émise	: 200 DT
Prix d'émission par part émise	: 10 200 DT
Montant d'émission globale en nominal	: 49 100 000 DT

Pour plus d'informations sur le FCPR «TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA», un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier en date du 15 mars 2021, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

2024 - AS - 0306

AVIS DES SOCIETES

OUVERTURE D'UNE TROISIEME PERIODE DE SOUSCRIPTION DES PARTS D'UN FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE BENEFICIANT D'UNE PROCEDURE ALLEGEE

TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA II

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Régé par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83
du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents

UNITED GULF FINANCIAL SERVICES - North Africa («UGFS-NA») porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts de son fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé «TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II» pour la troisième période de souscription commencera le **08 avril 2024** et se terminera le **07 avril 2025**.

Le FCPR «TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II» présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination :	TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II
Références de l'agrément :	N° 06-2021 du 10 février 2021
Références du Visa sur le prospectus :	N° 21-1054 du 15 mars 2021
Siège social :	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Textes applicables :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents
Montant cible :	50 000 000 Dinars réparti en 5 000 parts d'une valeur nominale de 10 000 Dinars chacune
Durée :	10 ans à compter de la date de sa constitution avec possibilité de prorogation de deux périodes successives d'un an chacune
Promoteurs :	UGFS-NA et AL BARAKA BANK
Gestionnaire :	UGFS-NA
Dépositaire :	AL BARAKA BANK
Distributeur :	UGFS-NA

Les modalités de la troisième période de souscription :

Nombre de parts émises	: 4 770 parts
Valeur nominale par part émise	: 10 000 DT
Prime d'émission par part émise	: 200 DT
Prix d'émission par part émise	: 10 200 DT
Montant d'émission globale en nominal	: 47 700 000 DT

Pour plus d'informations sur le FCPR «TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II», un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier en date du 15 mars 2021, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

2024 – AS – 0307

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	116,483	118,386	118,444
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	161,974	164,893	164,981
3 UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	133,909	136,156	136,225
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	145,572	148,119	148,197
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	139,251	141,418	141,473
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	142,304	145,078	145,163
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	133,870	135,258	135,320
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	53,810	54,713	54,758
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	39,375	40,129	40,151
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	134,030	136,522	136,601
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	117,462	119,592	119,660
12 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	117,320	119,388	119,451
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
13 FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	20,764	21,115	21,129
14 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	142,874	145,562	145,646
15 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
16 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	139,085	141,210	141,266
17 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	13,339	13,502	13,507
18 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	199,359	202,913	203,020
19 FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07	13,198	13,317	13,322
20 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	112,861	114,769	114,821
21 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	116,840	119,080	119,148
22 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	16,275	16,572	16,581
23 FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	102,479	104,674	104,758
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
24 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,191	2,228	2,231
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
25 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	71,403	72,234	72,242
26 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	151,452	149,577	149,647
27 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	110,803	110,597	110,672
28 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	124,282	126,207	126,272
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
29 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	156,441	157,506	157,736
30 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	590,491	594,710	595,148
31 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	144,009	139,926	139,838
32 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	200,676	196,262	196,830
33 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	104,179	106,006	106,068
34 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	147,938	146,378	146,342
35 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	172,750	177,492	177,654
36 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	157,666	161,836	161,938
37 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	25,461	25,170	25,177
38 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	105,718	105,313	105,496
39 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,089	1,093	1,094
40 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,077	1,093	1,095
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
41 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 523,691	2 552,170	2 556,167
42 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	237,303	237,894	237,203
43 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,183	3,213	3,245
44 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,838	2,873	2,896
45 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	52,948	48,878	48,675
46 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,443	1,458	1,459
47 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,240	1,246	1,254
48 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,245	1,240	1,249
49 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	15,405	16,112	16,146
50 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,679	11,679	11,688
51 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	15,208	15,982	16,017
52 FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 143,999	5 181,449	5 179,642
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
53 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	94,943	94,419	94,589
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
54 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,247	1,221	1,248

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	112,492	114,187	114,246	
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,715	103,199	103,247	
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,976	110,907	110,971	
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	106,522	108,308	108,358	
59 TUNISO-EMIRATE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,814	109,770	109,830	
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	111,530	113,324	113,373	
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	108,204	110,105	110,162	
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	105,763	107,656	107,712	
63 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	108,991	110,847	110,896	
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	109,856	111,858	111,917	
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	107,593	109,316	109,365	
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/03/24	6,300	107,384	102,942	102,995	
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	106,088	108,064	108,127	
68 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	108,299	109,526	109,556	
69 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,957	107,661	107,718	
70 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	102,982	104,162	104,182	
71 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	109,844	111,582	111,635	
72 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	105,470	107,207	107,260	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
73 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	115,302	116,472	116,506	
74 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	107,664	109,644	109,699	
75 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	111,628	113,487	113,542	
76 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	04/04/24	7,810	107,851	102,354	102,415	
77 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 033,633	1 034,100	
78 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 146,181	10 152,310	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,235	113,239	113,422	
80 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	101,808	101,995	
SICAV MIXTES								
81 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	62,861	57,534	57,425	
82 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	111,593	114,361	114,422	
83 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,940	18,293	18,290	
84 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/03/24	15,604	329,803	324,325	324,551	
85 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 266,898	2 329,154	2 328,533	
86 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,568	69,566	69,742	
87 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,146	55,727	55,828	
88 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	108,631	109,125	109,133	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,437	10,655	10,611	
90 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	16,704	17,070	17,055	
91 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	17,930	17,570	17,575	
92 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	15,723	15,547	15,550	
93 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,039	106,308	106,245	
94 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	90,783	87,842	87,976	
95 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	94,735	92,014	92,173	
96 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	107,289	107,196	
97 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	100,033	99,534	99,728	
98 FCP SMART CEA **	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	14/08/23	0,280	11,001	11,126	11,134	
99 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,393	96,970	96,983	
100 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	2,452	78,463	76,648	76,702	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	90,009	92,077	
102 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	124,098	126,413	126,426	
103 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	154,685	155,137	
104 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	-	-	156,449	156,627	157,159	
105 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	196,794	201,073	201,746	
106 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	186,237	190,210	190,639	
107 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	181,047	186,984	187,131	
108 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	25,149	25,642	25,832	
109 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	10 866,132	10 525,987	10 601,013	
110 FCP VIVFO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	136,738	135,451	
111 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	97,599	98,855	99,648	
112 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 947,705	4 982,539	4 946,097	
113 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	05/04/24	0,401	10,736	10,982	10,567	
114 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	173,918	174,422	175,324	
115 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 448,885	11 445,030	11 454,926	
116 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 487,634	10 652,425	10 695,924	
117 FCP IASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 761,297	10 280,682	10 306,460	
118 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	10 636,069	10 372,823	10 422,517	
119 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 503,745	10 792,906	10 316,032	
120 FCP PROSPER + CEA	BTB CONSEIL	12/02/24	-	-	-	10,220	10,256	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	126,098	124,682	125,121	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	1 033,783	1 034,310	1 038,080	

* OPCVM en liquidation anticipée

** Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

*** La Valeur Liquidative de FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

**** BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'ouverture au public des fonds communs de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT », « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV », « FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL », « FCPR RELANCE+ » et « FCPR ADVANCED FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29. Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Léman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
42.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
46. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
47. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
48. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
52. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
53.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
54.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
55. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
56. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
57.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
58. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
59. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
60. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
61.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
64. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

67. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
68. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
69. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
70. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
71. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
75. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
76. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
34. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
35. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
36. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
37. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
38. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
39. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
40.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
41.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
44. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
45. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
46.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
47. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
48.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
49. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
50. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
51.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
53. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
54. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
55.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
56. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
59.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
60.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
61.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
64.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
65.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
66.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
67.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
68.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
69.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
70. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
71.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
72. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
73. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
74. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
75.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
81.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
82.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
83.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
84.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
85.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
86.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
89.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
90.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
91.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
94.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
95. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
96.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
97.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
98.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

99.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
100. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
101. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
102.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
103.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFUL, le Kram, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

DERNIERE MISE A JOUR : 03/04/2024

25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
49	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
53	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
57	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
74	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
77	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
78	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
86	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis

31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
----	--------------------	-------------	---

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Dinars	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
6	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Euros	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
7	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIÉTÉS*

Communiqué de Presse

SOCIETE SANIMED

Siège social : Route de Gremda KM 10 SFAX

Appel à candidature au poste De deux Administrateurs Indépendants Pour les exercices 2024, 2025 et 2026

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019- 47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 août 2019 ainsi que de la Décision Générale n° 23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, la société SANIMED S.A lance un appel à candidature pour la désignation de 2 Administrateurs Indépendants.

La société SANIMED informe ses actionnaires que les candidats admis à concourir au poste d'Administrateur Indépendant seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2023.

I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Tout candidat au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions. Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Le candidat au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société concernée, ses actionnaires, ses administrateurs, les membres du directoire ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

Le mandat d'Administrateur indépendant est d'une durée de 3 années (2024, 2025 et 2026).

Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales : (i) Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite (ii) Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, (iii) ainsi que les personnes qui, en raison de leur charge, ne peuvent exercer le commerce.(vi) Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,

- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- Les commissaires aux comptes de la société SANIMED SA ainsi que les membres de leurs équipes intervenantes pendant les cinq années qui suivent la fin de leurs missions du commissariat aux Comptes.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions prévues par les articles 2, 5 et 6 de la décision générale du Conseil du Marché Financier ;
- Être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la société concernée,
 - Président directeur général, directeur général, directeur général, adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société concernée.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, directeur général unique d'une société dans laquelle la société concernée est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du Conseil d'Administration, le directeur général, le directeur général adjoint, concernée (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou salarié de la société concernée,
 - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société concernée.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société concernée.
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société concernée ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président-directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, ou d'un salarié de la société.
- Ne pas être en même temps membre du Conseil d'Administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartient au même groupe.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur adjoint, directeur général unique, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société concernée ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Conditions d'expérience :

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur industriel.

II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du président du Conseil d'Administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1**,
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une copie d'une pièce d'identité,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité selon le modèle prévu en **annexe 2**,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

III. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé au siège social de la société par tout moyen laissant une trace écrite au siège de la société « SANIMED » route de Gremda Km 10 Sfax au plus tard Mardi 30 Avril 2024 à 14h date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

IV. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidats sont choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées en application du processus d'examen des candidatures mis en place par la société.

Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêtée par le Conseil d'Administration. Cette liste est transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier.

Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste lorsque le choix du candidat ne respecte pas les conditions légales exigées.

Un seul candidat sera retenu. Le candidat retenu sera informé de sa sélection vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

SANIMED mettra à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires sur le candidat retenu. Le candidat retenu sera approuvé définitivement par l'assemblée générale ordinaire.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.*

**Annexe 1 : FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR
INDÉPENDANT**

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone : Fixe

GSM

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro demeurant au, candidat à l'élection au poste d'Administrateur Indépendant au sein du Conseil d'Administration de la Société SANIMED S.A, déclare formellement et solennellement sur l'honneur, répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIÉTÉS*

Communiqué de Presse

SOCIETE SANIMED

Siège social : Route de Gremda KM 10 SFAX

Appel à candidature au poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires Pour les exercices 2024-2025-2026

1. Objet

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application de l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances du 15 Août 2019 et la décision générale du conseil du marché financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, la société « SANIMED » a décidé de lancer un appel à candidature pour la désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires devant siéger à son conseil d'administration.

On entend par actionnaires minoritaires, les actionnaires détenant individuellement 0,5 % au maximum du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital.

Le mandat d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires est d'une durée de 3 années (2024, 2025 et 2026).

A cet effet, La Société « SANIMED », informe ses actionnaires minoritaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une assemblée électorale qui sera convoquée par la Société « SANIMED », cette désignation sera soumise à la ratification de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2023.

2. Critères d'éligibilité

Les candidats à ce poste doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à leurs fonctions. Ils doivent être obligatoirement des personnes physiques, jouissant de leurs droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale.

- **Ne peuvent être candidat(e)s au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires :**

- ✓ Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 du code des sociétés commerciales, suivantes :
 - Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
 - Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes

condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,

- Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce,
 - Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- ✓ Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- ✓ Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- ✓ Les commissaires aux comptes de la société « SANIMED » ainsi que les membres de leurs équipes intervenantes pendant les cinq années qui suivent la fin de leurs missions du commissariat aux comptes.

- **Tout candidat à ce poste doit répondre aux conditions suivantes :**

Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions prévues par les articles 13, 14, 15, 17 et 18 de la décision générale du Conseil du Marché Financier

- ✓ Doit justifier d'une participation individuelle dans le capital de **la société « SANIMED »** ne dépassant pas 0,5 %.
- ✓ Il doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans l'une des spécialités : management ou finance ou ingénierie (bâtiment, industrielle, informatique).
- ✓ Ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec **la société « SANIMED »** et ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.
- ✓ Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de Candidature :
- ✓ Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, ou salarié de **la société « SANIMED »**.
- ✓ Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe que **la société « SANIMED »**.

- ✓ Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire d'une société dans laquelle la société « **SANIMED** » détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du conseil d'administration, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de la société « **SANIMED** » désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil.
- ✓ Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint ou salarié de la Société « **SANIMED** »
 - Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint, président du directoire, directeur général unique ou salarié d'une société appartenant au même Groupe société « **SANIMED** ».
- ✓ Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.
- ✓ Ne pas être Président Directeur Général, directeur général, directeur général adjoint, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société « **SANIMED** » ou d'une société concurrente ;
- ✓ Ne pas être, conseiller, client, fournisseur, banquier de la société « **SANIMED** » ;
- ✓ Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- ✓ Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

3. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'administration de La Société « **SANIMED** » présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature dûment remplie selon le model joint en Annexe1 ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une attestation récente du nombre d'actions détenues par le candidat lui-même dans le capital de la Société « **SANIMED** » ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signé par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du CMF n°23 du 10/03/2020 et l'appel à candidature, selon le model en Annexe 2 ;
- Le curriculum vitae détaillé du candidat.

- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

4. Modalités de dépôt

Les dossiers de candidature doivent être communiqués par tout moyen laissant une trace écrite, au siège de la Société « SANIMED » route de Gremda Km 10 Sfax à compter de la date de publication du communiqué de l'appel à candidature jusqu'au dernier délai fixé ci-dessous.

Les dossiers de candidatures doivent être communiqués dans une enveloppe fermée libellée au nom du **Président du Conseil d'Administration de la Société « SANIMED »**, et portant la mention :

« Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires ».

5. Choix du candidat

Dès la clôture de l'appel à candidature, la Société « SANIMED » transmet, pour avis, au Conseil du Marché Financier (CMF) la liste préliminaire des candidats admis à concourir et qui a été arrêtée par le comité de nomination ; le CMF peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les dispositions de la décision générale de la CMF n°23 du 10 mars 2020.

L'administrateur représentant les petits porteurs sera élu, parmi la liste des candidats retenus, par les détenteurs d'actions minoritaires lors de l'assemblée électorale qui sera convoquée après la clôture de l'appel à candidature.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, la société « SANIMED » doit convoquer les actionnaires minoritaires en assemblée électorale. L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée électorale. La société SANIMED mettra à la disposition des actionnaires minoritaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

Au cours de l'assemblée électorale, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée. Nul ne peut prendre part à l'élection du représentant des actionnaires minoritaires, s'il exerce une fonction de direction ou d'administration au sein de la Société « SANIMED ».

Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

Tout actionnaire minoritaire peut voter par correspondance ou se fait représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée. Le vote par correspondance doit être adressé à la société par tout moyen laissant une trace écrite. Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée électorale. La Société « SANIMED » soumettra la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de l'assemblée générale ordinaire.

6. Date limite de réception du dossier

Le dernier délai fixé pour la réception des dossiers de candidature est **le mardi 30 avril 2024 à 17 heures.**

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom:.....

N°CIN

Adresse :.....

.....Code Postal.....

Numéro de téléphone fixe.....GSM.....

Email :.....

Activité professionnelle actuelle

.....

Formation académique du candidat :

.....

.....

Mandats actuels en qualité d'administrateur indépendant et ou de représentant des actionnaires minoritaires au conseil d'administration des sociétés admises à la cote:

.....

.....

Autres qualifications dans le domaine :.....

Signature

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Nom et Prénom:.....

Titulaire de la carte d'identité nationale :

Demeurant

au:.....

.....Code Postal.....

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la Société « SANIMED », Déclare formellement sur l'honneur : Ne pas être en contradiction avec les interdictions prévues par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et celles énoncées dans l'article 14 de la décision générale du CMF et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

EURO-CYCLES S.A

Siège Social : Zone Industrielle Kalaa Kébira 4060 Sousse.

APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT

1-OBJET :

Conformément aux dispositions de l'article 38 du Règlement Général de La Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, et la décision générale du conseil du marché financier N° 23 du 10 mars 2020, la Société **EURO-CYCLES S.A** lance un appel à candidature, pour la désignation d'un administrateur indépendant pour siéger dans son Conseil d'Administration pour une durée de deux années soit 2024 et 2025.

Est considéré Membre indépendant, toute personne n'ayant aucune relation avec la société « EURO CYCLES S.A » ou avec ses actionnaires ou ses administrateurs de nature à entacher l'indépendance de ses décisions ou de l'entraîner dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.

Le candidat au poste d'administrateur indépendant, doit obligatoirement être une personne physique et satisfaire les conditions ci-après :

2-CONDITIONS ET CRITERES D'ELIGIBILITE :

2-1 Conditions générales :

Le Candidat éligible au poste d'administrateur Indépendant au Conseil d'administration de la Société EURO CYCLES S.A ne peut être :

- Privé de ses droits civils.
- Parmi les commissaires aux comptes de la société EURO-CYCLES SA ainsi que les membres de leurs équipes intervenantes pendant les cinq années qui suivent la fin de leurs missions de commissariat aux comptes.
- Parmi Les personnes se trouvant dans les cas énoncés aux articles 193 du code des sociétés commerciales et à l'article 3 de la décision générale du Conseil du Marché Financier à savoir :
 - o Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite.

- Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques.
- Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui, en raison de leur charge, ne peuvent exercer le commerce.
- Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

En outre, le candidat au poste d'administrateur indépendant doit satisfaire les critères prévus par l'article 5 de la décision générale du Marché Financier à savoir :

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (05) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié de la société EURO-CYCLES SA.
 - Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du directoire, Directeur Général Unique, ou salarié de d'une société appartenant au même groupe que la société EURO-CYCLES SA.
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle la société EURO-CYCLES SA est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, le directeur Général Adjoint, le Président du directoire ou le Directeur Général Unique de la société EURO-CYCLES SA (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président Directeur Général ou Directeur Général ou Directeur Général Adjoint ou salarié de la société EURO-CYCLES SA.
 - Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du directoire, Directeur Général Unique, ou salarié de d'une société appartenant au même groupe que la société EURO-CYCLES SA.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société EURO-CYCLES SA.

- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société EURO-CYCLES SA ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, ou d'un salarié de la société EURO-CYCLES SA.
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la Bourse exerçant au même secteur d'activité ou d'une société apparentant au même groupe.
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du directoire, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société EURO-CYCLES SA ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le Marché Financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le Marché Financier.

2-2 Critères de qualification, de compétence et d'expérience :

Les Candidats doivent :

- Avoir au moins une maîtrise « ou un diplôme équivalent ».
- Jouir d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur d'activité d'EURO-CYCLES.

3-CONSTITUTION ET DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

3-1 Constitution du dossier :

- Une demande de Candidature au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration.
- Une Fiche de candidature dument remplie selon le modèle prévu en **ANNEXE 1**.
- Une déclaration sur l'honneur, dument remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature selon le modèle en **ANNEXE 2**.
- Le curriculum Vitae du candidat.
- Une copie de la carte d'identité nationale.
- Les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (Diplômes universitaires ainsi que les justificatifs d'avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans)
- Un extrait du casier judiciaire (Bulletin N°3) de date récente ne dépassant pas les trois mois.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents cités ci-dessus sera automatiquement éliminé.

3-2- Envoi du dossier de candidature :

Les dossiers de candidature doivent être présentés dans une enveloppe fermée libellé au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société EURO-CYCLES S.A, et portant la mention « **NE PAS OUVRIR/appe l à candidature au poste des Administrateurs Indépendants au Conseil d'Administration de la société EURO CYCLES S.A**»

Cette enveloppe doit être soit déposée contre décharge au bureau d'ordre du siège social de la société EURO-CYCLES SA soit transmise par écrit recommandé avec accusé de réception à l'adresse du siège social de la société sise à Zone industrielle Kalâa Kebira CP 4060, Sousse Tunisie **au plus tard le Mardi 30 Avril 2024 à 17 heures, date limite de réception des candidatures.** (Le cachet de la société pour réception du courrier fait foi)

4-CHOIX DES CANDIDATS :

Les candidats seront choisis après étude et évaluation des dossiers, par le comité de nomination créé à cet effet au sein de la société EURO-CYCLES SA.

Seuls les dossiers des candidats au poste des administrateurs indépendants parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature seront étudiés et évalués par le comité de nomination.

Les candidats retenus après accomplissement des procédures prévues par le Conseil du Marché Financier seront informés de leur sélection vingt-un (21) jours au moins avant l'approbation définitive de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'exercice 2023.

()Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

ANNEXE 1

FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDENT

de la Société EURO-CYCLES S.A

Nom et Prénom
N° CIN / Passeport Du
Adresse complète avec code postal
Numéro de Tel Fixe
Numéro de Tel Mobile
E-mail officiel@.....
Profession/Qualité
Expérience Professionnelle
Formation Académique et diplômes obtenus
Autres informations
Mandats d'administrateur dans d'autres conseils de sociétés cotées en bourse	Oui/ / Non / / Si oui Nombre et dénomination des sociétés.....

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis

SIGNATURE

ANNEXE 2

**DECLARATION
SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e)

....., Titulaire de

la Carte d'Identité Nationale numéro

..... Demeurant

au.....

....., Candidat pour le poste d'Administrateur Indépendant au sein du Conseil

d'Administration de la SOCIETE EURO - CYCLES SA faisant appel public

à l'épargne, déclare formellement et solennellement sur l'honneur :

- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature ;
- Ne pas être frappé(e) des interdictions prévues par l'article 193 du Code des sociétés commerciales ;
- Ne pas être en situation de conflit d'intérêts au sens de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n° 23 du 10 mars 2020

Et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations fournies dans mon dossier de candidature.

Fait à, le.....

SIGNATURE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF
Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.
RNE : 001166 C

Appel à candidature au poste d'Administrateur Indépendant

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, par l'arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019 ainsi que de la Décision Générale n° 23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, la société Placements de Tunisie - SICAF S.A lance un appel à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants.

I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Tout candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions. Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société Placement de Tunisie - SICAF, ses actionnaires, ses administrateurs, ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre indépendant du conseil d'administration :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales ; tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 avril 2016.
- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la société Placement de Tunisie - SICAF,
 - Président directeur général, directeur général, directeur général-adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société Placement de Tunisie - SICAF.

- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société Placement de Tunisie - SICAF est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, de la société Placement de Tunisie - SICAF (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou salarié de la société Placement de Tunisie - SICAF,
 - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société Placement de Tunisie - SICAF.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société Placement de Tunisie - SICAF.
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société Placement de Tunisie - SICAF ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, ou d'un salarié de la société.
- Ne pas être en même temps membre du conseil d'administration d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartient au même groupe.
- Ne pas être résident directeur général, directeur général, directeur adjoint, président du directoire, directeur général unique, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société Placement de Tunisie - SICAF ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Conditions d'expérience :

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur financier.

II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1**,
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une copie d'une pièce d'identité,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité selon le modèle prévu en **annexe 2**,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

III. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé au siège social de la société par tout moyen laissant une trace écrite y compris par voie électronique à l'adresse suivante (ZOUHEIR.HASSEN@bt.com.tn) au plus tard **le 18 Avril 2024** à 17h date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

IV. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidats sont choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées en application du processus d'examen des candidatures mis en place par la société.

Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêtée par le conseil d'administration. Cette liste est transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier.

Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste lorsque le choix du candidat ne respecte pas les conditions légales exigées.

Les candidats retenus seront informés de leur sélection vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

Placements de Tunisie - SICAF mettra à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

Les candidats retenus seront approuvés définitivement par l'assemblée générale ordinaire.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 1 : FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone : Fixe

GSM

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro demeurant au, candidat à l'élection au poste d'administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la Société Placements de Tunisie - SICAF S.A, déclare formellement et solennellement sur l'honneur, répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF
Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

Appel à candidature au poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, par l'arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019 ainsi que de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier du 01 mars 2022, la société Placements de Tunisie - SICAF S.A lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires devant siéger à son Conseil d'Administration.

On entend par actionnaires minoritaires, les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital.

I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Tout candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions. Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales ; tel que modifié par la loi n°2016-36 du 29 avril 2016.
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- Justifier d'une participation individuelle dans le capital de la société Placement de Tunisie - SICAF ne dépassant pas 0,5 % ;
- Ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société Placement de Tunisie - SICAF, ses actionnaires autres que minoritaires, ses administrateurs, et les membres du directoire de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la société Placement de Tunisie - SICAF,
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société Placement de Tunisie - SICAF.
- Ne pas être Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société Placement de Tunisie - SICAF est directement ou indirectement administrateur ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, de la société Placement de Tunisie - SICAF (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié de la société Placement de Tunisie - SICAF,
 - Président directeur général, directeur général, directeur général, adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société Placement de Tunisie - SICAF.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société Placement de Tunisie - SICAF ;
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;

- Ne pas être président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société Placement de Tunisie - SICAF ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Conditions d'expérience et de compétence :

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur financier.

II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1**,
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une copie d'une pièce d'identité,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature, selon le modèle prévu en **annexe 2**,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae,
- Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de la société.

III. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé au siège social de la société par tout moyen laissant une trace écrite y compris par voie électronique à l'adresse suivante (ZOUHEIR.HASSEN@bt.com.tn) au plus tard **le 18 Avril 2024** à 17h date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

IV. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Dès la clôture de l'appel à candidature, Placements de Tunisie - SICAF transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier la liste préliminaire des candidats admis à concourir. Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les conditions légales exigées.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, Placements de Tunisie - SICAF doit convoquer les actionnaires minoritaires en **assemblée élective**. L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée élective. Placements de Tunisie - SICAF mettra à la disposition des actionnaires minoritaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

Au cours de l'assemblée élective, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée. Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

La société doit soumettre la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de L'assemblée générale ordinaire.

Toutes les modalités de participation et de vote à l'assemblée élective seront exhaustivement détaillées dans l'avis de convocation.

(*) *Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**Annexe 1 : FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES ACTIONNAIRES
MINORITAIRES**

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone Fixe :

GSM :

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro
demeurant au, candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires
minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la Société Placements de Tunisie - SICAF S.A, déclare formellement
et solennellement sur l'honneur, répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature et atteste de
l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ETABLIS CONFORMEMENT AUX NORMES COMPTABLES TUNISIENNES PREVUES PAR LA LOI N°96-112 DU 30 DECEMBRE 1996 RELATIVE AU SYSTEME COMPTABLE DES ENTREPRISES

La Société ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2023, établis conformément aux Normes Comptables Tunisiennes prévues par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023 qui se tiendra le 19 avril 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : **M Mohamed Lassaad BORJI (Les Commissaires aux comptes associés MTBF) & M Salah MEZIOU (EXPERT-PARTNERS).**

BILAN
ENNAKL AUTOMOBILES
Au 31/12/2023
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actifs	Notes	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés :			
Immobilisations incorporelles		5 064 522	4 709 227
Moins : Amortissements (Immobilisations incorporelles)		(3 730 420)	(2 998 062)
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :	(A-1)	1 334 102	1 711 165
Immobilisations corporelles		106 230 621	102 013 823
Moins : Amortissements (Immobilisations corporelles)		(45 713 085)	(41 631 279)
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	(A-1)	60 517 536	60 382 544
Participations et créances liées à des participations		72 197 212	72 197 212
Moins : Provisions des participations		(3 859 414)	(3 859 414)
TOTAL PARTICIPATIONS ET CREANCES LIÉES A DES PARTICIPATIONS	(A-2)	68 337 798	68 337 798
Autres immobilisations financières		1 613 816	2 339 819
Moins : Provisions des autres immobilisations financières		(365 816)	(220 485)
TOTAL DES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	(B-1)	1 248 000	2 119 334
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :		69 585 798	70 457 132
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES :		131 437 436	132 550 841
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS :		131 437 436	132 550 841
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		154 181 774	165 928 527
Moins : Provisions pour dépréciations des stocks		(1 342 555)	(1 352 025)
TOTAL STOCKS :	(B-2)	152 839 219	164 576 502
Clients et comptes rattachés		52 836 544	73 136 432
Moins : Provisions pour dépréciations des créances clients		(2 280 612)	(2 217 009)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :	(B-3)	50 555 932	70 919 423
Autres actifs courants		13 270 894	21 055 214
Moins : Provisions pour dépréciations des autres actifs courants		(1 819 299)	(4 103 472)
TOTAL DES AUTRES ACTIFS COURANTS :	(B-4)	11 451 595	16 951 742
Liquidités et équivalents de liquidités	(B-5)	12 678 251	16 002 142
TOTAL DES ACTIFS COURANTS :		227 524 997	268 449 809
TOTAL DES ACTIFS :		358 962 433	401 000 650

BILAN
ENNAKL AUTOMOBILES
Au 31/12/2023
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Capitaux propres et Passifs	Notes	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves et Autres capitaux propres		109 340 463	98 480 463
Fonds social		433 551	993 354
Résultats reportés		8 709	206
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE :		139 782 723	129 474 023
RESULTAT DE L'EXERCICE :		34 776 641	31 307 735
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION (I) :	(B-6)	174 559 364	160 781 758
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	(B-7)	2 495 933	3 407 526
Provisions pour risques et charges	(B-8)	6 326 055	7 403 270
Dépôts et cautionnements		4 000	4 000
Autres passifs non courants	(B-9)	709 202	1 110 820
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS :		9 535 190	11 925 616
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B-10)	153 290 301	196 155 876
Autres passifs courants	(B-11)	15 148 773	17 218 800
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B-12)	6 428 805	14 918 600
TOTAL DES PASSIFS COURANTS :		174 867 879	228 293 276
TOTAL DES PASSIFS (II) :		184 403 069	240 218 892
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II) :		358 962 433	401 000 650

ETAT DE RESULTAT
ENNAKL AUTOMOBILES
(Modèle de référence)
Pour la période close au 31/12/2023
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>Du 01/01/2023</u> <u>Au 31/12/2023</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>Au 31/12/2022</u>
Revenus	(R-1)	645 120 275	497 399 387
Coût des ventes	(R-2)	537 729 497	403 886 794
MARGE BRUTE		107 390 778	93 512 593
Frais de distribution	(R-3)	35 566 240	28 913 960
Frais d'administration	(R-3)	18 676 073	15 061 000
Autres produits d'exploitation	(R-4)	5 910 212	2 704 278
Autres charges d'exploitation	(R-5)	1 412 409	4 068 539
RESULTAT D'EXPLOITATION		57 646 268	48 173 372
Charges financières nettes	(R-6)	7 216 021	3 791 947
Produits des placements	(R-7)	10 436 035	10 159 408
Autres gains ordinaires	(R-8)	706 250	168 328
Autres pertes ordinaires	(R-9)	7 459 958	4 496 808
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS :		54 112 574	50 212 353
Impôt sur les sociétés	(R-10)	19 335 933	18 904 618
RESULTAT net de l'exercice		34 776 641	31 307 735

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
ENNAKL AUTOMOBILES
(Modèle autorisé)
Au 31 Décembre 2023
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>Au 31/12/2023</u>	<u>Au 31/12/2022</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net après impôt	(A-3)	34 776 641	31 307 735
Ajustements pour :			
- Dotations aux amortissements	(A-1)	5 778 321	6 021 658
- Régularisation amortissements cumulés	(A-1)	(2 935)	-
- Dotations nettes aux Provisions	(F-1)	(3 161 924)	2 978 180
Variations des :			
- Stocks	(F-2)	11 746 753	(84 818 505)
- Créances	(F-3)	20 299 888	(34 578 565)
- Autres actifs	(F-4)	7 722 577	(13 052 595)
- Fournisseurs	(F-5)	(42 808 013)	93 208 035
- Autres passifs courants	(F-6)	(2 070 027)	9 179 266
- Autres passifs non courants	(F-7)	(442 208)	773 865
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations corporelles	(F-9)	(453 889)	(53 683)
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations financières		-	(1 232 034)
Résultat des opérations de placement	(R-7)	(69 199)	(34 510)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		31 315 985	9 698 847
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F-8)	(5 601 388)	(4 557 648)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F-9)	464 400	118 000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	(F-10)	-	7 232 034
Encaissements provenant des opérations de placement	(R-7)	69 199	34 510
Encaissements et Décaissements sur prêts au personnel et cautionnements	(F-10)	787 746	603 106
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités d'investissement		(4 280 043)	3 430 002
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	(A-3)	(19 500 000)	(19 500 000)
Décassements fond social	(A-3)	(1 458 445)	(703 957)
Encaissements sur Emprunt	(F-11)	30 000 000	16 000 000
Décassements affectés aux remboursements d'emprunts	(F-11)	(36 830 283)	(16 262 089)
Encaissements provenant des billets à ordre	(F-11)	58 394 027	17 976 585
Décassements affectés aux remboursements de billets à ordre	(F-11)	(60 965 132)	(9 888 268)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(30 359 833)	(12 377 729)
VARIATIONS DE TRESORERIE			
		(3 323 891)	751 119
Trésorerie au début de l'exercice	(B-5)	16 002 142	15 251 022
Trésorerie à la fin de la période	(B-5)	12 678 251	16 002 142

Notes aux Etats Financiers

I. Présentation de de la Société

La société **Ennakl Automobiles** est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007.

En 2010, elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la société **Ennakl Automobiles** est la commercialisation du matériel de transport, le service après-vente (y compris les pièces de rechange) et tout ce qui se rapporte à ce domaine. Elle exerce également l'activité d'achat et de vente de voitures d'occasion.

La société **Ennakl Automobiles** est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : Volkswagen, Volkswagen Utilitaires, Audi, Porsche, SEAT, Skoda, Cupra et Renault Trucks, en tant que deuxième importateur, non exclusif, sur le territoire tunisien.

Le capital actuel de la société est composé d'un montant de 30 000 000 DT :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
PGI - GROUPE AMEN	16 235 564	54,12%
PGH - GROUPE POULINA	8 598 289	28,66%
Part détenue par le public sur la Place de Tunis	2 166 147	7,22%
Part détenue par le public sur la Place de Casablanca	3 000 000	10,00%
Total	30 000 000	100%

II. Faits marquants de l'exercice

- La société Ennakl Automobiles a terminé l'année 2023 avec un total de 7 063 immatriculations soit 12,7% de part de marché.
- Les investissements réalisés au cours de l'année 2023 se sont élevés à 5 543 826 DT contre 4 343 120 DT au cours de 2022.
- Lancement des nouveaux modèles Virtus & T-cross pour la marque Volkswagen, la Leon Cupra et l'SUV Kushaq pour la marque Skoda.
- Le chiffre d'affaires de l'exercice 2023 s'élève à 645 120 275 DT contre un chiffre d'affaires de 497 399 387 DT en 2022 soit une augmentation de 147 720 888 DT et une progression de 29,7%.

III. Référentiel comptable

Les états financiers de la société **Ennakl Automobiles** ont été établis et présentés conformément aux méthodes comptables telles que prescrites, notamment, par la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables ainsi que les différentes dispositions du code de commerce et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement), et par référence aux conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Il est à noter que la société prépare aussi des états financiers individuels et consolidés selon les normes internationales de l'information financière (IFRS)

IV. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les principes comptables les plus pertinents tels que retenus par la Société **Ennakl Automobiles** pour l'élaboration de ses états financiers se résument comme suit :

a. Base de mesure :

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique.

b. Unité monétaire :

Les états financiers de la Société **Ennakl Automobiles** sont libellés en Dinar Tunisien.

c. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition comprenant tous les frais incorporables au coût. Elles sont amorties selon le mode linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

▪ Logiciels :	33, ⅓%
▪ Constructions :	5%
▪ Matériel et outillages :	10%
▪ Matériel de transport :	20%
▪ Matériel informatiques :	33, ⅓%
▪ Equipements de bureaux :	10%
▪ Agencements et aménagements :	10%

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

d. Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la Société **Ennakl Automobiles** sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés éventuellement d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechanges sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock d'ordres de réparations est valorisé au coût des pièces de rechanges et de la main d'œuvre utilisées et non encore facturées aux clients à la date de clôture.

e. Placements

Les placements à court terme sont constatés à leur coût d'acquisition lors de la souscription, alors que les sorties sont comptabilisées par la méthode du coût moyen pondéré.

f. Participations

Les titres de participation sont valorisés à leur coût historique. Ils font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur d'usage.

g. Revenus

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la constatation du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement la facturation du véhicule.

h. Impôts sur les bénéfices

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35% ainsi qu'à la contribution sociale de solidarité au taux de 4%.

La charge de l'impôt sur les bénéfices est déterminée sur la base de la méthode de l'impôt exigible.

i. Indemnités de départ à la retraite

La société utilise la méthode actuarielle « Projected unit credit » préconisée par la norme internationale IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final l'entité pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

V. Notes sur les actifs

B-1) Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières se détaillent comme suit :

Autres immobilisations financières		
	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts et cautionnements	395 816	449 722
Prêts au personnel LT	1 218 000	1 890 097
Sous-total	1 613 816	2 339 819
Provisions pour dépréciation des autres immobilisations financières	(365 816)	(220 485)
Total	1 248 000	2 119 334

B-2) Stocks

Les stocks sont répartis comme suit :

Stocks		
	31/12/2023	31/12/2022
VW	14 665 556	9 656 553
VWU	890 926	12 774 494
AUDI	15 453 051	31 153 512
PORSCHE	7 204 666	-
MAN	214 281	214 281
SEAT	28 804 820	23 462 987
SKODA	4 582 956	14 359 136
RENAULT TRUCKS	18 402 382	14 929 034
Stock en transit et encours de dédouanement	49 376 882	49 214 671
Stock véhicules neufs	139 595 520	155 764 668
Stock véhicules d'occasions	6 436 930	3 191 008
Stock des travaux en cours	898 771	984 150
Stock carburants et lubrifiants	20 182	12 156
Stock de pièces de rechange	7 230 371	5 976 545
Sous-total	154 181 774	165 928 527
Provisions	(1 342 555)	(1 352 025)
Total	152 839 219	164 576 502

* La politique de provision du stock des véhicules neufs de la Société **Ennaki Automobiles** est la suivante :

- Absence de provision pour les véhicules dont l'âge en stock est < 2 ans.
- Une provision de 20% à partir de la troisième année et pour chaque année d'ancienneté, pour les véhicules dont l'âge moyen en stock est > 2 ans.

Une provision sur stocks de pièces de rechange est déterminée à la date de clôture de la période en appliquant la politique suivante :

- Pas de provision pour articles créés en 2021 et postérieur ;
- Pour le reste des articles application de la méthode suivante :

Taux rotation 2020	Taux rotation 2021	Taux rotation 2022	Taux rotation 2023	Taux de Provision à appliquer
			>=20%	0%
	>=20%	>= 20%	<20%	25%
	<20%	>= 20%	<20%	50%
	>= 20%	<20%	<20%	50%
>= 20%	<20%	<20%	<20%	75%
<20%	<20%	<20%	<20%	100%

Avec :

Taux de rotation « TR » = Ventes de la période / (Stock final + Stock initial) / 2.

La provision sur les stocks est composée d'une provision sur le stock de véhicules neufs pour 507 293 DT, une provision sur le stock des réparations en cours pour 219 351 DT et une provision sur le stock pièces de rechanges pour 615 911 DT.

B-3) Clients et comptes rattachés

Cette rubrique se présente comme suit :

Clients et comptes rattachés		
	31/12/2023	31/12/2022
Clients comptes courants	21 997 897	27 850 713
Effets à recevoir	29 674 597	44 175 127
Clients douteux	958 302	979 831
Effets et chèques impayés	205 748	130 761
Sous-total	52 836 544	73 136 432
Provisions	(2 280 612)	(2 217 009)
Total	50 555 932	70 919 423

*La politique de provisionnement des créances douteuses de la Société **Ennaki Automobiles** est la suivante :

- Absence de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieure ou égale à 6 mois à la date de clôture comptable,
- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période entre 6 mois et une année à la date de clôture comptable.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une date supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable.
- Les créances impayées transférées au service contentieux sont totalement provisionnées.

B-4) Autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres actifs courants		
	31/12/2023	31/12/2022
Avances et prêts au personnel	1 669 480	739 976
Autres comptes débiteurs	3 538 271	3 662 969
Report de TVA	-	6 855 424
Fournisseurs avances et acomptes	2 561 469	6 433 409
Charges constatées d'avance	2 559 639	1 570 375
Produits à recevoir	2 3 942 035	1 793 061
Sous-total	13 270 894	21 055 214
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(1 819 299)	(4 103 472)
Total	11 451 595	16 951 742

1 Avances et prêts au personnel

Avances et prêts au personnel		
	31/12/2023	31/12/2022
Prêts au personnel CT	565 253	626 996
Avances sur salaires	104 227	112 980
Total	669 480	739 976

2 Produits à recevoir

Produits à recevoir		
	31/12/2023	31/12/2022
Supports et ristournes constructeurs	3 532 293	1 442 352
Remboursement assurance	15 222	15 222
Loyers à recevoir	171 360	171 360
Intérêts/fonds gérés et emprunts obligataires	-	18 002
Autres produits à recevoir	223 160	146 125
Total	3 942 035	1 793 061

B-5) Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités		
	31/12/2023	31/12/2022
Banques créditrices	6 991 712	12 199 236
Chèques à l'encaissement	2 642 701	2 180 131
Effets à l'encaissement	1 074 289	295 837
Caisses	33 483	20 699
Régies d'avances et accreditifs	1 647 842	1 306 239
Intermédiaires en bourse, trésorerie disponible	288 224	-
Total	12 678 251	16 002 142

VI. Notes sur les capitaux propres et les passifs

B-6) Capitaux propres

Les capitaux propres sont répartis comme suit :

Capitaux propres		
	31/12/2023	31/12/2022
Capital social	30 000 000	30 000 000
Fonds social	433 551	993 354
Résultats antérieurs	8 709	206
Réserves et Autres capitaux propres	109 340 463	98 480 463
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE LA PÉRIODE	139 782 723	129 474 023
Résultat de l'exercice	34 776 641	31 307 735
TOTAL CAPITAUX PROPRES APRES RESULTAT DE LA PÉRIODE	174 559 364	160 781 758

Le tableau de variation des capitaux propres est présenté au niveau de l'annexe (A-3).

B-7) Emprunts

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Emprunts		
	31/12/2023	31/12/2022
Emprunt Amen Bank	2 495 933	3 407 526
Total	2 495 933	3 407 526

B-8) Provisions pour risques et charges

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Provision pour risques et charges		
	31/12/2023	31/12/2022
Provisions pour litiges	1 156 605	1 289 305
Provisions pour autres risques et charges	5 169 450	6 113 965
Total	6 326 055	7 403 270

B-9) Autres passifs non courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres passifs non courants		
	31/12/2023	31/12/2022
Indemnité pour départ à la retraite	377 545	336 955
Dettes fiscales LT	331 657	773 865
Total	709 202	1 110 820

B-10) Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés		
	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs locaux	11 343 108	6 501 965
Fournisseurs d'immobilisations	-	57 562
Fournisseurs groupe	16 234 263	19 055 891
Fournisseurs étrangers	125 250 046	170 246 789
Fournisseurs effets à payer	155 500	-
Fournisseurs retenus de garantie	307 384	293 669
Total	153 290 301	196 155 876

B-11) Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres passifs courants		
	31/12/2023	31/12/2022
Etats impôts et taxes	8 414 525	10 292 539
Congés à payer	502 465	493 895
Débours cartes grises	17 464	71 003
CNSS	1 349 077	1 643 595
Assurance groupe	104 549	32 039
Charges à payer	4 700 693	4 606 496
Produits constatés d'avances	60 000	60 000
Créditeurs divers	-	19 233
Total	15 148 773	17 218 800

B-12) Concours bancaires et autres passifs financiers :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Concours bancaires et autres passifs financiers		
	31/12/2023	31/12/2022
Échéances à moins d'un an sur emprunts Amen bank	911 592	6 830 282
Billets à ordre Amen bank	5 517 213	8 088 318
Total	6 428 805	14 918 600

VII. Notes sur l'état de résultat

R-1) Revenus

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Chiffre d'affaires		
	31/12/2023	31/12/2022
Ventes véhicules neufs	606 609 328	464 997 785
Ventes véhicules d'occasion	12 806 396	8 062 772
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	19 949 646	21 118 004
Ventes travaux atelier	2 930 034	2 873 243
Ventes accessoires véhicules neufs	2 824 871	347 583
Total chiffre d'affaires	645 120 275	497 399 387

R-2) Coût des ventes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Coûts des ventes		
	31/12/2023	31/12/2022
Coût des véhicules neufs vendus	496 205 619	364 749 321
Coût des véhicules d'occasion vendus	12 715 047	10 752 828
Coût des pièces de rechange vendues	20 274 921	20 138 980
Charge personnel direct	3 147 714	4 377 963
Frais bancaires	4 820 649	3 414 178
Travaux extérieurs	310 429	214 869
Achats atelier	255 118	238 655
Total	537 729 497	403 886 794

R-3) Frais de distribution & d'administration

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Frais de distribution & d'administration		
	31/12/2023	31/12/2022
Charges de personnel	23 752 074	19 680 011
Frais de placements (AVA et Billet)	1 077 760	958 901
Publicité et insertion	3 094 197	2 745 433
Consommables	104 760	616 313
Cadeaux, Réception et restaurations	224 106	197 026
Vêtements de Travail	155 901	139 300
Formation	181 232	186 234
Autres Frais sur Ventes	5 311 085	4 628 256
Locations diverses	609 040	357 524
Achats divers	99 774	128 939
Abonnement	1 925 786	518 099
Assurance	446 577	396 002
Dons et subventions	17 490	31 800
Energie	1 197 685	1 245 755
Entretiens et réparations	1 178 099	941 110
Fournitures de bureaux	173 858	232 173
Gardiennage	531 279	592 625
Honoraires	5 689 796	2 516 796
Dotations aux amortissements	5 778 321	6 021 658
Impôts & Taxes	2 693 493	1 841 005
Total	54 242 313	43 974 960

Le tableau de passage des charges par destination aux charges par nature est présenté au niveau de l'annexe (A-4).

R-4) Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres produits d'exploitation		
	31/12/2023	31/12/2022
Quote-part dans les charges communes	1 453 121	1 225 490
Ristournes TFP	209 786	70 317
Locations	728 700	725 916
Reprises de Provisions sur stock OR	231 664	3 341
Frais de gestion et autres services	21 487	4 260
Reprises de Provisions sur créances et autres actifs courants	3 265 454	674 954
Total	5 910 212	2 704 278

R-5) Autres charges d'exploitation

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres charges d'exploitation		
	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux provisions pour dépréciations des stocks VN, PR et OR	222 194	721 832
Dotations aux Provisions pour dépréciations des créances et autres actifs	1 190 215	3 346 707
Total	1 412 409	4 068 539

R-6) Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Charges financières		
	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts sur crédits bancaires	1 719 834	1 665 724
Intérêts sur comptes courants	61 871	77 304
Agios sur effets escomptés	5 434 316	2 048 919
Total	7 216 021	3 791 947

R-7) Produits des placements

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Produits des placements		
	31/12/2023	31/12/2022
Produits nets sur placements	69 199	34 510
Dividendes reçus	10 020 793	8 670 524
Intérêts créditeurs	346 043	222 340
Plus-values auprès des SICAR	-	1 232 034
Total	10 436 035	10 159 408

R-8) Autres gains ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres gains ordinaires		
	31/12/2023	31/12/2022
Produits non récurrents	234 915	114 645
Profits sur cessions d'immobilisations	471 335	53 683
Total	706 250	168 328

R-9) Autres pertes ordinaires

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres pertes ordinaires		
	31/12/2023	31/12/2022
Autres pertes	73 968	4 549 121
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 193 706	5 599 980
Reprise sur provisions pour risques et charges	(3 270 922)	(6 015 385)
Différences de règlement et débours	8 289	539
Pénalités de retard et amendes douanières	8 454 917	362 553
Total	7 459 958	4 496 808

R-10) Impôt sur les sociétés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Impôt sur les sociétés		
	31/12/2023	31/12/2022
Impôt sur les sociétés	17 352 761	16 965 683
Contribution sociale de solidarité	1 983 172	1 938 935
Total	19 335 934	18 904 618

VIII. Notes sur l'état de flux de trésorerie

F-1) Provisions nettes de reprises de provisions

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Provisions nettes de reprises de provisions		
	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux provisions sur stocks VN et OR	222 195	721 832
Dotations aux provisions sur créances	306 436	3 435 019
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 193 706	5 511 668
Dotations aux provisions sur Cautions	170 582	-
Dotations aux provisions des actifs courants	804 638	-
Reprises de provisions sur stocks VN et OR	(231 664)	-
Reprises de provisions sur cautions	(25 251)	(156 847)
Reprises de Provisions sur créances	(242 834)	(518 107)
Reprises sur provisions sur actifs courants	(3 088 811)	-
Reprises sur provisions pour risques et charges	(3 270 921)	(6 015 385)
Total	(3 161 924)	2 978 180

F-2) Variation des stocks

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des stocks		
	31/12/2023	31/12/2022
Stocks bruts de début de période	165 928 527	81 110 022
Stocks bruts de fin de période	154 181 774	165 928 527
Total	11 746 753	(84 818 505)

F-3) Variation des créances

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des créances		
	31/12/2023	31/12/2022
Clients bruts en début de période	73 136 432	38 557 867
Clients bruts en fin de période	52 836 544	73 136 432
Total	20 299 888	(34 578 565)

F-4) Variation des autres actifs

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres actifs			
	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Autres actifs courants	11 451 595	16 951 742	5 500 147
Provisions sur autres actifs courants	1 819 299	4 103 472	2 284 173
Dédution des prêts au personnel à CT	(565 253)	(626 996)	(61 743)
Total	12 705 641	20 428 218	7 722 577

F-5) Variation des fournisseurs

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des fournisseurs		
	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs et comptes rattachés en début de période	196 155 876	103 162 369
Fournisseurs et comptes rattachés en fin de période	153 290 301	196 155 876
Sous-total	(42 865 575)	92 993 507
Variation des fournisseurs d'immobilisation	57 562	214 528
Total	(42 808 013)	93 208 035

F-6) Variation des autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des autres passifs courants		
	31/12/2023	31/12/2022
Autres passifs courants en début de période	17 218 800	8 039 534
Autres passifs courants en fin de période	15 148 773	17 218 800
Total	(2 070 027)	9 179 266

F- 7) Variation des autres passifs non courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des autres passifs non courants		
	31/12/2023	31/12/2022
Dettes fiscales à LT en début de période	773 865	-
Dettes fiscales à LT en fin de période	331 657	773 865
Total	(442 208)	773 865

F-8) Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations		
	31/12/2023	31/12/2022
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(355 295)	(666 419)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(5 188 531)	(3 676 701)
Variation des fournisseurs d'immobilisations	(57 562)	(214 528)
Total	(5 601 388)	(4 557 648)

F-9) Cessions D'immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	
	31/12/2023
Valeur Brute des immobilisations cédées (I)	971 733
Amortissement cumulés des immobilisations cédées (II)	(961 222)
VCN des immobilisations cédées (III) = (I) - (II)	10 511
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles (IV)	464 400
Plus-value sur cessions d'immobilisations corporelles (III) - (IV)	(453 889)

F-10) Encaissements et décaissements sur prêts au personnel et cautionnements

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Encaissements (décaissements) sur prêts au personnel & cautionnements			
	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Dépôts et cautionnement	395 816	449 722	53 906
Prêts au personnel à LT	1 218 000	1 890 097	672 097
Prêts au personnel à CT	565 253	626 996	61 743
Total	2 179 069	2 966 815	787 746

F-11) Encaissements (Décaissements) sur emprunts et billets à ordre

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des emprunts et des billets à ordre		
	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts CT et LT en début de période	10 237 808	10 499 898
Emprunts CT et LT en fin de période	3 407 525	10 237 808
Sous-total	(6 830 283)	(262 090)
Billets à ordre en début de période	8 088 318	-
Billets à ordre en fin de période	5 517 213	8 088 318
Sous-total	(2 571 105)	8 088 318
Total	(9 401 388)	7 826 228

IX. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période en cours se présentent comme suit :

Résultat par action		
	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net	34 776 641	31 307 735
Nombre d'actions	30 000 000	30 000 000
Résultat par action	1,159	1,044

X. Informations sur les parties liées :

Les opérations réalisées avec les parties liées de la société **Ennakl Automobiles** durant l'exercice 2023 se présentent comme suit :

Transactions effectuées avec la société filiale « Car Gros » :

- La société Ennakl Automobiles loue à la société Car Gros un immeuble composé d'un local administratif, d'un dépôt et d'un parking d'une superficie de 10 000 m² situé à la Goulette pour une durée de quatre ans renouvelables par tacite reconduction. Les frais de location s'élèvent à 150 000 DT HT par trimestre. En 2023, les frais de location se sont élevés à 600 000 DT HT.
- La société Ennakl Automobiles S.A a facturé à la société Car Gros un montant de 1 453 121 DT HT au titre des charges communes de l'exercice 2023.
- La société Car Gros a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 21 283 055 DT HT net de remises au titre de ventes de pièces de rechange, de lubrifiants et accessoires et un montant de 362 142 DT HT net de remises au titre de ventes de matériel et outillages.
- La société Ennakl Automobiles a facturé à la société Car Gros un montant de 10 020 DT HT au titre d'entretiens et réparations de véhicules.
- La société Ennakl Automobiles a facturé à la société Car Gros un montant de 2 977 187 DT HT au titre de ventes de pièces de rechanges.

Transactions effectuées avec la société filiale « STLV » :

- La société Ennakl Automobiles S.A a facturé à la société STLV des ventes de véhicules neufs pour un montant de 4 464 2884 DT en hors taxes et net des remises.
- En 2023, la société Ennakl S.A. a facturé à la société « STLV » un montant de 139 605 DT net de remises au titre de frais d'entretien.
- En 2023, la société « STLV » a facturé à la société Ennakl S.A un montant de 253 335 DT en hors taxes au titre de location de véhicules.
- En 2023, la société « STLV » a facturé à la société Ennakl S.A un montant de 630 000 DT en hors taxes au titre de la mise à disposition de son personnel.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société STLV un montant de 56 700 DT HT au titre de la location d'un espace d'exploitation à usage de bureau et de hangar d'une superficie de 877 m² situé à la Zone Industrielle de la Charguia II.

Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank :

Le 10 juillet 2023, la société Ennakl S.A a renouvelé son contrat de financement avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 151 150 000 détaillé comme suit :

- ✓ Escompte LC pour un montant de 13 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
- ✓ Découvert en compte pour un montant de 4 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- ✓ Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5%. L'encours s'élève au 31/12/2023 à 5 517 213 DT.
- ✓ Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT assortis d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;

- ✓ Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- ✓ Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- ✓ Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois.
- ✓ L'encours des admissions temporaires, cautions provisoires, cautions définitives et des cautions de retenues de garantie s'élève au 31 décembre 2023 à 3 937 484 DT.
- ✓ Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ; l'encours s'élève au 31 décembre 2023 à 9 706 431 DT.
- ✓ Crédits documentaires pour un montant de 110 550 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,09%° par mois. L'encours s'élève au 31 décembre 2023 à 33 000 000 Euro.
- ✓ La banque perçoit une commission d'étude d'actes juridiques de 500 DT HT par contrat.
- ✓ Les soldes des engagements effectifs au 31 décembre 2023 sont détaillés au niveau de l'annexe 6 (A-6)

Emprunt à moyen terme auprès de l'Amen Bank

- En 2020, la société Ennakl Automobiles a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 28 février 2020
 - Principal : 6 000 000 dinars
 - Mode de paiement : 84 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 2%

Cet Emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2023 à hauteur de 830 281 DT et les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 358 363 DT en 2023. Le solde en principal non encore échu s'élève au 31 décembre 2023 à 3 407 526 DT.

Crédits à court terme auprès de l'Amen Bank

- I)** En 2022, la société Ennakl Automobiles a obtenu un crédit à court terme auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 07 novembre 2022
 - Principal : 16.000.000 dinars
 - Mode de paiement : 4 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 2%

En garantie du remboursement de ce crédit, Ennakl Automobiles a consenti un nantissement sur 2 666 921 actions d'Arab Tunisian Lease (ATL) dont la valeur boursière s'élève, au 04 novembre 2022 soit la date de souscription du crédit à 7 894 086 DT.

Ce crédit a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2023 à hauteur de la partie restante qui totalise la somme de 6 000 000 DT. Les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 73 233 DT.

II) En 2023, la société Ennakl Automobiles a obtenu un crédit à court terme auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 24/08/2023
- Principal : 20.000.000 dinars
- Mode de paiement : 4 mois
- Taux d'intérêt : TMM + 2%.

Ce prêt a été totalement remboursé au cours de l'exercice 2023 pour 20 000 000 DT en principal. Les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 437 949 DT.

Billets à ordre souscrits auprès de l'Amen Bank :

Au cours de 2023, Ennakl Automobiles a souscrit des billets à ordre auprès de l'Amen Bank pour un montant de 58 394 027 DT aux conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5% ;
- Echéance : 90 jours ;

Au 31 décembre 2023, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élevait à 5 517 213 DT et les remboursements au cours de 2023 s'élèvent à 60 965 133 DT. Les intérêts correspondants s'élèvent au 31 décembre 2023 à 614 965 DT.

Prestations de service fournies par des parties liées (Groupe PGI) :

- La société PGI Holding a facturé à la société Ennakl Automobiles 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais du siège de PGI Holding suivant la convention conclue à cet effet.

Autres conventions et opérations avec les parties liées (Groupe PGI et Groupe Poulina) :

- La société Ennakl Automobiles S.A a encouru auprès de COMAR Assurances des frais d'assurance s'élevant à 2 835 464 DT hors taxes.
- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées avec les parties liées du groupe PGI et du Groupe Poulina se présentent comme suit :

Société	Ventes VN HT	Services après ventes HT
AMEN BANK	1 728 946	30 056
CAFE BONDIN	0	14 656
PARENIN	2 737 133	11 153
CAFE BEN YEDDER	317 520	8 092
POULINA GROUP HOLDING	429 824	985
EL MAZRAA	127 125	0
COMAR	110 318	876 109
PGI HOLDING	87 643	0
AMEN SANTE	0	7 197
Total	5 538 510	948 248

- En 2023, la société Amen Invest à facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 5 000 DT HT relatif aux frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.
- La société TLF a financé des opérations de ventes réalisées par Ennakl Automobiles en 2023 pour un montant total de 91 321 961 DT TTC.
- La société ATL a financé des opérations de ventes réalisées par Ennakl Automobiles en 2023 pour un montant total de 48 829 835 DT TTC.

Rémunérations servies aux dirigeants :

	M. Abdelatif HAMAM	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Anouar Ben Ammar	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Maher JAIET	M. Mohamed Habib LASRAM
Nature de la rémunération brute	Président du conseil	Directeur Général/ Président du conseil d'administration**	Directeur Général **	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	66 667	544 611	231 488	291 232	334 232	381 432

(*) Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature ;

(**) Nomination d'un nouveau Directeur Général (Mr. Anouar Ben Ammar) et d'un nouveau président du conseil d'administration (Mr. Ibrahim Debbache) suite aux décisions respectives de l'AGO et conseil d'administration du 25 avril 2023.

Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2023. Au titre de l'exercice 2023, la charge correspondante s'élève à 140 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit :

En 2023, un montant de 30 000 DT a été alloué aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs).

XI. Note sur les événements postérieurs à la date de clôture :

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 22 mars 2024. Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice qui pourrait avoir un impact sur les états financiers de l'exercice 2023 n'a été identifié.

XI. Annexes :

A1 – Tableau des immobilisations et des amortissements au 31 décembre 2023 :

A1-TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2023

Designations	VALEURS BRUTES COMPTABLES					AMORTISSEMENTS LINEAIRES					Valeur Comptable Nette au 31/12/2023
	Cumul au	Acquisitions	Reclassements	Cessions	Cumul au	Cumul des Amortissements	Dotation aux amortissements	Régul	Cessions	Cumul des Amortissements	
	31/12/2022	2023	2023	31/12/2023	31/12/2023	31/12/2022	2023	2023	2023	31/12/2023	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES											
Licences & Logiciels informatiques	4 709 227	355 295	-	-	5 064 522	2 998 062	730 143	2 215	-	3 730 420	1 334 102
Total immobilisations incorporelles	4 709 227	355 295	-	-	5 064 522	2 998 062	730 143	2 215	-	3 730 420	1 334 102
IMMOBILISATIONS CORPORELLES											
Terrains	16 488 037	-	-	-	16 488 037	-	-	-	-	-	16 488 037
Constructions	46 132 255	-	-	-	46 132 255	16 636 076	1 972 409	-	-	18 608 485	27 523 770
AAI Générales & installations techniques	21 291 554	666 246	651 291	-	22 609 091	13 042 051	1 345 050	-	-	14 387 101	8 221 990
Matériel de transport	4 895 420	2 132 849	-	(971 733)	6 056 536	2 970 277	781 200	-	(961 222)	2 790 255	3 266 281
Equipements de bureau	1 731 839	481 877	-	-	2 213 716	1 127 727	135 518	-	-	1 263 245	950 471
Matériel informatiques	2 246 381	291 795	-	-	2 538 176	1 646 124	322 199	-	-	1 968 323	569 853
Matériel et outillages	8 485 695	381 047	-	-	8 866 742	6 209 024	491 802	(5 150)	-	6 695 676	2 171 066
Immobilisations corporelles en cours	742 642	1 234 717	(651 291)	-	1 326 068	-	-	-	-	-	1 326 068
Total immobilisations corporelles	102 013 823	5 188 531	-	(971 733)	106 230 621	41 631 279	5 048 178	(5 150)	(961 222)	45 713 085	60 517 536
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	106 723 050	5 543 826	-	(971 733)	111 295 143	44 629 341	5 778 321	(2 935)	(961 222)	49 443 505	61 851 638

A2 – Tableau des immobilisations financières au 31 décembre 2023 :

A2-TABLEAU DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31/12/2023

Participations	Participations cumulées fin 2022		Participations 2023				Total	Détention en %
	Nbre actions souscrites/achetées	Valeur d'acquisition	Nbre actions souscrites/achetées	Valeur de cession	Libération participation	Valeur d'acquisition		
CAR GROS	19 999	1 999 900					1 999 900	99,99%
A.T.L	1 813 505	4 627 143					6 547 329	8,21%
	640 062	1 920 186						
	213 354	0*						
HEVI	10	100					100	2%
Af Car		3 859 414					3 859 414	90%
Amen Bank	2 101 111	53 541 219	300 158				53 541 219	7,93%
S T L V (HERTZ)	99 988	6 249 250**					6 249 250	99,99%
S/TOTAL I		72 197 212					72 197 212	
Placements								
TOTAL GENERAL BRUT		72 197 212					72 197 212	
Provision AF CAR		(3 859 414)					(3 859 414)	
TOTAL GENERAL NET		68 337 798					68 337 798	

* Distribution d'actions gratuites.

** montant restant à libérer sur augmentation de capital social (3 749 550 DT).

A3 – Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2023 :

Désignation	Capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserve spéciale pour réinv.	Résultats reportés	Fonds social	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 31 Décembre 2020	30 000 000	3 000 000	51 980 463	14 000 000	10 613 723	233 155	32 803 295	142 630 636
Affectation du résultat de l'exercice 2020								
Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	32 803 295	-	(32 803 295)	-
Affectation réinvestissement	-	-	5 000 000	(5 000 000)	-	-	-	-
Affectation réserves	-	-	22 930 000	-	(22 930 000)	-	-	-
Affectation en fonds social	-	-	-	-	(984 099)	984 099	-	-
Indemnité départ à la retraite	-	-	-	-	-	357 872	-	357 872
Dividendes distribués	-	-	-	-	(19 500 000)	-	-	(19 500 000)
Mouvements sur fonds social	-	-	-	-	-	(700 668)	-	(700 668)
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	26 873 493	26 873 493
Capitaux propres au 31 Décembre 2021	30 000 000	3 000 000	79 910 463	9 000 000	2 919	874 458	26 873 493	149 661 333
Affectation du résultat de l'exercice 2021								
Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	26 873 493	-	(26 873 493)	-
Affectation réinvestissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation réserves	-	-	6 570 000	-	(6 570 000)	-	-	-
Affectation en fonds social	-	-	-	-	(806 206)	806 206	-	-
Indemnité départ à la retraite	-	-	-	-	-	16 647	-	16 647
Dividendes distribués	-	-	-	-	(19 500 000)	-	-	(19 500 000)
Mouvements sur fonds social	-	-	-	-	-	(703 957)	-	(703 957)
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	31 307 735	31 307 735
Capitaux propres au 31 Décembre 2022	30 000 000	3 000 000	86 480 463	9 000 000	206	993 354	31 307 735	160 781 758
Affectation du résultat de l'exercice 2022								
Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	31 307 735	-	(31 307 735)	-
Affectation réinvestissement	-	-	(2 000 000)	(9 000 000)	11 000 000	-	-	-
Affectation réserves	-	-	21 860 000	-	(21 860 000)	-	-	-
Affectation en fonds social	-	-	-	-	(939 232)	939 232	-	-
Indemnité départ à la retraite	-	-	-	-	-	(40 590)	-	(40 590)
Dividendes distribués	-	-	-	-	(19 500 000)	-	-	(19 500 000)
Mouvements sur fonds social	-	-	-	-	-	(1 458 445)	-	(1 458 445)
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	34 776 641	34 776 641
Capitaux propres au 31 Décembre 2023	30 000 000	3 000 000	106 340 463	-	8 709	433 551	34 776 641	174 559 364

A4 – Tableau de passage des charges par destination aux charges par nature :

Charges par destination	Montant	Achats consommés	Amortissements et provisions	Autres charges	Autres gains	Autres pertes	Autres produits	Charges de personnel	Charges financières nettes
Autres charges d'exploitation	1 412 409		1 412 409						
Autres gains ordinaires	(706 250)				(555 150)		(151 100)		
Autres pertes ordinaires	7 459 958		(1 077 216)	67 746		8 469 428			
Autres produits d'exploitation	(5 910 212)		(3 497 118)				(2 413 094)		
Charges financières nettes	7 216 021								7 216 021
Coût des ventes	537 729 497	534 819 301		1 144 306				3 147 714	(1 381 824)
Frais d'administration	18 676 073	1 213 923	5 778 321	11 512 088				171 741	
Frais de distribution	35 566 240	4 256 184		7 557 983				23 752 073	
Total général	601 443 736	540 289 408	2 616 396	20 282 123	(555 150)	8 469 428	(2 564 194)	27 071 528	5 834 197

A5 – Soldes Intermédiaires de Gestion au 31 décembre 2023 :

	2023	2022		2023	2022		2023	2022
Produits			Charges			Soldes		
Revenus	645 120 275	497 399 387	Coût des ventes	537 729 497	403 886 794			
Marge commerciale	107 390 778	93 512 593				Marge commerciale	107 390 778	93 512 593
			Autres charges externes	19 605 331	14 406 303			
Valeur ajoutée Brute	87 785 447	79 106 290				Valeur ajoutée Brute	87 785 447	79 106 290
			Impôts et taxes	2 693 493	1 841 005			
			Charges de personnel	23 752 074	19 680 011			
Excédent brut d'exploitation	61 339 880	57 585 274				Excédent brut d'exploitation	61 339 880	57 585 274
Autres produits ordinaires	706 250	168 328	Autres charges ordinaires	8 537 174	4 912 213			
Produits financiers	10 436 035	10 159 408	Charges financières	7 216 021	3 791 947			
			Dotations aux amort et aux prov	2 616 396	8 996 497			
			Impôt/résultat ordinaire	19 335 933	18 904 618			
Résultat des activités ordinaires	34 776 641	31 307 735				Résultat des activités ordinaires	34 776 641	31 307 735
Effet des modifications comptables	-	-	Pertes extraordinaires	-	-			
Résultat net après modifications comptables	34 776 641	31 307 735				Résultat net après modifications comptables	34 776 641	31 307 735

A6 - Etat des engagements hors bilan au 31 décembre 2023 :

Engagements par signature en Euros au titre des lettres de crédit

AMEN BANK	33 000 000 EUR
BIAT	17 000 000 EUR
UBCI	12 000 000 EUR
Total	62 000 000 EUR

Engagements par signature en Dinar Tunisien

AMEN BANK :

Nature	Montant au 31/12/2023
CAUTIONS BANCAIRES	3 937 484
OBLIGATIONS CAUTIONNEES	9 706 431
Total	13 643 915

BIAT :

Nature	Montant au 31/12/2023
CAUTIONS BANCAIRES	3 940 562
Total	3 940 562

ZITOUNA :

Nature	Montant au 31/12/2023
CAUTIONS BANCAIRES	23 474
Total	23 474

Effets remis à l'escompte non échus

Nature	Montant au 31/12/2023
EFFETS ESCOMPTEES NON ECHUS	68 769 900
Total	68 769 900

Rapport Général

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la société
Ennakl Automobiles S.A.
Z.I Ariana – Aéroport
BP 129 – 1080 Tunis

1- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers individuels de la Société Ennakl Automobiles S.A. (« La société ») qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir, au 31 décembre 2023, un total bilan de 358 962 433 DT et des capitaux propres positifs de 174 559 364 DT y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 34 776 641 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société Ennakl Automobiles S.A. au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

▪ **Les Revenus :**

Description de la question clé de l'audit :

Le chiffre d'affaires figure à l'état de résultat au 31 décembre 2023 pour un montant de 645 120 275 DT et représente le poste le plus important de l'état de résultat.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs à hauteur de 606 609 328 DT.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers de la société.

Réponse d'audit :

En réponse, nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clés pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

▪ **Évaluation des titres de participation :**

Description de la question clé de l'audit :

Au 31 décembre 2023, les titres de participation s'élèvent à 72 197 212 DT en brut dont 60 088 548 DT correspondent à des titres cotés. Ces titres font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur valeur comptable.

La valeur d'usage est déterminée par la direction sur la base de différents critères, dont essentiellement la valeur de marché, la valeur d'utilité fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels actualisés, l'actif net et l'utilité procurée à la société.

L'estimation de la valeur d'usage de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, ainsi que pour la détermination de la valeur d'utilité, l'estimation de la performance future des entités concernées et des taux d'actualisation et de croissance à long terme.

Compte tenu du caractère significatif des titres de participation au regard du bilan de la société et du jugement nécessaire à l'estimation de leur valeur d'usage, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clef de l'audit.

Réponse d'audit :

Nos travaux ont consisté principalement :

1. Pour les sociétés cotées : nous avons vérifié les facteurs retenus par la société pour la détermination de la valeur d'usage dont essentiellement le cours boursier et l'actif net.
2. Pour les sociétés non cotées : nous avons examiné leur situation financière afin d'identifier tout indice éventuel de dépréciation. Pour les sociétés présentant un indice éventuel de dépréciation, nous avons obtenu les états financiers les plus récents, examiné la démarche et les hypothèses retenues par la direction pour la détermination de la valeur d'usage.
3. Nous avons vérifié que toute dépréciation éventuelle qui en découle a été prise en compte.

Rapport d'activité du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport d'activité et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'Article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport d'activité par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport d'activité, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle d'états financiers conformes au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

2- RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.
Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers individuels. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale ainsi qu'au Comité Permanent d'Audit de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 04 avril 2024

Les co-commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F.

Expert-Partners

Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Salah MEZIOU
Managing Partner

Rapport Spécial

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Tunis, le 4 avril 2024

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la société

Ennakl Automobiles S.A.

Z.I Ariana – Aéroport

BP 129 – 1080 Tunis

Messieurs,

En application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial sur les conventions règlementées, prévues par lesdits articles, réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank :

En 2023, la société Ennakl Automobiles a obtenu un crédit à court terme auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 24 août 2023
- Principal : 20 000 000 dinars
- Mode de paiement : 4 mois
- Taux d'intérêt : TMM + 2%.

Ce prêt a été totalement remboursé au cours de l'exercice 2023. Les intérêts correspondants constatés en 2023 se sont élevés à 437 949 DT.

- Le 10 juillet 2023, la société Ennakl S.A a renouvelé son contrat de financement avec Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 151 150 000 détaillé comme suit :
 - ✓ Escompte LC pour un montant de 13 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
 - ✓ Découvert en compte pour un montant de 4 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
 - ✓ Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5%. L'encours, au 31 décembre 2023, s'élève à 5 517 213 DT.
 - ✓ Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT assortis d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
 - ✓ Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
 - ✓ Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
 - ✓ Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois.
 - ✓ L'encours des admissions temporaires, cautions provisoires, cautions définitives et des cautions de retenues de garantie s'élève au 31 décembre 2023 à 3 937 484 DT.
 - ✓ Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois. L'encours s'élève au 31 décembre 2023 à 9 706 431 DT.
 - ✓ Crédits documentaires pour un montant de 110 550 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,09%° par mois. L'encours s'élève au 31 décembre 2023 à 33 000 000 Euro.
 - ✓ La banque perçoit une commission d'étude d'actes juridiques de 500 DT HT par contrat.

Les soldes des engagements effectifs au 31 décembre 2023 sont détaillés au niveau de l'annexe 6 (A-6)

Billets à ordre souscrits auprès de l'Amen Bank :

Au cours de 2023, Ennakl Automobiles a souscrit des billets à ordre auprès de l'Amen Bank pour un montant de 58 394 027 DT aux conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5% ;
- Echéance : 90 jours ;

Au 31 décembre 2023, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 5 517 213 DT et les remboursements au cours de 2023 s'élèvent à 60 965 132 DT. Les intérêts correspondants s'élèvent, en 2023, à 614 965 DT.

II- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

L'exécution des conventions et opérations suivantes s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Transactions effectuées avec la société filiale « Car Gros » :

- La société Ennakl Automobiles loue à la société Car Gros un immeuble composé d'un local administratif, d'un dépôt et d'un parking d'une superficie de 10 000 m² situé à la Goulette pour une durée de quatre ans renouvelables par tacite reconduction. Les frais de location s'élèvent à 150 000 DT HT par trimestre. En 2023, les frais de location se sont élevés à 600 000 DT HT.
- La société Ennakl Automobiles S.A a facturé à la société Car Gros un montant de 1 453 121 DT HT au titre des charges communes de l'exercice 2023.
- La société Car Gros a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 21 283 055 DT HT net de remises au titre de ventes de pièces de rechange, de lubrifiants et accessoires et un montant de 362 142 DT HT net de remises au titre de ventes de matériels et outillages.
- La société Ennakl Automobiles a facturé à la société Car Gros un montant de 10 020 DT HT au titre d'entretiens et réparations de véhicules.
- La société Ennakl Automobiles a facturé à la société Car Gros un montant de 2 977 187 DT HT au titre de ventes de pièces de rechanges.

Les soldes au 31 décembre 2023 de la société Car gros dans les comptes d'Ennakl S.A se détaillent comme suit :

- Solde débiteur (Charges communes, frais de location et opérations diverses) s'élevant à 3 526 764 DT contre un solde débiteur de 3 680 377 DT au 31 décembre 2022.

- Solde fournisseur (Achats de pièces rechange, de lubrifiants, d'accessoires, de matériel et outillage) s'élevant à 16 190 055 DT au 31 décembre 2023 contre un solde de 19 028 007 DT au 31 décembre 2022.
- Solde client (Vente de pièces de rechange et prestations) s'élevant à 1 243 210 DT au 31 décembre 2023 contre un solde de 3 827 771 DT au 31 décembre 2022.

Transactions effectuées avec la société filiale « STLV » :

- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société STLV un montant de 56 700 DT HT au titre de la location d'un espace d'exploitation à usage de bureau et de hangar d'une superficie de 877 m² situé à la Zone Industrielle de la Charguia II.
- La société Ennakl Automobiles S.A a facturé à la société STLV des ventes de véhicules neufs pour un montant de 4 464 2884 DT en hors taxes et net des remises.
- En 2023, la société Ennakl S.A. a facturé à la société « STLV » un montant de 139 605 DT net de remises au titre de frais d'entretien.
- En 2023, la société « STLV » a facturé à la société Ennakl S.A un montant de 253 335 DT en hors taxes au titre de location de véhicules.
- En 2023, la société « STLV » a facturé à la société Ennakl S.A un montant de 630 000 DT en hors taxes au titre de la mise à disposition de son personnel.

Les soldes au 31 décembre 2023 de la société STLV dans les comptes d'Ennakl S.A se détaillent comme suit :

- Clients et effets à recevoir s'élevant à, respectivement, 383 488 DT et 5 065 503 DT au 31 décembre 2023 contre 285 643 DT et 5 011 322 DT au 31 décembre 2022.
- Fournisseurs et charges à payer s'élevant, respectivement, à 44 208 DT et 24 632 DT au 31 décembre 2023 contre un solde fournisseurs de 27 884 DT au 31 décembre 2022.

Emprunt à moyen terme auprès de l'Amen Bank

- En 2020, la société Ennakl Automobiles a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 28 février 2020
 - Principal : 6 000 000 dinars
 - Mode de paiement : 84 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 2%

Cet emprunt a fait l'objet d'un remboursement au cours de l'exercice 2023 à hauteur de 830 281 DT et les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 358 363 DT en 2023. Le solde en principal non encore échu s'élève, au 31 décembre 2023, à 3 407 526 DT.

Crédits à court terme auprès de l'Amen Bank

- En 2022, la société Ennakl Automobiles a obtenu un crédit à court terme auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 07 novembre 2022
 - Principal : 16 000 000 dinars
 - Mode de paiement : 4 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 2%

En garantie du remboursement de ce crédit, Ennakl Automobiles a consenti un nantissement sur 2 666 921 actions d'Arab Tunisian Lease (ATL) dont la valeur boursière s'élève, au 04 novembre 2022 soit la date de souscription du crédit à 7 894 086 DT.

Ce crédit a été remboursé au cours de l'exercice 2023 à hauteur de la partie restante qui totalise la somme de 6 000 000 DT. Les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 73 233 DT.

Prestations de service fournies par des parties liées (Groupe PGI) :

- La société PGI Holding a facturé à votre société 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais du siège de PGI Holding suivant la convention conclue à cet effet.

Autres conventions et opérations avec les parties liées (Groupe PGI et Groupe Poulina) :

- La société Ennakl Automobiles S.A a encouru auprès de COMAR Assurances des frais d'assurance s'élevant à 2 835 464 DT hors taxes.
- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées avec les parties liées du groupe Amen et du Groupe Poulina se présentent comme suit :

Société	Ventes VN HT	Services après ventes HT
AMEN BANK	1 728 946	30 056
CAFE BONDIN	-	14 656
PARENIN	2 737 133	11 153
CAFE BEN YEDDER	317 520	8 092
POULINA GROUP HOLDING	429 824	985
EL MAZRAA	127 125	-
COMAR	110 318	876 109
PGI HOLDING	87 643	-
AMEN SANTE	-	7 197
Total	5 538 509	948 248

- En 2023, la société Amen Invest à facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 5 000 DT HT relatif aux frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.

III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit :

Les obligations et engagements envers les dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit tels que visés à l'article 200 nouveau II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Rémunérations servies aux dirigeants :

	M. Abdelatif HAMAM	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Anouar Ben Ammar	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Maher JAIET	M. Mohamed Habib LASRAM
Nature de la rémunération brute	Président du conseil	Directeur Général/ Président du conseil d'administration**	Directeur Général **	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	66 667	544 611	231 488	291 232	334 232	381 432

(*) Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature ;

(**) Nomination d'un nouveau Directeur Général (Mr. Anouar Ben Ammar) et d'un nouveau président du conseil d'administration (Mr. Ibrahim Debbache) suite aux décisions respectives de l'AGO et conseil d'administration du 25 avril 2023.

Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2023. Au titre de l'exercice 2023, la charge correspondante s'élève à 140 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit :

En 2023, un montant de 30 000 DT a été alloué aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs).

IV- Opérations courantes conclues à des conditions normales

Par ailleurs, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qualifiés de courants et conclus à des conditions normales :

- La société TLF a financé des opérations de ventes réalisées par votre société en 2023 pour un montant total de 91 321 961 DT TTC.
- La société ATL a financé des opérations de ventes réalisées par votre société en 2023 pour un montant total de 48 829 835 DT TTC.

Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des

dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Les co-commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F.

Expert-Partners

Salah MEZIOU

Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Managing Partner

AVIS DES SOCIÉTÉS

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ETABLIS CONFORMEMENT AUX
NORMES COMPTABLES TUNISIENNES PREVUES PAR LA LOI N°96-112 DU
30 DECEMBRE 1996 RELATIVE AU SYSTEME COMPTABLE DES
ENTREPRISES**

La Société ENNAKL AUTOMOBILES
Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 établis conformément aux Normes Comptables Tunisiennes prévues par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023 qui se tiendra le 19 avril 2024. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : **M Mohamed Lassaad BORJI (Les commissaires aux comptes associés MTBF) & M Salah MEZIOU (EXPERT PARTNERS).**

BILAN CONSOLIDE
GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES

Arrêtés au 31/12/2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actifs	Notes	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés :			
Immobilisations incorporelles		5 436 313	5 049 519
Amortissements immobilisations incorporelles		(4 080 447)	(3 331 954)
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :	(A-1)	1 355 866	1 717 565
Immobilisations corporelles		123 118 065	115 190 245
Amortissements immobilisations corporelles		(50 365 698)	(45 026 528)
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	(A-1)	72 752 367	70 163 717
Titres de participation non consolidés		64 376 885	64 376 885
Provisions sur titres de participation non consolidés		(4 288 238)	(4 288 238)
Autres immobilisations financières		1 839 818	2 602 610
Provisions des autres immobilisations financières		(365 816)	(220 485)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :	(A-2)	61 562 649	62 470 772
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES :		135 670 882	134 352 054
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS :		135 670 882	134 352 054
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		171 177 332	184 200 931
Provisions / stocks		(3 185 846)	(3 386 437)
TOTAL STOCKS :	(A-3)	167 991 486	180 814 494
Clients et comptes rattachés		73 037 793	89 460 897
Provisions / comptes clients		(3 742 527)	(3 706 584)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :	(A-4)	69 295 266	85 754 313
Autres Actifs courants		14 467 656	22 446 837
Provisions / dépréciations autres actifs courants		(1 937 973)	(4 231 015)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :	(A-5)	12 529 683	18 215 822
Actif d'impôts différé	(A-6)	4 791 495	4 752 583
Liquidités et équivalents de liquidités	(A-7)	18 379 801	20 050 566
TOTAL DES ACTIFS COURANTS :		272 987 731	309 587 778
TOTAL DES ACTIFS :		408 658 613	443 939 832

BILAN CONSOLIDE
GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES
 Arrêtés au 31/12/2023
 (Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>Capitaux propres et Passifs</i>	<u>Notes</u>	<u>Au 31/12/2023</u>	<u>Au 31/12/2022</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidées		150 576 601	129 519 776
Résultat consolidé		40 313 043	42 354 705
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES :	(A-8)	220 889 644	201 874 481
Intérêts minoritaires dans les capitaux		2 504	1 900
Intérêts minoritaires dans le résultat		628	870
TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES AFFECTATION (I) :	(A-8)	3 132	2 770
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts		3 047 966	3 407 526
Autres passifs non courants		733 771	1 126 308
Provision pour risques et charges		6 718 925	7 580 492
Dépôts & cautionnements		4 000	4 000
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS :	(A-9)	10 504 662	12 118 326
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	(A-10)	153 078 870	194 988 790
Passif d'impôts différé	(A-6)	1 054 312	453 751
Autres passifs courants	(A-11)	16 320 956	19 569 143
Concours bancaires et autres passifs financiers	(A-12)	6 807 037	14 932 571
TOTAL DES PASSIFS COURANTS :		177 261 175	229 944 255
TOTAL DES PASSIFS (II) :		187 765 837	242 062 581
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II) :		408 658 613	443 939 832

**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES**

(Modèles de référence)

Pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</u>	<u>Du 01/01/2022 au 31/12/2022</u>
Revenus	(A-13)	714 510 449	568 719 280
Coût des ventes	(A-14)	(584 201 661)	(452 070 213)
MARGE BRUTE		130 308 788	116 649 067
Frais D'administration	(A-15)	(22 820 648)	(18 759 772)
Frais de distribution	(A-15)	(39 643 635)	(32 358 582)
Autres charges d'exploitation	(A-16)	(1 765 792)	(4 293 773)
Autres produits d'exploitation	(A-17)	4 385 465	2 273 794
RESULTAT D'EXPLOITATION		70 464 178	63 510 734
Charges financières nettes	(A-18)	(7 290 174)	(3 802 246)
Produits des placements	(A-19)	5 504 326	5 232 182
Autres Gains Ordinaires	(A-20)	1 659 172	1 393 104
Autres Pertes Ordinaires	(A-21)	(7 756 164)	(4 602 681)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		62 581 338	61 731 093
Impôt courant & différé		(22 267 667)	(19 375 518)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		40 313 671	42 355 575
Intérêts minoritaires dans le résultat		(628)	(870)
RESULTAT NET RELEVANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		40 313 043	42 354 705

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES
Pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2023
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Notes	Au 31 Décembre 2023	Au 31 Décembre 2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net après impôts	(A-8)	40 313 043	42 354 705
Ajustements pour :			
Amortissements	(A-1)	7 742 361	7 662 826
Régl des amortissements	(A-1)	(2 935)	-
Provisions nettes de reprises de provisions	(F-1)	(3 173 926)	1 847 814
Quote-part de la subvention d'investissement inscrite en résultat	(A-8)	(5 000)	-
Variations Des :			
• Stocks	(F-2)	13 023 599	(83 923 607)
• Créances	(F-3)	16 423 104	(33 438 554)
• Autres actifs	(F-4)	7 786 665	(12 872 812)
• Fournisseurs	(F-5)	(41 852 358)	80 800 710
• Autres passifs	(F-6)	(3 248 437)	11 818 021
• Autres passifs non courants	(F-7)	(442 208)	773 865
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations financières		-	(1 232 034)
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations corporelles	(F-8)	(1 127 146)	(1 021 768)
Intérêts courus et non échus	(F-9)	10 210	-
Impôt différé	(F-10)	561 649	(2 365 667)
Parts des minoritaires dans le résultat	(A-8)	628	870
Réserves consolidées et intérêts de la filiale AFCAR déconsolidée		-	(65 172)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		36 009 249	10 339 197
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F-11)	(10 165 965)	(9 192 375)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F-8)	1 269 172	1 779 498
Décassements/Encaissements liés aux immobilisations financières		-	7 232 034
Encaissements provenant des subventions d'investissement		-	50 000
Décassements/ Encaissements sur les autres immobilisations financières	(F-12)	955 308	662 689
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(7 941 485)	531 846
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Libération du capital des minoritaires			
Dividendes et autres distributions	(A-8)	(19 500 000)	(19 500 000)
Décassement fonds social	(A-8)	(1 743 225)	(852 575)
Encaissements d'emprunts et de billets à ordre	(F-13)	89 498 094	33 976 585
Décassements affectés aux remboursements d'emprunts et de billets à ordre	(F-13)	(97 993 398)	(26 351 343)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(29 738 529)	(12 727 333)
Incidence des variations des taux de change sur l'investissement dans une entreprise étrangère consolidée		-	-
VARIATION DE TRESORERIE		(1 670 765)	(1 856 290)
Trésorerie au début de l'exercice	(A-7)	20 050 566	21 906 856
Trésorerie à la fin de l'exercice	(A-7)	18 379 801	20 050 566

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
« GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES » 31/12/2023

1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » est constitué d'une société mère « ENNAKL AUTOMOBILES », et de deux sociétés sous contrôle exclusif « CAR GROS » et « STLV » avec des participations directes respectives de 99,995 % et 99,988% du capital.

C'est un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur de l'automobile, régi par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

En 2016, le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale « AF CAR » à la constitution sise en Côte d'Ivoire. Les participations directes de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » et de la société « CAR GROS » représentent respectivement 90 % et 10 % du capital, libéré du quart à la souscription, fin septembre 2016. Les trois quarts restants ont été libérés en 2018. Cette société ayant perdu la quasi-totalité de son capital social est en arrêt d'activité. En 2022, le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » a décidé d'entamer les procédures administratives et juridiques de dissolution et de liquidation de la filiale AFCAR. De ce fait, la société AFCAR n'a pas été incluse au périmètre de consolidation du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES S.A » au 31/12/2023.

En 2017, le groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale de droit tunisien « STLV » à la constitution spécialisée dans la location de véhicules sous le label « HERTZ » avec un taux de participation de 99,988 %.

a) Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES »

Structure du Capital au 31/12/2023

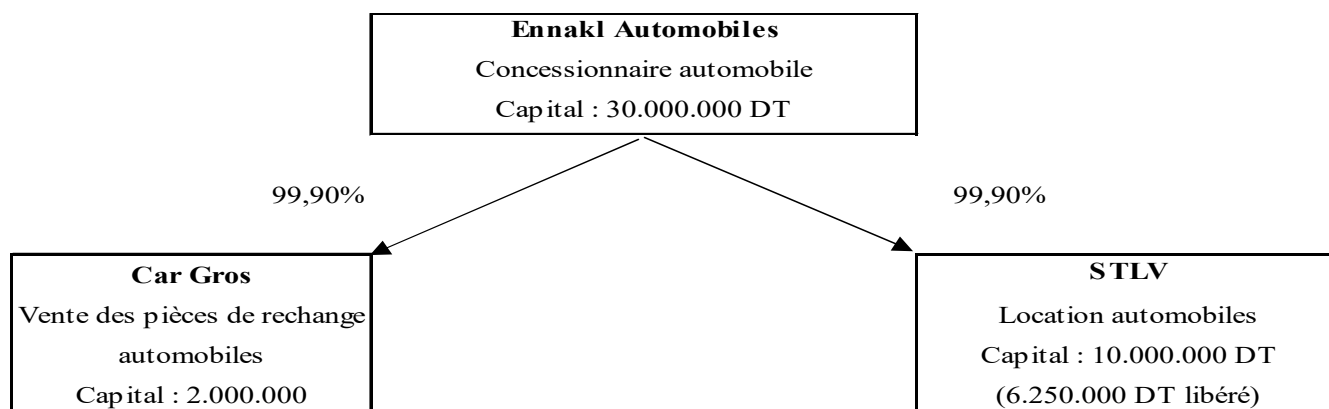
- Capital Social : 30 000 000 Dinars Tunisiens.
- Nombre d'action : 30 000 000 actions.
- Valeur nominale de l'action : 1 Dinar Tunisien.
- Forme des actions : Nominative.
- Catégorie des actions : Ordinaires.

La société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » est une société cotée à la bourse des valeurs mobilières de Tunis ainsi qu'à la bourse de Casablanca.

b) Activité du groupe :

Le groupe « ENNAKL AUTOMOBILES », a pour objet, l'importation et la commercialisation en détail des véhicules **VOLKSWAGEN, AUDI, PORSCHE, SEAT, CUPRA, Renault Trucks et SKODA** et des pièces de rechange desdites marques par l'intermédiaire de sa filiale **CAR GROS** ainsi que le service après-vente. La filiale **STLV** est quant à elle spécialisée dans la location de véhicules sous le label **HERTZ**.

c) Organigramme du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »



2. Faits marquants de l'exercice :

- Au terme de l'année 2023 le chiffre d'affaires consolidé a connu une progression de 25,63% par rapport à l'année 2022 passant de 568 719 280 Dinars à 714 510 449 Dinars.
- Les investissements réalisés par le Groupe durant l'exercice 2023, se sont élevés à 10 108 403 DT contre 9 035 178 DT à la même période de l'année 2022.
- Lancement des nouveaux modèles Virtus & T-cross pour la marque Volkswagen, la Leon Cupra et l'SUV Kushaq pour la marque Skoda.

3. Notes aux états financiers consolidés

3.1 Référentiel et principales méthodes comptables utilisés

a) Référentiel

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont été arrêtés au 31/12/2023 conformément à la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux Normes Comptables Tunisiennes dont notamment :

- La norme NCT 35, *Etats financiers consolidés* ;
- La norme NCT 36, *Participations dans les entreprises associées* ;
- La norme NCT 37, *Participations dans les coentreprises* ;
- La norme NCT 38, *Regroupement d'entreprises*.

La comptabilisation des impôts sur le résultat a été effectuée conformément à la Norme Comptable Internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, en absence de norme comptable nationale.

En 2016, le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » a adopté le modèle de référence de présentation de l'état de résultat prévu par la norme comptable Tunisienne générale NC 01, et ce pour une meilleure présentation de la performance du groupe.

L'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle autorisé prévu par la NC 01.

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont été établis à partir des états financiers individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation et arrêtés tous à la date du 31 décembre 2023.

Il est à noter que la société prépare aussi des états financiers consolidés selon les normes internationales de l'information financière (IFRS).

b) Principales méthodes comptables

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont prises en compte au coût d'origine puis amorties linéairement sur la base de leurs durées de vie estimées.

Les immobilisations financières et les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût d'origine, frais d'acquisition exclus. A la date de clôture, les participations non consolidables sont évaluées à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à « ENNAKL AUTOMOBILES »). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation. Les plus-values ne sont pas prises en compte.

Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'Assemblée Générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue. Les intérêts des placements financiers à long ou à court terme (obligations, bons du Trésor, billets de trésorerie, etc...) sont constatés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les stocks, A partir de 2022, les flux d'entrée et de sortie des stocks du groupe ENNAKL AUTOMOBILES sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent. Ils étaient comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent durant les périodes précédentes.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock d'ordres de réparations est valorisé au coût des pièces de rechange utilisées et non encore facturées au client à la date de clôture.

A la date de clôture des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20% par année d'ancienneté à partir de la 3^{ème} année par année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules neufs.

La provision sur stocks de pièces de rechange est déterminée à la date de clôture de la période en appliquant la politique suivante :

Hypothèses :

- a) Pas de provision pour articles créés en 2021 et postérieur ;
- b) Pour le reste des articles application de la méthode suivante :

Taux rotation 2020	Taux rotation 2021	Taux rotation 2022	Taux rotation 2023	Taux de Provision à appliquer
			>=20%	0%
	>=20%	>= 20%	<20%	25%
	<20%	>= 20%	<20%	50%
	>= 20%	<20%	<20%	50%
>= 20%	<20%	<20%	<20%	75%
<20%	<20%	<20%	<20%	100%

Avec :

Taux de rotation « TR » = Ventes de la période / (Stock final + Stock initial) / 2.

Les liquidités & équivalents de liquidités sont les fonds disponibles, les dépôts à vue et les découverts bancaires. Ils comprennent également les placements à court terme, très liquides facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

c) Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation : Le périmètre de consolidation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » comprend :

- La société mère : « ENNAKL AUTOMOBILES » ;
- La société filiale : « CAR GROS » ;
- La société filiale : « STLV ».

Méthode de consolidation : La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est la méthode de l'intégration globale.

Cette méthode est appliquée aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES ». Elle consiste :

- **Au niveau du bilan**, à remplacer la valeur comptable des titres (poste Titres de participations dans le bilan de la société mère) par les éléments d'actifs et de passifs –après élimination et retraitement des comptes en normes NCT et à partager le montant des capitaux propres en capitaux propres consolidés et en intérêts minoritaires ;
- **Au niveau de l'état de résultat**, à reprendre tous les postes de charges et de produits – après élimination et retraitement de certaines opérations en normes NCT – puis à répartir le résultat entre résultat consolidé part du groupe et part des minoritaires.

Traitement des écarts de première consolidation : les écarts de première consolidation

correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres de la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date d'acquisition. Cet écart est ventilé entre écart d'évaluation et Goodwill.

Elimination des opérations internes : Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » sont éliminés.

Impôts sur le résultat : Les états financiers consolidés sont établis en appliquant la méthode de l'impôt différé. Ainsi les impôts sur le résultat de l'exercice regroupent, en plus des impôts courants (ou exigibles), les impôts différés.

Un impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Ainsi des impôts différés ont été constatés sur les éléments suivants :

- Les provisions pour risques et charges pour litiges ;
- Les provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements ;
- Les provisions pour dépréciation des stocks ;
- Les provisions pour dépréciation des titres de participation ;
- Les indemnités de départ à la retraite.

En sus, des impôts différés sont constatés sur les retraitements de consolidation.

3.2 Présentation des postes du bilan consolidé

Note A-1 : Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles figurent à l'actif du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » au 31/12/2023 pour une valeur brute de 5 436 313 Dinars et une valeur nette de 1 355 866 Dinars. Les logiciels sont amortis linéairement au taux de 33,33 %.

Les immobilisations corporelles du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont totalisé au 31/12/2023 un montant brut de 123 118 065 Dinars et une valeur nette de 72 752 367 Dinars.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux suivants :

<i>Intitulé</i>	<i>Taux</i>
Constructions	5 %
Matériel de transport	20 %
Installations Générales, A.A.I.	10 %
Matériel informatique	33,33 %
Equipements de bureaux	10 % et 15 %
Matériel d'équipement technique et bureautique	10 % et 15 %

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont détaillées au niveau du tableau des immobilisations et des amortissements consolidés suivant :

GRUPE ENNAKL AUTOMOBILES - TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS CONSOLIDES AU 31/12/2023

Désignations	VALEURS BRUTES COMPTABLES					AMORTISSEMENTS LINEAIRES					Valeur comptable nette au 31/12/2023
	31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Reclassements	31/12/2023	31/12/2022	Dotations 2023	Reprises sur cessions	Régul	31/12/2023	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES											
Franchise	63 024	-	-	-	63 024	63 024	-	-	-	63 024	-
Site Web	20 000	-	-	-	20 000	20 000	-	-	-	20 000	-
Licences & Logiciels informatiques	4 966 495	386 794	-	-	5 353 289	3 248 930	746 278	-	2 215	3 997 423	1 355 866
Total immobilisations incorporelles	5 049 519	386 794	-	-	5 436 313	3 331 954	746 278	-	2 215	4 080 447	1 355 866
IMMOBILISATIONS CORPORELLES											
Terrains	16 488 037	-	-	-	16 488 037	-	-	-	-	-	16 488 037
Constructions	46 156 948	-	-	-	46 156 948	16 644 732	1 973 644	-	-	18 618 376	27 538 572
A A I Techniques & Générales	24 289 853	674 506	-	651 291	25 615 650	14 015 529	1 651 884	-	-	15 667 413	9 948 236
Matériel de transport	14 434 120	6 266 578	(1 793 789)	224 688	19 131 597	5 289 630	2 347 265	(1 651 763)	-	5 985 132	13 146 465
Matériel de localisation	69 805	-	-	-	69 805	69 805	-	-	-	69 805	-
Equipements de bureau	1 878 147	483 106	-	-	2 361 253	1 200 449	148 772	-	-	1 349 221	1 012 032
Matériel informatique	2 649 355	317 534	-	-	2 966 889	1 938 276	371 948	-	-	2 310 224	656 665
Matériel et outillages	8 256 649	505 808	-	-	8 762 457	5 868 107	502 570	-	(5 150)	6 365 527	2 396 930
Immobilisations corporelles en cours	967 331	1 474 077	-	(875 978)	1 565 430	-	-	-	-	-	1 565 430
Total immobilisations corporelles	115 190 245	9 721 609	(1 793 789)	-	123 118 065	45 026 528	6 996 083	(1 651 763)	(5 150)	50 365 698	72 752 367
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	120 239 764	10 108 403	(1 793 789)	-	128 554 378	48 358 482	7 742 361	(1 651 763)	(2 935)	54 446 145	74 108 233

Note A-2 : Immobilisations Financières

Les immobilisations financières du groupe **Ennakl Automobiles** ont totalisé au 31/12/2023 un montant net de 61 562 649 DT.

Le détail des immobilisations financières se présente comme suit :

Immobilisations financières		
	déc.-23	déc.-22
Titres de participation	64 376 885	64 376 885
Dépôts et cautionnements	398 815	452 722
Prêts au personnel LT	1 441 003	2 149 888
Total Brut	66 216 703	66 979 495
Provisions pour dépréciation des Titres de participation	(4 288 238)	(4 288 238)
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements	(365 816)	(220 485)
Total	61 562 649	62 470 772

Les titre de participation sont détaillés au tableau D1 en annexe.

Note A-3 : Stocks

Les stocks du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant brut de 171 177 332 DT au 31 décembre 2023. Ils sont provisionnés à hauteur de 1,86 % et se composent des véhicules neufs, des pièces de rechange, des véhicules d'occasion, des lubrifiants, des carburants et des réparations en cours non facturées.

Toutes les sociétés utilisent la méthode de l'inventaire permanent pour comptabiliser leurs stocks. Les provisions sur stocks sont évaluées en utilisant les méthodes suivantes :

- Identification physique : lors des opérations d'inventaire physique, les responsables d'inventaire indiquent sur leur rapport les articles rosignols, endommagés ou non utilisables.
- Calculs analytiques : ces calculs sont principalement basés sur les taux de rotation (stock moyen / consommation de la période).
- Une provision est constatée par modèle sur les stocks de véhicules neufs ayant un âge moyen en stock supérieur à deux ans.
Le taux de la provision est de 20% par année d'ancienneté (à partir de la troisième année) sur la base du prix de revient du stock.
- Une provision est constatée sur les stocks de pièces de rechange en se basant sur une matrice en fonction de l'âge en stock et du taux de rotation observé durant les trois derniers exercices et de l'exercice courant pour chaque référence de pièces de rechange. Le stock est détaillé comme suit :

Stocks		
	déc.-23	déc.-22
Stock véhicules neufs	139 595 520	155 764 668
Volkswagen	14 665 556	9 656 553
Volkswagen Utilitaires	890 926	12 774 494
Audi	15 453 051	31 153 512
Porsche	7 204 666	-
MAN	214 281	214 281
SEAT	28 804 820	23 462 987
Škoda	4 582 956	14 359 136
Renault Trucks	18 402 382	14 929 034
Stock véhicules neufs en transit et encours de dédouanement	49 376 882	49 214 671
Stock pièces de rechanges	22 537 580	21 765 498
Stock pièces de rechanges en transit	1 872 597	2 713 694
Stock véhicules d'occasions	6 436 930	3 191 008
Stock de travaux en cours	714 523	753 908
Stock carburants et lubrifiants	20 182	12 155
Sous-total	31 581 812	28 436 263
Total Brut	171 177 332	184 200 931
Provisions pour dépréciation des stocks	(3 185 846)	(3 386 437)
Total	167 991 486	180 814 494

Note A-4 : Clients et comptes rattachés

Le poste clients et comptes rattachés présente au 31/12/2023 un solde net de 69 295 266 DT contre un solde de 85 754 313 DT au 31/12/2022. Ce poste se détaille comme suit :

Clients et comptes rattachés		
	déc.-23	déc.-22
Clients comptes courants	29 954 116	29 879 298
Effets à recevoir	41 831 354	58 445 276
Clients douteux	958 302	979 831
Effets et chèques impayés	294 021	156 492
Sous-total	73 037 793	89 460 897
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(3 742 527)	(3 706 584)
Total	69 295 266	85 754 313

Note A-5 : Autres actifs courants

Le poste des autres actifs courants présente au 31/12/2023 un solde net de 12 529 683 DT contre un solde de 18 215 822 DT au 31/12/2022. Ce poste se détaille comme suit :

Autres actifs courants		
	déc.-23	déc.-22
Avances et prêts au personnel CT	752 483	944 999
Etats impôts et taxes	1 615 506	8 421 850
Fournisseurs avances et acomptes	4 203 632	9 554 934
Charges constatées d'avance	2 739 614	1 606 278
Débiteurs divers	11 552	11 506
Produits à recevoir	5 144 869	1 907 270
Sous-total	14 467 656	22 446 837
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(1 937 973)	(4 231 015)
Total	12 529 683	18 215 822

Note A-6 : Impôt différé

L'actif net d'impôt différé du groupe présente au 31/12/2023 un solde net de 3 737 183 DT contre un solde net de 4 298 832 DT au 31/12/2022 :

Actif d'impôts différé		
	déc.-23	déc.-22
Actifs d'impôts différés	4 791 495	4 752 583
Passifs d'impôts différés	(1 054 312)	(453 751)
Total	3 737 183	4 298 832

Note A-7 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités du groupe présentent au 31/12/2023 un solde de 18 379 801 DT contre un solde de 20 050 566 DT au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités		
	déc.-23	déc.-22
Effets à l'encaissement	4 993 731	1 475 352
Chèques à l'encaissement	3 029 600	2 546 968
Banques créditrices	7 342 878	14 691 164
Caisses	49 580	30 843
Régie d'avance et accreditifs	2 675 758	1 306 239
Liquidités disponibles chez des intermédiaires en bourse	288 254	-
Total	18 379 801	20 050 566

Note A-8 : Capitaux propres et intérêts des minoritaires

Le total des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires au 31/12/2023 s'élève à 220 892 776 Dinars contre 201 877 251 Dinars au 31/12/2022. Il se détaille comme suit :

Capitaux propres et intérêts des minoritaires					
Désignation	Capital social	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres consolidés au 31/12/2022	30 000 000	129 519 776	42 354 705	2 770	201 877 251
Affectation en résultat reportés		42 354 705	(42 354 705)		-
Distribution de dividendes		(19 500 000)		(250)	(19 500 250)
Dépenses nettes du fonds social		(1 743 209)		(16)	(1 743 225)
Indemnité de départ à la retraite		(49 671)			(49 671)
Résorption Subvention d'investissement		(5 000)		-	(5 000)
Résultat de la période			40 313 043	628	40 313 671
Total au 31/12/2023	30 000 000	150 576 601	40 313 043	3 132	220 892 776
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES :					220 889 644
TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES :					3 132

Le résultat consolidé par action au titre de la période en cours se détaille comme suit :

Résultat consolidé par action		
	déc.-23	déc.-22
Résultat consolidé net	40 313 043	42 354 705
Nombre d'actions	30 000 000	30 000 000
Résultat consolidé par action	1,344	1,412

Note A-9 : Passifs non courants :

Le poste des passifs non courants présente au 31/12/2023 un solde de 10 504 662 DT contre un solde s'élevant à 12 118 326 DT au 31/12/2022. Ce poste se détaille comme suit :

Passifs non courants		
	déc.-23	déc.-22
Emprunts bancaires	3 047 966	3 407 526
Provision pour risques et charges	6 718 925	7 580 492
Dépôts et cautionnements reçus	4 000	4 000
Indemnité pour départ à la retraite	402 114	352 443
Dettes fiscales à long termes	331 657	773 865
Total	10 504 662	12 118 326

Note A-10 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste fournisseurs et comptes rattachés présente au 31/12/2023 un solde de 153 078 870 DT contre un solde de 194 988 790 DT au 31/12/2022. Ce poste se détaille comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés		
	déc.-23	déc.-22
Fournisseurs locaux	13 218 446	9 344 031
Fournisseurs d'immobilisations	-	57 562
Fournisseurs étrangers	137 489 261	182 556 138
Fournisseurs effets à payer	155 500	-
Fournisseurs retenus de garantie	307 384	293 670
Fournisseurs factures non parvenues	1 908 279	2 737 389
Total	153 078 870	194 988 790

Note A-11 : Autres passifs courants

Le poste des autres passifs courants présente au 31/12/2023 un solde de 16 320 956 DT contre un solde s'élevant à 19 569 143 DT au 31/12/2022. Ce poste se détaille comme suit :

Autres passifs courants	déc.-23	déc.-22
Etats impôts et taxes	8 859 833	11 771 360
Provisions pour congés payés	589 531	582 275
Débours douanes et cartes grises	17 464	71 003
Actionnaires dividendes à payer	500	250
Caisse de sécurité sociale	1 557 405	1 781 777
Assurance groupe	120 029	51 637
Charges à payer	5 079 400	5 178 230
Produits constatés d'avances	83 685	101 870
Créditeurs divers	13 109	30 741
Total	16 320 956	19 569 143

Note A-12 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le poste concours bancaires et autres passifs financiers du groupe présente au 31/12/2023 un solde de 6 807 037 DT contre un solde de 14 932 571 DT au 31/12/2022. Ce poste se détaille comme suit :

Concours bancaires et autres passifs financiers	déc.-23	déc.-22
Échéances à moins d'un an sur emprunts	1 279 615	6 844 253
Intérêts courus et non échus	10 210	-
Billets à ordres Amen Bank	5 517 212	8 088 318
Total	6 807 037	14 932 571

2.3. Présentation des postes de l'état de résultat consolidé

Note A-13 : Revenus

Le chiffre d'affaires du groupe **Ennaki Automobiles** totalise un montant de 714 510 449 DT au 31/12/2023 contre 568 719 280 DT au 31/12/2022, et se détaille comme suit :

Revenus	déc.-23	déc.-22
Ventes véhicules neufs	606 166 608	464 138 884
Ventes véhicules d'occasion	12 806 396	8 062 772
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	84 091 331	88 857 618
Ventes travaux atelier	2 677 894	2 658 603
Ventes accessoires véhicules neufs	2 849 294	337 496
Ventes prestation de service de location	5 918 926	4 663 907
Total	714 510 449	568 719 280

Note A-14 : Coût des ventes

Le poste coût des ventes du groupe **Ennaki Automobiles** totalise un montant de 584 201 661 DT au 31/12/2023 contre un solde de 452 070 213 DT au 31/12/2022, et se détaille comme suit :

Coût des ventes	déc.-23	déc.-22
Coût des véhicules neufs vendus	496 205 619	364 749 321
Coût des véhicules d'occasion vendus	12 715 048	10 752 828
Coût des pièces de rechange vendues	65 256 980	67 444 824
Achats d'accessoires et de consommables	1 224 965	646 451
Travaux extérieurs	310 429	214 869
Charge personnel direct	3 147 715	4 377 962
Frais bancaires	5 340 905	3 883 958
Total	584 201 661	452 070 213

Note A-15 : Frais de distribution et d'administration

Les frais de distribution et d'administration du groupe présentent au 31/12/2023 un solde de 62 464 283 DT contre un solde de 51 118 354 DT au 31/12/2022. Ce poste se détaille comme suit :

Frais de distribution & d'administration		
	déc.-23	déc.-22
Charges de personnel	27 920 553	22 579 742
Frais déplacements (AVA et Billet)	1 177 839	1 066 735
Publicité et insertion	3 168 521	2 814 092
Consommables	104 760	616 312
Cadeaux, Réception et restaurations	259 630	231 743
Vêtements de Travail	199 894	160 207
Formation	201 956	186 234
Autres Frais sur Vente	5 567 911	5 289 940
Locations diverses	673 938	449 354
Achat divers par caisses	336 862	158 600
Abonnements	2 005 005	660 502
Assurance	1 230 949	1 022 174
Dons et subventions	28 390	38 950
Energie	1 228 252	1 288 598
Entretiens et réparations	1 366 433	1 277 971
Fournitures de bureaux	188 432	259 020
Gardiennage	543 433	605 527
Honoraires	5 416 189	2 574 786
Dotations aux amortissements	7 742 361	7 662 826
Impôts & Taxes	3 102 975	2 175 041
Total	62 464 283	51 118 354

Note A-16 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant de 1 765 792 DT au 31/12/2023 contre un solde de 4 293 773 DT au 31/12/2022, et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation		
	déc.-23	déc.-22
Dotations aux provisions sur stocks	222 195	721 832
Dotations aux Provisions sur créances et autres actifs	1 543 597	3 571 941
Total	1 765 792	4 293 773

Note A-17 : Autres produits d'exploitation

Le poste des autres produits d'exploitation du groupe présente au 31/12/2023 un solde de 4 385 465 DT contre un solde de 2 273 794 DT au 31/12/2022. Ce poste se détaille comme suit :

Autres produits d'exploitation		
	déc.-23	déc.-22
Ristournes TFP	209 786	70 317
Locations	72 000	71 916
Frais de gestion et autres services	25 528	66 344
Reprises de provisions sur stocks VN	422 786	971 362
Reprises de Provisions sur créances	3 655 365	1 093 855
Total	4 385 465	2 273 794

Note A-18 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant de 7 290 174 DT au 31/12/2023 contre un solde de 3 802 246 DT au 31/12/2022, et se détaillent comme suit :

Charges financières nettes	déc.-23	déc.-22
Intérêts sur crédits bancaires	1 793 987	1 671 120
Intérêts sur crédit-bail	-	3 729
Intérêts sur comptes courants	61 871	78 478
Agios sur effets escomptes	5 434 316	2 048 919
Total	7 290 174	3 802 246

Note A-19 : Produits des placements et dividendes

Les produits des placements du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant de 5 504 326 DT au 31/12/2023 contre un solde de 5 232 182 DT au 31/12/2022, et se détaillent comme suit :

Produits des placements	déc.-23	déc.-22
Produits nets sur placements	78 349	44 827
Plus-value de cession auprès de L'Amen SICAR	0	1 232 034
Dividendes reçus	5 021 043	3 670 774
Intérêts créditeurs	404 934	284 547
Total	5 504 326	5 232 182

Note A-20 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant de 1 659 172 DT au 31/12/2023 contre un solde 1 393 104 DT au 31/12/2022, et se détaillent comme suit :

Autres gains ordinaires	déc.-23	déc.-22
Produits non récurrents	532 026	318 024
Profits sur cessions d'immobilisations	1 127 146	1 075 080
Total	1 659 172	1 393 104

Note A-21 : Autres pertes ordinaires :

Les autres pertes ordinaires du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant de 7 756 164 DT au 31/12/2023 contre un solde de 4 602 681 DT au 31/12/2022, et se détaillent comme suit :

Autres pertes ordinaires	déc.-23	déc.-22
Autres pertes	106 913	4 556 641
Pertes sur cessions d'immobilisations	-	53 314
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 535 554	5 634 643
Reprises sur provisions pour risques et charges	(3 397 121)	(6 015 385)
Différences de règlement et débours	8 935	857
Pénalités de retard et amendes douanières	8 501 883	372 611
Total	7 756 164	4 602 681

2.4. Présentation des postes de l'état des flux de trésorerie consolidé

Note F-1 : Dotations aux provisions :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Provisions nettes de reprises de provisions	déc-23	déc-22
Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	145 331	(156 847)
Dotations aux Provisions sur créances et autres actifs courants	1 373 015	2 728 017
Dotations aux provisions pour risque et charges	2 535 554	-
Reprises sur provisions pour risques et charges	(3 397 121)	(469 053)
Reprises sur provision sur créances et autres actifs courants	(3 630 114)	(4 772)
Reprises aux provisions sur stocks VN et OR	(422 786)	(249 531)
Dotations aux provisions sur stocks VN et OR	222 195	-
Total	(3 173 926)	1 847 814

Note F-2 : Stocks :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des stocks	déc-23	déc-22
Stocks bruts de début de période	184 200 931	100 277 324
Stocks bruts de fin de période	171 177 332	184 200 931
Total	13 023 599	(83 923 607)

Note F-3 : Créances clients :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des créances	déc-23	déc-22
Clients bruts en début de période	89 460 897	56 022 343
Clients bruts en fin de période	73 037 793	89 460 897
Total	16 423 104	(33 438 554)

Note F-4 : Variation des autres actifs courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des autres actifs courants	déc-23	déc.-22	Variation
Autres actifs courants	12 529 683	18 215 822	5 686 139
Provision autres actifs courants	1 937 973	4 231 015	2 293 042
Déduction des prêts au personnel à CT	(752 483)	(944 999)	(192 516)
Total	13 715 173	21 501 838	7 786 665

Note F-5 : Variation des fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des fournisseurs	déc-23	déc-22
Fournisseurs et comptes rattachés en début de période	194 988 790	114 345 277
Fournisseurs et comptes rattachés en fin de période	153 078 870	194 988 790
Sous-total	(41 909 920)	80 643 513
Variation des fournisseurs d'immobilisations	57 562	157 197
Total	(41 852 358)	80 800 710

Note F-6 : Variation des autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des autres passifs courants		
	déc-23	déc-22
Autres passifs courants en début de période	19 569 143	7 750 872
Autres passifs courants en fin de période	16 320 956	19 569 143
Sous-total	(3 248 187)	11 818 271
Dividendes non distribués	(250)	(250)
Total	(3 248 437)	11 818 021

Note F-7 : Variation des autres passifs non courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des autres passifs non courants		
	déc-23	déc-22
Passifs non courants en début de période	1 126 308	369 268
Passifs non courants en fin de période	733 771	1 126 308
Sous-total	(392 537)	757 040
Variation des indemnités de départ à la retraite	(49 671)	16 825
Total	(442 208)	773 865

Note F-8 : plus-values et encaissements des cessions sur immobilisations corporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Encaissement et plus ou moins-value sur cession d'immobilisations		
	déc-23	déc-22
Valeur Brute des immobilisations cédées (I)	1 793 789	2 294 834
Amortissement cumulés des immobilisations cédées (II)	1 651 763	1 537 102
VCN des immobilisations cédées (III) = (I) - (II)	142 026	757 732
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles (IV)	1 269 172	1 779 498
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations corporelles (III) - (IV)	(1 127 146)	(1 021 766)

Note F-9 : Variation des intérêts courus et non échus :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des intérêts courus et non échus		déc-23
Intérêts courus et non échus en début d'exercice		-
Intérêts courus et non échus en fin d'exercice		10 210
Total		10 210

Note F-10 : Variation des actifs et passifs d'impôts différés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des Actifs et passifs d'impôts différés		
	déc-23	déc-22
Actifs d'impôts différés en début de période	4 752 583	3 639 397
Actifs d'impôts différés en fin de période	4 791 495	4 752 583
Variation des actifs d'impôts différés	(38 912)	(1 113 186)
Passifs d'impôts différés en début de période	453 751	1 706 232
Passifs d'impôts différés en fin de période	1 054 312	453 751
Variation des actifs d'impôts différés	600 561	(1 252 481)
Total	561 649	(2 365 667)

Note F-11 : Décaissement affectés à l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations		
	déc-23	déc-22
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(386 794)	(666 419)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(9 721 609)	(8 368 759)
Variation des fournisseurs d'immobilisations	(57 562)	(157 197)
Total	(10 165 965)	(9 192 375)

Note F-12 : Encaissements (Décaissements) sur prêts au personnel et cautionnements :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Encaissements (Décaissements) sur prêts au personnel et cautionnements		
	déc-23	déc-22
Dépôts et cautionnements en début de période	452 722	1 099 101
Dépôts et cautionnements en fin de période	398 815	452 722
Variation des Dépôts et cautionnements	53 907	646 379
Prêts au personnel à long terme en début de période	2 149 888	2 165 224
Prêts au personnel à long terme en fin de période	1 441 003	2 149 888
Variation des prêts au personnel à long terme	708 885	15 336
Prêts au personnel à court terme en début de période	944 999	1 211 152
Prêts au personnel à court terme en fin de période	752 483	944 999
Variation des prêts au personnel à court terme	192 516	266 153
Provisions des dépôts et cautionnement de la filiale déconsolidée AFCAR	-	(265 179)
Total	955 308	662 689

Note F-13 : Encaissements (Décaissements) sur emprunts et billets à ordre :

Au 31/12/2023, le tableau de variation des emprunts se détaille comme suit :

	31/12/2022	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	31/12/2023
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	3 407 526	-	(1 463 627)	1 104 067	3 047 966
Courant	844 253	(1 028 264)	1 463 627	-	1 279 615
Crédit à Court Terme Amen Bank					
Courant	6 000 000	(26 000 000)	-	20 000 000	-
Crédit à Court Terme ATB					
Courant	-	(10 000 000)	-	10 000 000	-
Billets à ordre					
Courant	8 088 318	(60 965 133)	-	58 394 027	5 517 212
Total courants	14 932 571	(97 993 397)	1 463 627	88 394 027	6 796 828
Total Non-courants	3 407 526	-	(1 463 627)	1 104 067	3 047 967

Note C-3 - Etat des engagements hors bilan consolidés au 31-12-2023 :

Engagements en Devises par banque :

Société	Banque	Lettre de crédit (SLOC)
Ennakl Automobiles	AMEN BANK	33 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	BIAT	17 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	UBCI	12 000 000 EUR
Car Gros	ATTIJARI BANK	4 700 399 EUR
Car Gros	ATB	500 000 EURO
Total		67 200 399 EUR

Engagements en Dinars par banque :

AMEN BANK :

Société	Nature	Montant au 31/12/2023
Ennakl Automobiles	CAUTIONS BANCAIRES	3 937 484
Ennakl Automobiles	OBLIGATIONS CAUTIONNEES	9 706 431
STLV	CAUTIONS BANCAIRES	260 111
Total		13 904 026

BIAT :

Nature	Montant au 31/12/2023
CAUTIONS BANCAIRES	3 940 562
Total	3 940 562

ZITOUNA :

Nature	Montant au 31/12/2023
CAUTIONS BANCAIRES	23 474
Total	23 474

Effets remis à l'escompte non échus

Nature	Montant au 31/12/2023
EFFETS ESCOMPTES NON ECHUS	68 769 900
Total	68 769 900

Note C-4 - Informations sur les parties liées :

Les opérations réalisées avec les parties liées du groupe Ennakl Automobiles durant l'exercice 2023 se présentent comme suit :

❖ **Société Ennakl Automobiles :**

Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank :

Le 10 juillet 2023, la société Ennakl S.A a renouvelé son contrat de financement avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 151 150 000 détaillé comme suit :

- ✓ Escompte LC pour un montant de 13 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
- ✓ Découvert en compte pour un montant de 4 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- ✓ Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5%. L'encours s'élève au 31/12/2023 à 5 517 213 DT.
- ✓ Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT assortis d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- ✓ Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- ✓ Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- ✓ Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois.
- ✓ L'encours des admissions temporaires, cautions provisoires, cautions définitives et des cautions de retenues de garantie s'élève au 31/12/2023 à 3 937 484 DT.
- ✓ Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ; l'encours s'élève au 31/12/2023 à 9 706 431 DT.
- ✓ Crédits documentaires pour un montant de 110 550 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,09%° par mois. L'encours s'élève au 31/12/2023 à 33 000 000 Euro.
- ✓ La banque perçoit une commission d'étude d'actes juridiques de 500 DT HT par contrat.
- ✓ Les soldes des engagements effectifs au 31 décembre 2023 sont détaillés au niveau de la note C3

Emprunt à moyen terme auprès de l'Amen Bank

En 2020, la société Ennakl Automobiles a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 28/02/2020
- Principal : 6 000 000 dinars
- Mode de paiement : 84 mois
- Taux d'intérêt : TMM + 2%

Cet Emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2023 à hauteur de 830 281 DT et les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 358 363 DT en 2023. Le solde en principal non encore échu s'élève au 31 décembre 2023 à 3 407 526 DT.

Crédits à court terme auprès de l'Amen Bank

D) En 2022, la société Ennakl Automobiles a obtenu un crédit à court terme auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 07/11/2022
- Principal : 16.000.000 dinars
- Mode de paiement : 4 mois
- Taux d'intérêt : TMM + 2%

En garantie du remboursement de ce crédit, Ennakl Automobiles a consenti un nantissement sur 2 666 921 actions d'Arab Tunisian Lease (ATL) dont la valeur boursière s'élève, au 04 novembre 2022 soit la date de souscription du crédit à 7 894 086 DT.

Ce crédit a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2023 à hauteur de la partie restante qui totalise la somme de 6 000 000 DT. Les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 73 233 DT.

II) En 2023, la société Ennakl Automobiles a obtenu un crédit à court terme auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 24/08/2023
- Principal : 20.000.000 dinars
- Mode de paiement : 4 mois
- Taux d'intérêt : TMM + 2%.

Ce prêt a été totalement remboursé au cours de l'exercice 2023 pour 20 000 000 DT en principal. Les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 437 949 DT.

Billets à ordre souscrits auprès de l'Amen Bank :

Au cours de 2023, Ennakl Automobiles a souscrit des billets à ordre auprès de l'Amen Bank pour un montant de 58 394 027 DT aux conditions suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5% ;
- Echéance : 90 jours ;

Au 31 décembre 2023, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élevait à 5 517 213 DT et les remboursements au cours de 2023 s'élèvent à 60 965 133 DT. Les intérêts correspondants s'élèvent au 31/12/2023 à 614 965 DT.

Prestations de service fournies par des parties liées (Groupe PGI) :

- La société PGI Holding a facturé à la société Ennakl Automobiles 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais du siège de PGI Holding suivant la convention conclue à cet effet.

Autres opérations avec les parties liées (Groupe PGI et Groupe Poulina) :

- La société Ennakl Automobiles S.A a encouru auprès de COMAR Assurances des frais d'assurance s'élevant à 2 835 464 DT hors taxes.
- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées avec les parties liées du groupe Amen et du Groupe Poulina se présentent comme suit :

Société	Ventes VN HT	Services après ventes HT
AMEN BANK	1 728 946	30 056
CAFE BONDIN	-	14 656
PARENIN	2 737 133	11 153
CAFE BEN YEDDER	317 520	8 092
POULINA GROUP HOLDING	429 824	985
EL MAZRAA	127 125	-
COMAR	110 318	876 109
PGI HOLDING	87 643	-
AMEN SANTE	-	7 197
Total	5 538 510	948 248

- En 2023, la société Amen Invest a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 5 000 DT HT relatif aux frais de tenue de comptes de valeurs mobilières.
- La société TLF a financé des opérations de ventes réalisées par la société mère en 2023 pour un montant total de 91 321 961 DT TTC.
- La société ATL a financé des opérations de ventes réalisées par la société mère en 2023 pour un montant total de 48 829 835 DT TTC.

Rémunérations servies aux dirigeants :

	M. Abdelatif HAMAM	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Anouar Ben Ammar	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Maher JAIET	M. Mohamed Habib LASRAM
Nature de la rémunération brute	Président du conseil	Directeur Général/Président du conseil d'administration**	Directeur Général **	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	66 667	544 611	231 488	291 232	334 232	381 432

(*) Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature ;

(**) Nomination d'un nouveau Directeur Général (Mr. Anouar Ben Ammar) et d'un nouveau président du conseil d'administration (Mr. Ibrahim Debbache) suite aux décisions respectives de l'AGO et conseil d'administration du 25 avril 2023.

Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 Avril 2023. Au titre de l'exercice 2023, la charge correspondante s'élève à 140 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit :

En 2023, un montant de 30 000 DT a été alloué aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs).

❖ **Société Gar Gros :**

✓ La société Car Gros a encourus auprès de « l'Assurances COMAR » au 31/12/2023 des frais d'assurance relatifs à :

- Un contrat d'assurances multirisques pour un montant de 26 963 DT ;
- Un contrat d'assurances flotte pour un montant de 14 827 DT ;
- Un contrat d'assurances groupe pour un montant de 148 448 DT.

❖ **Société STLV :**

Tunisie Leasing et factoring

En 2023, la société a STLV a facturé à la société Tunisie Leasing et factoring un montant de 14 120 DT HT à titre de location de véhicules.

Le solde client de la société Tunisie Leasing et factoring correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 4 200 DT au 31/12/2023 contre un solde de 1 400 DT au 31/12/2022.

Assurances Comar

En 2023, la société STLV a encouru des frais d'assurance auprès de la compagnie Assurances COMAR relatifs à :

- Un contrat d'assurance groupe pour un montant de 52 581 DT ;
- Un contrat d'Assurance flotte pour un montant de 738 891 DT ;
- Un contrat d'assurance multirisque professionnel pour un montant de 3 690 DT.

Le solde fournisseur Assurances COMAR correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 11 882 DT au 31/12/2023 contre un solde de 635 DT au 31/12/2022.

En 2023, la société a STLV a facturé aux Assurances COMAR un montant de 1 959 DT à titre de location de véhicules.

Le solde client Assurances COMAR correspondant chez la société STLV S.A. est nul au 31/12/2023 et au 31/12/2022.

Amen Bank

Le 25/09/2019, la STLV a signé avec l'Amen Bank un contrat de crédit à moyen terme pour un montant en principal d'un million cinq cent mille dinars (1 500 000 DT) destiné à financer l'acquisition de Soixante-deux véhicules et débloqué par tranches sur demande de la société STLV S.A. Le taux d'intérêt applicable à ce crédit est de TMM + 2,75%. Le 11/02/2020, une seule tranche d'un montant de 215 800 DT a été débloqué au profit de la société STLV S.A.

Au 31/12/2023, le reliquat en principal de cette tranche a été totalement remboursé pour un montant de 13 972 DT. Les charges financières correspondantes supportées en 2023 ont totalisé 120 DT.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2023, la société S.T.L.V a signé un nouveau contrat de crédit auprès de l'Amen Bank pour un montant d'un million cinq cent mille dinars (1 500 000) et débloqué par tranches sur demande de la société STLV S.A. Le taux d'intérêt applicable à ce crédit est 8,5%. Le 31/05/2023, une seule tranche d'un montant de 1 104 067 DT a été débloqué au profit de la société STLV. Au 31/12/2023, un montant de 184 011 DT est remboursé et un montant en principal non échu s'élève à 920 056 DT. Par ailleurs, Les intérêts correspondants constatés s'élèvent à 57 133 DT au 31/12/2023 dont un montant de 10 210 DT d'intérêts courus et non échus.

En 2023, la société a STLV a facturé à l'Amen Bank un montant de 2 641 DT à titre de location de véhicules.

Le solde client AMEN BANK correspondant chez la société STLV S.A. est nul au 31/12/2023 contre de 2 430 DT au 31/12/2022.

PARENIN :

En 2023, la société a STLV a facturé à la société PARENIN un montant de 77 232 DT à titre de location de véhicules.

Le solde client PARENIN correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 59 431 DT au 31/12/2023 contre un solde de 1 050 DT au 31/12/2022.

Rémunérations servies aux dirigeants :

Nature de la rémunération brute	IBRAHIM DEBACHE		AHMED AZIZ HAJ ROMDHANE	
	Président directeur général (**)		Directeur Général Adjoint	
	Charge au 31/12/2023	Passif au 31/12/2023	Charge au 31/12/2023	Passif au 31/12/2023
Salaire brut (*)	308 000	-	247 978	-

(*) Y compris les avantages en nature ;

(**) Président directeur général jusqu'au 22/09/2023

D- 1 – Tableau des titres de participation non consolidés au 31 décembre 2023 :

Participations	Participations cumulées fin 2022		Mouvements 2023			Total 31/12/2023	Détention en %
	Nbre actions Souscrites/achetées	Valeur d'acquisition	Nbre actions Souscrites/achetées	Cession / Remboursement	Valeur d'acquisition		
Actions							
A.T.L.	1 813 505	4 627 143				6 547 329	8,21%
	640 062	1 920 186					
	213 354*	-					
HEVI	10	100				100	2%
Amen Bank	2 101 111	53 541 219	300 158		0*	53 541 219	7,93%
AFCAR	196 787	4 288 238				4 288 238	100,00%
TOTAL GENERAL BRUT		64 376 885				64 376 885	
Provisions pour dépréciation des titres		(4 288 238)				(4 288 238)	
TOTAL NET		60 088 647				60 088 647	

(*) Distribution d'actions gratuites.

D-2 – Tableau de passage des charges par destination aux charges par nature :

Charges par destination	Montant	Achats consommés	Charges de personnel	Amortissements et provisions	Autres charges	Autres produits	Charges financières nettes	Autres pertes	Autres gains
Coût des ventes	584 201 661	581 543 488	3 147 715		697 382		(1 186 924)		
Frais de distribution	39 643 635	4 284 983	27 265 958		8 092 694				
Frais d'administration	22 820 648	1 228 946	215 734	7 742 361	13 633 607				
Autres produits d'exploitation	(4 385 465)			(4 078 151)	(209 786)	(97 528)			
Autres charges d'exploitation	1 765 792			1 765 792					
Charges financières nettes	7 290 174						7 290 174		
Autres gains ordinaires	(1 659 172)					(291 539)			(1 367 633)
Autres pertes ordinaires	7 756 164			(861 567)	115 848			8 501 883	
Total	657 433 437	587 057 417	30 629 407	4 568 435	22 329 745	(389 067)	6 103 250	8 501 883	(1 367 633)

D-3 – Soldes intermédiaires de gestion consolidés au 31 décembre 2023 :

Soldes intermédiaires de gestion consolidés au 31/12/2023

	31/12/2023	31/12/2022		31/12/2023	31/12/2022		31/12/2023	31/12/2022
Produits			Charges			Soldes		
Revenus	714 510 449	568 719 280	Coût des ventes	584 201 661	452 070 213			
Marge commerciale	130 308 788	116 649 067				Marge commerciale	130 308 788	116 649 067
			Autres charges externes	23 391 080	18 492 168			
Valeur ajoutée Brute	106 917 708	98 156 899				Valeur ajoutée Brute	106 917 708	98 156 899
			Impôts et taxes	3 102 975	2 175 041			
Excédent brut d'exploitation	75 894 180	73 402 116	Charges de personnel	27 920 553	22 579 742	Excédent brut d'exploitation	75 894 180	73 402 116
Autres gains ordinaires	1 659 172	1 393 104	Autres pertes ordinaires	8 617 730	4 983 423			
Produits des placements	5 504 326	5 232 182	Charges financières	7 290 174	3 802 246			
			Dotations aux amort. et aux provisions	4 568 436	9 510 640			
			Impôts courants et différés	22 267 667	19 375 518			
Résultat des activités ordinaires	40 313 671	42 355 575				Résultat des activités ordinaires	40 313 671	42 355 575

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES
Z.I. Ariana – Aéroport
BP 129 – 1080 Tunis

1- RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Opinion :

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe ENNAKL AUTOMOBILES (« Le Groupe ») qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés font ressortir, au 31 décembre 2023, un total du bilan consolidé de 408 658 613 DT et des capitaux propres consolidés – part du groupe de 220 889 644 DT y compris le résultat consolidé – part du groupe s'élevant à 40 313 043 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du **groupe ENNAKL AUTOMOBILES** au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'Opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit :

Les questions clés de l'audit sont celles qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

▪ **Les Revenus :**

Description de la question clé de l'audit :

Le chiffre d'affaires figure à l'état de résultat consolidé au 31 décembre 2023 pour un montant de 714 510 449 DT et représente le poste le plus important de l'état de résultat.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs à hauteur de 606 166 608 DT.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers consolidés du groupe.

Réponse d'audit :

En réponse, nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

Rapport d'activité du groupe :

La responsabilité du rapport d'activité du groupe incombe au conseil d'administration de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES S.A. ».

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport d'activité du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Cependant, en application de l'Article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité

consiste à vérifier l'exactitude des informations données dans le rapport d'activité du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés et conformément à l'Article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005. Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport d'activité du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers consolidés :

Le conseil d'administration de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES S.A. » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle d'états financiers consolidés conformes au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration de la société mère qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes Internationales d'audit, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes Internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil

d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance du groupe, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance du groupe une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures de sauvegarde connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance du groupe, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

2- RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne du groupe :

En application des dispositions de l'Article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES S.A. ».

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 4 avril 2024

Les co-commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes associés M.T.B.I

Expert-Partners

Mohamed Lassaad BORJI
Partner

Salah MEZIOU
Managing Partner

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT-

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-

Le groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie -SFBT- publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 Avril 2024. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Lassaad BORJI (Les Commissaires aux Comptes Associés MTBF) et Mr Ali LAHMAR (Cabinet d'Audit et de Consultants).

Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023

BILAN

(Exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31.12.2023	31.12.2022
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		21 230 398	20 140 533
Moins : Amortissements		-19 275 240	-17 148 983
	3.1	1 955 158	2 991 550
Immobilisations corporelles		1 484 158 709	1 372 913 548
Moins : Amortissements		-894 909 764	-813 402 616
Moins : Dépréciations		-3 088 813	-3 067 113
	3.2	586 160 132	556 443 819
Immobilisations financières		50 658 058	58 036 596
Moins : Provisions		-14 216 282	-10 889 231
	3.3	36 441 776	47 147 365
Titres mis en équivalence		1 969 418	2 678 494
Total des actifs immobilisés		626 526 484	609 261 228
Ecarts d'acquisition		5 812 360	5 812 360
Moins : Amortissements & dépréciations		-5 702 643	-5 666 073
	3.4	109 717	146 287
Impôts différés actifs IDA		14 628 729	14 457 724
Autres actifs non courants	3.5	31 086 251	30 555 820
Total des actifs non courants		672 351 181	654 421 059
<u>Actifs courants</u>			
Stocks et en-cours		461 769 875	367 176 507
Moins : Provisions		-16 234 925	-16 821 983
	3.6	445 534 950	350 354 524
Clients et comptes rattachés		319 274 034	303 717 150
Moins : Provisions		-122 258 736	-121 073 021
	3.7	197 015 298	182 644 129
Autres actifs courants		134 775 129	103 759 022
Moins : Provisions		-8 620 761	-7 500 447
	3.8	126 154 368	96 258 575
Placements et autres actifs financiers		332 438 817	306 043 740
Moins : Provisions		-5 671 148	-5 570 501
	3.9	326 767 669	300 473 239
Liquidités et équivalents de liquidités	3.10	236 940 634	293 946 627
Moins : Provisions		-116 993	-116 377
		236 823 641	293 830 250
Total des actifs courants		1 332 295 926	1 223 560 717
TOTAL DES ACTIFS		2 004 647 107	1 877 981 776

Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023

BILAN

(Exprimé en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31.12.2023	31.12.2022
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		247 500 000	247 500 000
Réserves		726 024 130	637 755 549
Résultat net de l'exercice		281 681 042	257 026 776
Capitaux propres part du groupe	3.11	1 255 205 172	1 142 282 325
Part des minoritaires dans les capitaux propres		61 338 334	57 571 301
Part des minoritaires dans le résultat de l'exercice		13 898 687	14 227 448
Intérêts minoritaires IM	3.12	75 237 021	71 798 749
Total des capitaux propres		1 330 442 193	1 214 081 074
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts et dettes financières	3.13	23 097 168	21 520 357
Autres passifs Non courants	3.14	183 845 045	172 463 271
Provisions	3.15	63 570 504	46 931 449
Total des passifs non courants		270 512 717	240 915 077
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.16	127 304 249	177 413 531
Autres passifs courants	3.17	170 589 968	160 403 984
Emprunts (part à moins d'un an)	3.18	47 559 429	48 546 440
Concours bancaires (part à moins d'un an)	3.18	58 238 551	36 621 670
Total des passifs courants		403 692 197	422 985 625
Total des passifs		674 204 914	663 900 702
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		2 004 647 107	1 877 981 776

Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinar tunisien)

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Notes	31.12.2023	31.12.2022
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus	3.19	1 369 328 653	1 329 913 407
Autres produits d'exploitation	3.20	8 700 593	2 833 043
Productions immobilisées		6 374 203	4 593 595
Total des produits d'exploitation		1 384 403 449	1 337 340 045
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		-34 631 312	-469 598
Achats de marchandises consommées		19 132 063	7 885 664
Achats d'approvisionnement consommés	3.21	725 776 525	680 428 837
Charges de personnel	3.22	155 303 554	144 396 312
Dotations aux amortissements et aux provisions	3.23	96 760 308	99 318 212
Autres charges d'exploitation	3.24	100 015 316	98 576 171
Total des charges d'exploitation		1 062 356 454	1 030 135 598
Résultat d'exploitation	3.25	322 046 995	307 204 447
Charges financières nettes	3.26	-22 541 384	-10 115 145
Produits des placements	3.27	53 286 218	32 392 861
Autre gains ordinaires	3.28	4 790 606	4 735 437
Autres pertes ordinaires	3.29	-5 941 670	-2 415 642
Résultat des activités ordinaires avant impôts		351 640 765	331 801 958
Impôts sur les sociétés	3.30	-47 322 081	-51 232 742
Contribution sociale de solidarité	3.30	-9 381 518	-10 102 863
Impôts sur les revenus des capitaux mobiliers	3.30	0	-143 470
Quote-part de résultat des mises en équivalence		642 563	931 341
Résultat des activités ordinaires après impôts		295 579 729	271 254 224
Part du groupe		281 681 042	257 026 776
Intérêts minoritaires		13 898 687	14 227 448

Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinar tunisien)

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

	<i>Notes</i>	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Résultat net part du groupe		281 681 042	257 026 776
Part des intérêts minoritaires		13 898 687	14 227 448
Elim. du résultat des stés mises en équivalence		-642 563	-931 341
Dividendes reçus des mises en équivalence		1 351 639	585 349
AJUSTEMENT POUR :			
Elim. des amortissements et provisions Dotations		110 274 911	100 225 324
Casse Bouteilles		4 484 184	4 692 593
Elim. des amortissements et provisions reprises		-14 471 547	-5 768 488
Elim. des résultats de cession		-11 492 262	-2 469 815
Impôts différés		-175 353	-587 114
		384 908 738	367 000 732
Variation des stocks et encours	<i>5.1</i>	-79 289 603	-64 301 693
Variation des créances clients	<i>5.2</i>	-5 860 202	2 031 676
Variation des autres actifs	<i>5.3</i>	-32 613 398	1 196 214
Variation des prêts et avances consentis	<i>5.4</i>	-1 803 243	-438 482
Variation des fournisseurs et des autres dettes	<i>5.5</i>	-49 252 983	61 569 008
Flux de trésorerie provenant des activités de l'exploitation		216 089 309	367 057 455
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Incidence des variations de périmètre	<i>5.6</i>	-17 225 689	-4 409 700
Acquisition d'immobilisations incorporelles		-873 476	-1 722 953
Acquisition d'immobilisations corporelles		-83 611 048	-70 197 392
Acquisition d'actifs financiers		-62 592 421	-126 208 868
Cession d'immobilisations corporelles		6 421 362	1 619 039
Cession d'actifs financiers		51 315 131	30 543 768
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-106 566 141	-170 376 106
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation de capital		1 455 101	419 452
Flux Net / Emprunt et billets de trésorerie		380 898	4 933 906
Dividendes payés aux actionnaires de la société mère		-180 260 876	-177 308 262
Dividendes payés aux minoritaires		-6 171 166	-7 901 174
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		-184 596 043	-179 856 078
Variation de la trésorerie		-75 072 875	16 825 271
Trésorerie d'ouverture		290 924 958	274 099 687
Trésorerie de clôture	<i>5.7</i>	215 852 083	290 924 958

Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie

Notes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2023

1. INFORMATION GENERALE :

Le Groupe SFBT est composé de plusieurs sociétés industrielles, opérant en Tunisie à travers deux domaines d'activités : boissons et autres. Le Groupe exerce ses activités sur tout le territoire tunisien, Nord, Centre et Sud.

La maison mère du Groupe est la société SFBT, Société de Fabrication des Boissons de Tunisie, qui est une société anonyme ayant une activité industrielle. La SFBT est établie et domiciliée en Tunisie. L'adresse de son siège social est la suivante : 05 Boulevard El Béji Caïd Essebsi Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.

La SFBT est cotée à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION :

Les comptes sociaux des sociétés, entrant dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2023 et qui ont servi de base pour l'établissement des états financiers consolidés, sont arrêtés selon les principes comptables tunisiens.

Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

2.1. Principes de base :

Les états financiers consolidés ont été préparés en accord avec les normes comptables tunisiennes. Les états financiers consolidés sont préparés selon la convention du coût historique, celle-ci étant modifiée pour tenir compte de la réévaluation des titres de transaction et placements immobiliers. Les états financiers consolidés du groupe SFBT sont tenus et présentés conformément aux dispositions :

- De la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises,
- Du décret 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité,
- Et des arrêtés du Ministère des Finances portant approbation des normes comptables.

Ils ont été élaborés en respect de la norme comptable générale N° 01 du système comptable des entreprises ainsi que des hypothèses et conventions prévues par le cadre conceptuel à savoir :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- La convention de l'entité ;
- La convention de l'unité monétaire ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention du coût historique ;
- La convention de réalisation de revenu ;
- La convention de la permanence des méthodes ;
- La convention de l'information complète ;
- La convention de prudence ;
- La convention de l'importance relative ;
- La convention de la prééminence du fond sur la forme.

Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables sus mentionnées.

2.2. Entreprises sous contrôle exclusif :

Les filiales correspondent aux entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, un intérêt de plus de la moitié des droits de vote ou a le pouvoir d'exercer un contrôle des activités. Elles sont consolidées à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date de leur cession. Toutes les transactions inter compagnies, soldes, pertes et profits latents sur les transactions à l'intérieur du Groupe ont été éliminées. Le cas échéant, les méthodes comptables des filiales sont modifiées afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes du Groupe. Une présentation distincte est faite des intérêts minoritaires. En outre lorsque les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale sont supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale, cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

La liste des filiales du Groupe est fournie dans la Note 4.1. Les principales variations du périmètre de consolidation entre 2022 et 2023 sont présentées dans la Note 4.2.

2.3. Entreprises associées :

La participation dans l'entreprise associée, FEP, est comptabilisée par mise en équivalence. Cette participation est celle pour laquelle le Groupe détient 40% des droits de vote et pour laquelle le Groupe exerce une influence notable, sans la contrôler.

La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation dans le compte de résultat du Groupe de la quote-part de résultat de l'année de l'entreprise associée. La participation du Groupe dans l'entreprise associée est comptabilisée au bilan pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée.

2.4. Entreprises sous contrôle conjoint :

Il n'existe pas au niveau du Groupe SFBT de sociétés ou d'entreprises sous contrôle conjoint.

2.5. Monnaies étrangères :

- Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères :
Le périmètre de consolidation n'inclut aucune filiale étrangère.

- Autres :

Les transactions en monnaies étrangères effectuées par les sociétés du Groupe sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions : les gains et pertes provenant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au compte de résultat.

2.6. Ecart d'acquisition :

L'écart d'acquisition représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale ou de l'entreprise associée. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. Les écarts d'acquisition négatifs sont présentés en déduction des actifs de l'entreprise présentant les états financiers dans la même rubrique de bilan que les écarts d'acquisitions positifs, l'amortissement de l'écart d'acquisition négatif est effectué

conformément aux paragraphes 56 et 57 de la norme comptable tunisienne 38 relative au regroupement des entreprises.

La valeur comptable de l'écart d'acquisition est revue annuellement et réduite en cas de dépréciation durable (impairment) éventuelle.

2.7. Immobilisations incorporelles :

Les dépenses liées à l'acquisition de logiciels, de brevets, marques et licences sont immobilisées et amorties sur une période de 3 ans. Les immobilisations incorporelles ne sont pas réévaluées. La valeur comptable nette de chaque immobilisation incorporelle est revue annuellement et ajustée en cas de dépréciation durable (impairment) le cas échéant.

2.8. Placements :

Les titres de placements sont comptabilisés à leur coût d'achat historique hors frais accessoires d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée pour les valeurs cotées en Bourse lorsque le cours moyen boursier du mois de décembre est inférieur à la valeur comptable.

Pour les placements à court terme et par application du Paragraphe 15 de la NCT 07, à la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés n'étant pas très liquides, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Les investissements en actifs immobilisés, à l'exclusion des titres de transaction, sont comptabilisés au coût historique et une provision n'est constatée que lorsqu'il y a dépréciation durable. Dans ce cas, cette dépréciation est constatée en charge sur l'exercice pendant lequel la diminution a été identifiée.

Les augmentations et les diminutions de la valeur comptable des titres de transaction classés à court terme sont constatées dans l'état de résultat.

Lors de la cession d'un placement, la différence entre les produits nets de la vente et la valeur comptable est constatée à l'état de résultat.

2.9. Immobilisations corporelles :

Toutes les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. Toutes les immobilisations corporelles sont valorisées au coût historique diminué de l'amortissement.

L'amortissement est déterminé linéairement, de manière à ramener le coût de chaque actif à la valeur résiduelle, sur la durée d'utilisation estimée.

Les terrains ne sont pas amortis et sont supposés avoir une durée de vie infinie.

Lorsque la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure à l'estimation de son montant recouvrable estimé, elle est ramenée immédiatement à son montant recouvrable.

Les gains et les pertes dégagés lors de la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés par référence à leur valeur comptable.

2.10. Subvention d'investissement :

Les subventions reçues et liées à l'acquisition d'immobilisations, corporelles ou incorporelles, sont classées en produits différés retraités au compte produits comptabilisés d'avance et sont rapportées au résultat linéairement sur la durée de vie estimée des actifs concernés.

2.11.Stocks :

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût historique et de la valeur réalisable nette. Le coût est déterminé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré (CMP). Le coût des produits finis et des en-cours de production inclut le coût des matières premières, le coût de la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et les frais généraux de production correspondants, mais exclut les charges d'intérêts. La valeur nette réalisable correspond au prix de vente estimé dans le cadre de l'activité normale, déduction faite des frais d'achèvement de la fabrication et des frais de distribution.

2.12.Créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation sont comptabilisées à leur valeur de réalisation nette anticipée. Une estimation est effectuée pour les créances douteuses sur la base d'une revue des montants dus en fin d'année.

Les créances libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les pertes et les gains de change latents sont inscrits dans le résultat.

2.13. Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et les équivalents de liquidités se composent de la caisse et des dépôts à vue dans les banques.

2.14. Provisions :

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

2.15.Impôts différés :

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report fixe pour toutes les différences temporelles provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs. Le taux d'impôt ayant été retenu est celui du droit commun, soit 15% et 1% de CSS.

Les principales différences temporelles sont liées à l'amortissement des immobilisations corporelles, à la réévaluation de certains actifs à long terme ainsi qu'aux pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôts différés, liés à des pertes reportables ou non utilisées, ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéficiaires futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables.

L'annulation des provisions à caractère fiscal ne donne pas lieu à la constatation d'impôts différés car elles sont utilisées conformément à leur objet et sont donc définitivement exonérées d'impôt.

2.16.Constatation des produits :

Les ventes sont constatées lors de la livraison des produits et après acceptation du client, le cas échéant, ou lorsque des services sont rendus, nettes des taxes sur les ventes et des rabais, et après élimination des ventes à l'intérieur du Groupe.

2.17.Faits marquants de l'exercice :

- Au cours de l'exercice 2023, le périmètre de consolidation du Groupe SFBT a connu :
 - Entrée de la STC (Société Tunisienne de Conditionnement) dans le périmètre ;

- Entrée de la SIMCO (Société immobilière commerciale) dans le périmètre ;
- Entrée de la STT (Société Tout Transport) dans le périmètre ;
- Augmentation du capital de la SBT (Société des Boissons de Tunisie) en numéraire de 1 000 000 dinars par l'émission de 1000 000 actions NS ;
- Augmentation du capital de la SNB (Société Nouvelle des Boissons) en numéraire de 3 000 000 dinars par l'émission de 30 000 actions NS ;
- Augmentation du capital de la STC (Société Tunisienne de Conditionnement) en numéraire de 2 500 000 dinars par l'émission de 250 000 actions NS ;
- Achat par la SFBT de 1 813 933 titres SPDIT dont 377 683 actions de la STBG ;
- Vente par la STBG de 377 683 titres SPDIT ;
- Achat par la SFBT de 2 015 titres STBG ;
- Achat par la SFBT de 1 849 titres SGBIA de la STBN ;
- Fusion absorption de STBN par SGBIA.
- Achat par la SFBT de ses propres actions pour une valeur de 70 505 dinars.

- Les principaux impacts de l'entrée de périmètres se décomposent comme ci-dessous :

	TOTAL	SIMCO	STC	STT
Immobilisations corporelles	52 827 385	100 000	42 328 164	10 399 221
Amt. des immobilisations corporelles	- 19 115 525		- 14 768 020	- 4 347 505
Stocks et en-cours	20 374 050		20 342 079	31 971
Liquidités et équivalents de liquidités	3 785 570	146 303	2 186 277	1 452 990
Revenus	35 265 542		33 351 343	1 914 199
Capitaux propres consolidés	5 695 810	313 629	4 216 163	1 166 018
Intérêts minoritaires	5 927 045	140	3 794 432	2 132 474

- Les contrôles fiscaux et sociaux dont les sociétés du groupe SFBT ont fait l'objet sont :

Entités	Désignations
SFBT	<ul style="list-style-type: none"> - La société a été informée, le 27 juin 2023, par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale d'un contrôle couvrant la période du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2022. Ce contrôle est en cours. - Un contrôle fiscal limité couvrant l'exercice 2019. L'administration fiscale par le biais d'une notification datée du 5 avril 2023 réclame 541.785 dinars. La société a formulé une opposition et a fourni les explications et les justifications nécessaires et attends la fixation de la date de la commission de conciliation. - La société a été informé le 3 juillet 2023 d'un contrôle fiscal approfondi au titre de l'exercice 2019 et qui porte sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise. Ce contrôle est en cours
STBO	<ul style="list-style-type: none"> - Un contrôle fiscal limité couvrant l'exercice 2019. L'administration fiscale par le biais d'une notification datée du 31 mai 2023 réclame 41.195 dinars. La société a formulé une opposition et a fourni les explications et les justifications nécessaires et attends la fixation de la date de la commission de conciliation.
STBG	<ul style="list-style-type: none"> - Un contrôle fiscal au titre des exercices 2008 jusqu'à 2012. Le tribunal de première instance de Tunis par jugement daté du 24 novembre 2021, statuant sur la taxation d'office N°31/2017, a ramené l'impôt à payer à 570.472 dinars et le report d'impôt sur les sociétés au 31-12-2012 à 612.125 dinars. L'administration fiscale a intenté un pourvoi en appel. - La société a fait l'objet d'un contrôle CNSS. La CNSS réclame 327 671 dinars. Les négociations sont en cours.

SEABG	<p>- La société a été informée, le 27 juin 2023, par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale d'un contrôle couvrant la période du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2022. Ce contrôle est en cours.</p> <p>- Un contrôle fiscal préliminaire concernant le réinvestissement financier couvrant l'exercice 2019. L'administration fiscale par le biais d'une notification datée du 13 décembre 2023 réclame 503.767 dinars (243.660 dinars en principal). La société a formulé son acceptation afin de bénéficier de l'amnistie fiscale prévue par l'article 58 de la loi de finances 2024.</p> <p>- Un contrôle fiscal limité couvrant l'exercice 2018. L'administration fiscale par le biais d'une notification datée du 27 octobre 2022 réclame 120.819 dinars. La société a formulé une opposition.</p> <p>- Un contrôle fiscal couvrant les exercices 2014 à 2016. La notification, datée du 25 septembre 2018, a fait l'objet d'une taxation d'office datée du 09 juin 2022. Cette taxation a réduit le report d'impôt sur les sociétés à hauteur de 4.414.400 dinars au lieu 4.991.706 dinars et réclame 197.821 dinars. L'affaire est pendante auprès du tribunal.</p>
SGBIA	<p>- Un contrôle fiscal au titre des exercices 2017 et 2018. L'administration par le biais des notifications a réclamé respectivement 201.461 dinars et 1.245.217 dinars. La société a formulé une opposition et a fourni les explications et les justifications nécessaires et attends la fixation de la date de la commission de conciliation.</p> <p>- Un contrôle fiscal au titre des exercices 2019 et 2020. L'administration, par le biais d'une notification, a réclamé 4.447.159 dinars. La société a formulé son opposition et a fourni les explications et les justifications nécessaires.</p>
SOTEV	<p>- La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des exercices 2019 à 2021 en matière de tous les impôts et taxes dont elle est soumise. L'administration fiscale par le biais d'une notification datée du 12 octobre 2023 réclame un montant de 3.092.081 dinars et a résorbé le crédit d'impôt sur les sociétés au 31/12/2018 pour 480.069 dinars.</p>
SBT	<p>- Un contrôle fiscal au titre de l'exercice 2018. L'administration par le biais d'une notification datée du 12/12/2022 a résorbé le crédit d'impôt sur les sociétés au 31/12/2017 pour 117.122 dinars et réclame 666.371 dinars. La société a formulé une opposition et a fourni les explications et les justifications nécessaires et attends la fixation de la date de la commission de conciliation.</p>
SPDIT	<p>- Un contrôle fiscal au titre des exercices 1999 à 2010. L'administration fiscale par le biais d'une taxation d'office, notifiée en novembre 2016, réclame un complément d'impôt en principal et intérêt de 689.932 dinars et la résorption du report de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 185.267 dinars. Le tribunal de première instance a ramené le complément d'impôt réclamé à 523.356 dinars en principal et intérêts. La société a interjeté appel de cette décision.</p> <p>En date du 20 mai 2019, la cour d'appel a confirmé le jugement de première instance. Le 20 novembre 2019, la société s'est pourvue en cassation auprès du tribunal administratif.</p>
SDB	<p>- Un contrôle fiscal au titre des exercices 2018, 2019 et 2020. L'administration par le biais d'une notification datée du 07/09/2022 a résorbé partiellement les crédits de l'impôt sur les sociétés et du droit de consommation au 31/12/2020 pour respectivement 96.234 dinars et 11.004 dinars et réclame 284.012 dinars en principal et intérêts. La société a formulé une opposition et a fourni les explications et les justifications nécessaires, le dossier est en cours de négociation avec l'administration fiscale.</p>
STDM	<p>- Un contrôle fiscal au titre des exercices 2019 à 2021. L'administration fiscale par le biais d'une taxation d'office, notifiée le 15 août 2023, réclame un complément d'impôt de 152 891 dinars et a résorbé le report de l'impôt sur les sociétés 31/12/2012 à hauteur de 398.793 dinars. La société a formulé une opposition et a fourni les explications et les justifications nécessaires et attends la fixation de la date de la commission de conciliation.</p> <p>- Un contrôle fiscal au titre de l'exercices 2022. L'administration fiscale par le biais d'une notification datée du 20 octobre 2023 réclame 29.441 dinars. La société a formulé une opposition.</p>
STC	<p>- Un contrôle fiscal limité couvrant l'exercice 2019. L'administration fiscale par le biais d'une notification datée du 08 avril 2023 réclame 42.789 dinars. La société a accepté.</p> <p>- Un contrôle fiscal préliminaire concernant le réinvestissement financier couvrant l'exercice 2019, 2020 et 2021. L'administration fiscale par le biais d'une notification datée du 10 avril 2023 réclame 151.359 dinars. La société a formulé son acceptation et payée par un échéancier de 06 mois à partir du 31/07/2023.</p> <p>Afin de bénéficier de l'amnistie fiscale prévue par l'article 58 de la loi de finances 2024, la société a déposé une demande d'annulation de la dernière tranche soit un montant de 24 859 dinars.</p>

STT	<p>- Un contrôle fiscal au titre de l'exercice 2023. L'administration fiscale par le biais d'une taxation d'office, notifiée le 03 novembre 2023, réclame un montant de TVA de 5 191 dinars et qui est résorbé du report de TVA. La société a accepté.</p> <p>- Un contrôle fiscal a été notifié le 13/01/2023. Il a couvert la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2021 pour les différents impôt et taxes sauf la TVA au 30/06/2022. L'administration fiscale réclame 319.205 dinars et arrête le crédit d'impôt sur les sociétés au 31/12/2021 à 62.334 dinars et le crédit de TVA au 30/06/2022 à 233.522 dinars. La STT a formulé une opposition et a fourni les justifications nécessaires.</p>
SOTUCOLAIT	<p>La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal préliminaire en matière d'impôt sur les sociétés et de la CSS pour l'exercice 2020 qui a abouti à une taxation d'un montant de 58 438 dinars dont 23.074 dinars de pénalités. Le dossier est renvoyé devant la commission de conciliation.</p>
SOCOLAIT	<p>La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal préliminaire en matière d'impôt sur les sociétés et de la CSS pour l'exercice 2020 qui a abouti à une taxation d'un montant de 16 292 dinars dont 6.996 dinars de pénalités. Le dossier est renvoyé devant la commission de conciliation.</p>

2.18. Notes sur les Parties Liées :

1) Actionnaires de la société mère :

- Groupe BGI : Un contrat de maintenance et abonnement des licences des logiciels avec BEVIT et ce, pour 2.121.411 DT en 2023 ;
- STAR : Le groupe SFBT n'a pas de contrats d'assurances significatifs avec la STAR.
- Partner Investment S.A : Le groupe SFBT n'a pas enregistré en 2023 des transactions avec l'actionnaire « Partner Investment SA (groupe POULINA) ».

2) Dirigeants de la société mère :

- BNA : Les comptes courants ouverts par certaines filiales entrent dans le cadre bailleur de fonds / Investisseurs et ce, sans particularités significatives.
- Les éléments de rémunérations des dirigeants en 2023 sont :
 - Les rémunérations des administrateurs en 2023 se sont élevées à 200.000 DT au titre de la S.F.B.T et à 233.200 DT au titre des filiales.
 - La rémunération des membres permanents du comité d'audit en 2023 s'est élevée à 60.000 DT au titre de la S.F.B.T et à 8.000 DT au titre des filiales.
 - La rémunération du nouveau Directeur Général pour l'année 2023 s'est élevée à 105.000 dinars bruts.
 - La rémunération de l'ancien Directeur Général pour l'année 2023 s'est élevée à 1.645.672 dinars bruts.
 - Les Directeurs généraux ont bénéficié des avantages en nature liés à leur fonction (eau, électricité, téléphone, voiture et charges connexes).

2.19.ENGAGEMENTS Hors Bilan

Les engagements hors bilan au 31/12/2023 sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Types d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Associés	Provisions
1- ENGAGEMENTS DONNES					
a) Garanties personnelles	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-cautionnement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-aval	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-autres garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b) Garanties réelles	36 498 000	36 498 000	Néant	Néant	Néant
-hypothèques	8 000 000	8 000 000	Néant	Néant	Néant
-nantissement	28 498 000	28 498 000	Néant	Néant	Néant
c) Effets escomptés et non échus	55 579 310	55 579 310	Néant	Néant	Néant
d) Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e) Abandon des créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
f) Intérêts sur emprunts	2 625 849	2 625 849	Néant	Néant	Néant
Total	94 703 159	94 703 159	-	-	-
2- ENGAGEMENT RECUS					
a) Garanties personnelles	266 138	266 138	Néant	Néant	Néant
-cautionnement	266 138	266 138	Néant	Néant	Néant
-aval	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-autres garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b) Garanties réelles	3 510 000	3 510 000	Néant	Néant	Néant
-hypothèques	3 510 000	3 510 000	Néant	Néant	Néant
-nantissement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
c) Effets escomptés et non échus	3 135 417	3 135 417	Néant	Néant	Néant
d) Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e) Abandon des créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
f) Intérêts sur emprunts	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	6 911 555	6 911 555	-	-	-
3-ENGAGEMENTS RECIPROQUES					
-Emprunt obtenu non encore encaissé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Crédit consenti non encore versé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Opération de portage	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Crédit documentaire	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Commande d'immobilisation	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Commande de longue durée	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Etc	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	-	-	-	-	-

DETTES GARANTIES PAR SURETE

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
-Emprunt obligataire	Néant	Néant	Néant
-Emprunt d'investissement	Néant	Néant	Néant
-Emprunt courant de gestion	Néant	Néant	Néant
-Autres	Néant	Néant	Néant

2.20.EVENEMENTS POST-CLOTURES :

L'instauration d'une taxe de 3% sur le chiffre d'affaires hors taxes.

3. ANALYSE DES POSTES DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2023

(Exprimé en Dinars tunisien)

3.1. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles est passée de 20 140 533 DT à 21 230 398 DT en 2023, à savoir :

Désignations	Valeurs Brutes 31.12.2022	Acquisitions	Reclassement	Valeurs Brutes 2023	Amortissements cumulés au 31.12.2022	Dotation aux amortissements	Reclassement des amortissements	Amortissements cumulés au 31.12.2023	Valeurs nettes 2023	Valeurs nettes 2022
Invest en rech et développement	10 814	0	0	10 814	-10 814	0	0	-10 814	0	0
Concessions de marques, brevets, licences, marques, procédés & valeurs similaires	7 346	0	0	7 346	-4 718	-365	0	-5 083	2 263	2 628
Logiciels	14 041 104	501 143	818 405	15 360 652	-11 514 483	-1 623 155	-454 480	-13 592 118	1 768 534	2 526 621
Fonds commercial et droits aux bails	833 405	0	0	833 405	-733 461	0	0	-7 33 461	99 944	99 944
Immobilisations incorporelles encours et autres	5 247 864	372 333	-602 016	5 018 181	-4 885 507	-246 257	198 000	-4 933 764	84 417	362 357
Total	20 140 533	873 476	216 389	21 230 398	-17 148 983	-1 869 777	-256 480	-19 275 240	1 955 158	2 991 550

3.2.Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles est passée de 1 372 913 548 DT en 2022 à 1 484 158 709 DT en 2023, à savoir :

Désignations	Valeurs Brutes 2022	Acquisitions	Cessions	Reclassement et autres	Valeurs Brutes 2023	Amortissements cumulés 2022	Provisions cumulées 2022	Dotation aux amortissements	Reprises	Reclassement des amortissements	Amortissements cumulés au 2023	Dotation / reprises aux Provisions	Provisions cumulées 2023	Valeurs nettes 2023	Valeurs nettes 2022
Terrains	34 565 805	0	0	4 100 013	38 665 818	0	0	0	0	0	0	0	0	38 665 818	34 565 805
Constructions	179 679 535	4 550 184	0	6 470 765	190 700 484	-93 314 357	-392 152	-8 107 370	0	-2 243 710	-103 665 437	0	-392 152	86 642 895	85 973 026
Installations Techniques	720 127 425	28 236 016	-332 575	27 930 295	775 961 161	-510 566 366	-205 138	-45 872 879	332 578	-3 473 601	-559 580 268	-289	-205 427	216 175 466	209 355 921
Matériel de Transport	84 646 268	15 869 424	-8 255 973	10 135 168	102 394 887	-76 372 680	0	-6 555 548	4 650 822	-5 158 197	-83 435 603	0	0	18 959 284	8 273 588
Autres immob Corporelles	19 081 492	1 155 084	0	981 418	21 217 994	-2 072 037	0	-1 033 380	0	-595 005	-3 700 422	-21 411	-21 411	17 496 161	17 009 455
Actif biologique	15 558 619	0	-309 225	1 813 663	17 063 057	-12 023 551	0	-907 888	123 317	2	-12 808 120	0	0	4 254 937	3 535 068
Autres emballages	139 593 237	11 462 919	-390 032	3 823 048	154 489 172	-95 093 852	-38 066	-10 088 430	355 404	-1 668 995	-106 495 873	0	-38 066	47 955 233	44 461 319
Emballages (bouteilles)	133 448 072	16 191 824	0	-4 449 258	145 190 638	14 439	-1 052 736	0	0	-1 825	12 614	0	-1 052 736	144 150 516	132 409 775
Emballage (palettes en bois)	25 590 033	775 754	0	2 191 288	28 557 075	-23 974 212	0	-915 569	0	-346 874	-25 236 655	0	0	3 320 420	1 615 821
Immob en cours	19 726 602	4 685 600	-566 819	-14 864 613	8 980 770	0	-1 366 574	0	0	0	0	0	-1 366 574	7 614 196	18 360 028
Avances et acomptes/imm. corpo	896 460	765 728	0	-724 535	937 653	0	-12 447	0	0	0	0	0	-12 447	925 206	884 013
Total	1 372 913 548	83 692 533	-9 854 624	37 407 252	1 484 158 709	-813 402 616	-3 067 113	-73 481 064	5 462 121	-13 488 205	-894 909 764	-21 700	-3 088 813	586 160 132	556 443 819

L'augmentation de 111 245 161 DT est due principalement aux acquisitions.

3.3.Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières a enregistré une diminution de 7 378 538 DT, elle se détaille comme suit :

Désignations	2023			2022		
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes
Titres de Participations Hors Groupe	29 819 928	14 105 026	15 714 902	39 184 022	10 778 815	28 405 207
Obligations	1 510 220	0	1 510 220	2 010 220	0	2 010 220
Compte prêt personnel à long terme	17 835 432	107 529	17 727 903	15 003 029	107 529	14 895 500
Dépôt cautionnement	1 441 250	3 727	1 437 523	1 839 325	2 887	1 836 438
Autres	51 228	0	51 228	0	0	0
Total	50 658 058	14 216 282	36 441 776	58 036 596	10 889 231	47 147 365

3.4.Ecarts d'acquisitions

Désignations	2023			2022		
	Brutes	Amort	Nettes	Brutes	Amort	Nettes
Écart d'acquisitions	5 812 360	5 702 643	109 717	5 812 360	5 666 073	146 287

3.5.Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants ont enregistré une augmentation de 530 431 DT en 2023 détaillée comme suit :

Désignations	2023	2022	Variations brutes
Fournisseurs, emballages à rendre	31 086 251	30 555 820	530 431
Total	31 086 251	30 555 820	530 431

Ils se détaillent par société comme suit :

Sociétés	2023	2022	Variations brutes
SFBT	300 139	384 616	-84 477
SGBIA (1)	1 631 027	583 963	1 047 064
STBG	112 396	212 433	-100 037
SBT	3 177 421	3 177 421	0
SEABG	847 452	802 939	44 513
STBN (1)	0	976 307	-976 307
STBO	2 257 049	2 257 049	0
SOTEV	7 011 443	6 396 105	615 338
SDB	4 210 160	3 972 398	237 762
SOSTEM	395 705	395 705	0
SLD	10 007 378	10 007 378	0
ERRAFAHA	1 136 081	1 389 506	-253 425
Total	31 086 251	30 555 820	530 431

(1) La STBN a été absorbée par la SGBIA en 2023

3.6.Stocks et en-cours

La valeur brute des stocks totalise 461 769 875 DT en 2023 contre 367 176 507 DT en 2022, à savoir :

Désignations	2023			2022			Variations brutes
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
Stocks matières premières et autres approvisionnements	70 022 089	0	70 022 089	55 952 695	0	55 952 695	14 069 394
Stocks de Matière consommables	10 078 130	0	10 078 130	6 974 273	0	6 974 273	3 103 857
Stocks d'emballages et conditionnements	148 744 117	2 314 532	146 429 585	117 997 140	2 087 970	115 909 170	30 746 977
Stocks de fournitures consommables	12 645 626	14 560	12 631 066	11 541 210	14 560	11 526 650	1 104 416
Stocks de produits agricoles	209 525	0	209 525	142 710	0	142 710	66 815
Stocks pièces de rechange	136 196 268	13 786 274	122 409 994	124 359 472	14 389 446	109 970 026	11 836 796
Stocks en cours de production	9 836 700	45 367	9 791 333	6 455 406	45 367	6 410 039	3 381 294
Stocks pdts-finis et intermédiaires	71 812 352	59 596	71 752 756	42 885 019	270 044	42 614 975	28 927 333
Stocks de marchandises	2 225 068	14 596	2 210 472	868 582	14 596	853 986	1 356 486
Total	461 769 875	16 234 925	445 534 950	367 176 507	16 821 983	350 354 524	94 593 368

3.7.Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés ont enregistré une augmentation de 15 556 884 DT, à savoir :

Désignations	2023			2022			Variations brutes
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
Clients locaux	127 903 802	1 048 238	126 855 564	164 789 779	11 812 172	152 977 607	-36 885 977
Clients étrangers	12 133 064	5 579 310	6 553 754	8 706 788	5 579 310	3 127 478	3 426 276
Clients, effets à recevoir	42 577 800	0	42 577 800	10 175 792	14 444	10 161 348	32 402 008
Clients douteux, chèques et traites impayés	135 716 196	115 631 188	20 085 008	120 001 761	103 667 095	16 334 666	15 714 435
Clients valeurs à l'encaissement	943 172	0	943 172	43 030	0	43 030	900 142
Total	319 274 034	122 258 736	197 015 298	303 717 150	121 073 021	182 644 129	15 556 884

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2023			2022			Variations brutes
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
SFBT	117 348 048	16 225 752	101 122 296	107 600 345	16 394 894	91 205 451	9 747 703
SGBIA (1)	14 924 345	3 356 719	11 567 626	6 881 424	1 897 085	4 984 339	8 042 921
STBG	18 334 533	9 614 280	8 720 253	20 334 046	8 978 912	11 355 134	-1 999 513
SBT	16 293 338	2 119 794	14 173 544	17 809 969	2 002 269	15 807 700	-1 516 631
SEABG	35 397 201	30 377 694	5 019 507	34 692 759	30 540 621	4 152 138	704 442
STBN (1)	0	0	0	3 302 971	1 184 275	2 118 696	-3 302 971
STBO	2 636 998	1 476 717	1 160 281	2 388 901	1 497 771	891 130	248 097
SNB	3 607 739	126 208	3 481 531	5 575 119	126 208	5 448 911	-1 967 380
SOTEV	13 559 652	1 459 076	12 100 576	10 421 379	1 517 743	8 903 636	3 138 273
SDB	3 349 995	571 462	2 778 533	3 558 244	517 948	3 040 296	-208 249
PREFORME	177 540	7 653	169 887	391 911	368 574	23 337	-214 371
SIT	2 340 411	688 377	1 652 034	2 702 654	688 377	2 014 277	-362 243
SOSTEM	34 762 437	7 679 391	27 083 046	33 163 725	7 679 390	25 484 335	1 598 712
SLD	40 311 824	40 175 748	136 076	40 387 089	39 747 219	639 870	-75 265
SOTUCOLAIT	4 109 578	4 109 578	0	4 182 868	4 105 744	77 124	-73 290
SFBT DIS	274 253	22 691	251 562	267 948	22 691	245 257	6 305
STDM	434 253	74 370	359 883	165 838	74 370	91 468	268 415
SMVDA RAOUDHA	2 842 091	494 299	2 347 792	5 948 320	292 853	5 655 467	-3 106 229
ERRAFAHA	2 206 239	2 015 775	190 464	2 323 899	2 025 673	298 226	-117 660
SOCOLAIT	1 511 812	1 272 985	238 827	1 480 322	1 272 985	207 337	31 490
STEM	137 419	137 419	0	137 419	137 419	0	0
STC (2)	3 729 585	119 995	3 609 590	0	0	0	3 729 585
STT (2)	984 743	132 753	851 990	0	0	0	984 743
Total	319 274 034	122 258 736	197 015 298	303 717 150	121 073 021	182 644 129	15 556 884

(1) La STBN a été absorbée par la SGBIA en 2023

(2) Nouvelle entrée au périmètre de consolidation

3.8. Autres actifs courants

La valeur nette comptable des autres actifs courants a enregistré une augmentation de 29 895 793 DT, à savoir :

Désignations	2023	2022	Variations nettes
Créances liées aux participations	358 128	363 620	-5 492
Fournisseurs avances et acomptes	51 733 365	43 415 404	8 317 961
Personnel et comptes rattachés	2 565 754	2 192 437	373 317
Etats crédits d'impôts sur les sociétés	37 565 493	22 657 783	14 907 710
Etats crédit d'impôts	727 565	813 717	-86 152
Autres impôts et taxes	8 610 649	4 732 094	3 878 555
Débiteurs divers	11 617 215	12 980 420	-1 363 205
Produits à recevoir	8 227 415	4 458 688	3 768 727
Charges constatées d'avances	2 444 813	2 117 991	326 822
Comptes de régularisations	2 303 971	2 526 421	-222 450
Total	126 154 368	96 258 575	29 895 793

Elle se détaille par société comme suit :

SOCIETES	2023	2022	Variations nettes
SFBT	26 100 670	24 442 090	1 658 580
SGBIA (1)	15 121 446	3 383 561	11 737 885
STBG	6 419 036	3 228 251	3 190 785
SBT	9 402 777	1 723 433	7 679 344
SEABG	2 407 806	2 143 118	264 688
STBN (1)	0	746 118	-746 118
STBO	2 717 261	1 123 822	1 593 439
SNB	3 300 069	3 076 135	223 934
SOTEV	5 647 755	1 841 042	3 806 713
SDB	1 796 610	379 048	1 417 562
PREFORME	11 444 609	11 463 006	-18 397
SIT	1 691 044	1 217 671	473 373
SOSTEM	22 382 256	28 900 437	-6 518 181
SLD	3 122 657	5 112 903	-1 990 246
SOTUCOLAIT	334 804	472 270	-137 466
SFBT DIS	26 956	61 419	-34 463
STDM	2 208 966	1 726 388	482 578
SPDIT	3 108 805	2 777 563	331 242
SMVDA RAOUDHA	2 262 396	1 440 533	821 863
ERRAFAHA	101 306	110 886	-9 580
SINDT	523 998	408	523 590
SOCOLAIT	383 568	368 370	15 198
STEM	530 437	520 103	10 334
SIMCO (2)	76 727	0	76 727
STC (2)	4 777 958	0	4 777 958
STT (2)	264 451	0	264 451
Total	126 154 368	96 258 575	29 895 793

(1) La STBN a été absorbée par la SGBIA en 2023

(2) Nouvelle entrée au périmètre de consolidation

3.9.Placements et autres actifs financiers

La valeur brute des placements et autres actifs financiers a enregistré une augmentation de 26 395 077 DT, à savoir :

Désignations	2023			2022			Variations brutes
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
Titres de placements	15 277 933	2 770 645	12 507 288	16 190 511	2 819 998	13 370 513	-912 578
Billets de trésorerie plus de 3 mois	4 114 000	2 900 000	1 214 000	2 864 000	2 750 000	114 000	1 250 000
Titre OPCVM	4 594 280	0	4 594 280	4 951 599	0	4 951 599	-357 319
Obligations	512 934	0	512 934	512 934	0	512 934	0
Certificat de dépôt	92 000 000	0	92 000 000	75 000 000	0	75 000 000	17 000 000
Bons de trésor	50 000	0	50 000	0	0	0	50 000
Placement bancaire	215 816 514	503	215 816 011	206 450 503	503	206 450 000	9 366 011
Prêts moins d'un an	73 156	0	73 156	63 193	0	63 193	9 963
Intérêt couru	0	0	0	11 000	0	11 000	-11 000
Total	332 438 817	5 671 148	326 767 669	306 043 740	5 570 501	300 473 239	26 395 077

Elle se détaille par société comme suit :

SOCIETES	2023			2022			Variations brutes
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
SFBT	212 372 988	350 000	212 022 988	196 758 354	350 000	196 408 354	15 614 634
SGBIA (1)	508 970	400 000	108 970	400 000	400 000	0	108 970
STBG	3 586 266	400 000	3 186 266	529 671	400 000	129 671	3 056 595
SBT	1 000 503	503	1 000 000	10 000 503	503	10 000 000	-9 000 000
SEABG	60 509 796	1 453 031	59 056 765	71 876 371	1 421 717	70 454 654	-11 366 575
STBN (1)	0	0	0	8 298	0	8 298	-8 298
PREFORME	55 683	0	55 683	54 895	0	54 895	788
SOSTEM	551 700	550 000	1 700	412 700	400 000	12 700	139 000
STDM	7 500 000	0	7 500 000	5 500 000	0	5 500 000	2 000 000
SPDIT	43 424 108	2 517 614	40 906 494	18 949 210	2 598 281	16 350 929	24 474 898
SINDT	54 289	0	54 289	103 738	0	103 738	-49 449
SOCOLAIT	50 000	0	50 000	0	0	0	50 000
STEM	1 800 000	0	1 800 000	1 450 000	0	1 450 000	350 000
SIMCO (2)	1 000 000	0	1 000 000	0	0	0	1 000 000
STT (2)	24 514	0	24 514	0	0	0	24 514
Total	332 438 817	5 671 148	326 767 669	306 043 740	5 570 501	300 473 239	26 395 077

(1) La STBN a été absorbée par la SGBIA en 2023

(2) Nouvelle entrée au périmètre de consolidation

3.10.Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont enregistré en 2023 une diminution de 57 005 993 DT, à savoir :

Désignations	2023	2022	Variations brutes
Valeur a l'encaissement (effets et chèques, virements)	4 951 909	605 877	4 346 032
Billets de trésorerie moins de 3 mois	37 850 000	33 600 000	4 250 000
Banque	165 407 551	214 444 072	-49 036 521
CAISSE	562 983	478 257	84 726
CCP	268 191	268 312	-121
Autres (Certificat de dépôt et compte à terme - 3 mois)	27 900 000	44 550 109	-16 650 109
Total	236 940 634	293 946 627	-57 005 993

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2023	2022	Variations brutes
SFBT	113 675 954	128 339 852	-14 663 898
SGBIA (1)	23 703 071	35 440 182	-11 737 111
STBG	4 162 048	3 791 683	370 365
SBT	13 064 529	8 888 406	4 176 123
SEABG	25 292 122	24 959 601	332 521
STBN (1)	0	7 802 612	-7 802 612
STBO	2 932 739	2 865 584	67 155
SNB	38 635	432	38 203
SOTEV	1 064 068	1 003 485	60 583
SDB	549 758	856 750	-306 992
PREFORME	1 884 503	7 908 821	-6 024 318
SIT	643 546	221 041	422 505
SOSTEM	7 440 132	13 769 825	-6 329 693
SLD	1 942 915	2 049 705	-106 790
SOTUCOLAIT	82	5 289	-5 207
SFBT DIS	1 146 459	1 471 025	-324 566
STDM	3 081 703	5 307 604	-2 225 901
SPDIT	28 138 666	44 147 209	-16 008 543
SMVDA RAOUDHA	18 860	203 869	-185 009
ERRAFAHA	823 362	403 419	419 943
SINDT	3 401 171	4 004 303	-603 132
SOCOLAIT	69 001	327 246	-258 245
STEM	81 740	178 684	-96 944
SIMCO (2)	146 303	0	146 303
STC (2)	2 186 277	0	2 186 277
STT (2)	1 452 990	0	1 452 990
Total	236 940 634	293 946 627	-57 005 993

(1) La STBN a été absorbée par la SGBIA en 2023

(2) Nouvelle entrée au périmètre de consolidation

3.11.Capitaux propres consolidés-part Groupe

Les capitaux propres consolidés ont enregistré une augmentation de 112 922 847 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022	Variations
Capitaux propres au début de l'exercice	1 142 282 325	1 061 536 957	80 745 368
Dividendes versés	-269 877 851	-259 479 260	-10 398 591
Distributions reçues	88 889 453	82 516 760	6 372 693
Résultat de l'exercice-part du Groupe	281 681 042	257 026 776	24 654 266
Autres variations	12 230 203	681 092	11 549 111
Capitaux propres à la fin de l'exercice	1 255 205 172	1 142 282 325	112 922 847

3.12.Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires ont enregistré une augmentation de 3 438 271 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022	Variations
Intérêts minoritaires au début de l'exercice	71 798 749	66 925 323	4 873 426
Dividendes versés	-11 963 477	-10 892 006	-1 071 471
Distributions reçues	5 341 584	3 338 986	2 002 598
Intérêts minoritaires dans le résultat	13 898 687	14 227 448	-328 761
Autres variations	-3 838 522	-1 801 002	-2 037 520
Intérêts minoritaires à la fin de l'exercice	75 237 021	71 798 749	3 438 272

Note sur les mouvements des capitaux propres :

	CP au 31/12/2022	Variation de périmètre	Affectation du Résultat N-1	Résultat de l'Exercice	Distribution de Dividendes	CP au 31/12/2023
Capital social	247 500 000					247 500 000
Réserves consolidés	637 755 549	12 230 204	257 026 776		-180 988 399	726 024 130
Résultat net consolidé de la période	257 026 776		-257 026 776	281 681 042		281 681 042
Capitaux propres groupe	1 142 282 325	12 230 204	0	281 681 042	-180 988 399	1 255 205 172
IM dans les Réserves	57 571 301	-3 838 522	14 227 448		-6 621 893	61 338 334
IM dans le Résultat	14 227 448		-14 227 448	13 898 687		13 898 687
Intérêts minoritaires	71 798 749	-3 838 522	0	13 898 687	-6 621 893	75 237 021
Total Capitaux propres	1 214 081 074	8 391 681	0	295 579 729	-187 610 292	1 330 442 193

3.13. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées ont enregistré une augmentation de 1 576 811 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022	Variations
Emprunts auprès des établissements de crédit	18 779 047	20 582 902	-1 803 855
Emprunts leasing	3 966 441	0	3 966 441
Autres emprunts et dettes assimilées	351 680	937 455	-585 775
Total	23 097 168	21 520 357	1 576 811

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2023	2022	Variations
STBG	4 238 511	5 441 629	-1 203 118
SBT	2 039 168	3 669 754	-1 630 586
SOSTEM	3 355 571	7 801 974	-4 446 403
SNB	4 185 272	4 607 000	-421 728
STC (1)	5 375 150	0	5 375 150
STT (1)	3 866 475	0	3 866 475
SMVDA RAOUDHA	37 021	0	37 021
Total	23 097 168	21 520 357	1 576 811

(1) Nouvelle entrée au périmètre de consolidation

3.14. Autres passifs financiers non courants

Il s'agit des emballages consignés qui ont enregistré une augmentation de 11 381 774 DT et ce, en passant de 172 463 271 DT en 2022 à 183 845 045 DT en 2023 et qui se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2023	2022	Variations
SFBT	85 973 086	78 792 539	7 180 547
SGBIA (1)	17 515 619	11 764 933	5 750 686
STBG	5 605 810	5 638 216	-32 406
S B T	10 440 734	9 991 329	449 405
SEABG	2 906 302	2 844 202	62 100
STBN (1)	0	4 449 476	-4 449 476
STBO	3 445 554	3 361 534	84 020
SNB	3 836 285	3 853 580	-17 295
SOTEV	7 547 625	6 782 830	764 795
SDB	2 630 663	2 460 882	169 781
PREFORME	488 150	640 305	-152 155
SOSTEM	27 315 134	27 495 531	-180 397
SLD	13 467 149	13 467 149	0
SMVDA RAOUDHA	205 156	412 251	-207 095
ERRAFAHA	310 309	339 841	-29 532
SOCOLAIT	1 337	2 015	-678
STEM	166 658	166 658	0
STC (2)	1 989 474	0	1 989 474
Total	183 845 045	172 463 271	11 381 774

(1) La STBN a été absorbée par la SGBIA en 2023

(2) Nouvelle entrée au périmètre de consolidation

3.15.Provisions

Les provisions correspondent à la prise en compte des risques et des charges courus par le groupe et connus en fin de période et se détaillent, par société, comme suit :

SOCIETES	2023	2022	Variations
SFBT	23 543 035	17 016 987	6 526 048
SGBIA (1)	21 099 169	14 556 813	6 542 356
STBG	2 765 633	2 580 477	185 156
SBT	225 882	231 343	-5 461
SEABG	2 664 659	3 711 448	-1 046 789
STBN (1)	0	94 873	-94 873
STBO	1 278 740	1 272 006	6 734
SNB	1 438 530	1 432 644	5 886
SOTEV	1 669 243	312 865	1 356 378
SDB	301 864	188 587	113 277
PREFORME	30 460	398 948	-368 488
SIT	174 869	126 530	48 339
SOSTEM	6 236 680	4 110 434	2 126 246
SLD	15 691	14 664	1 027
SOTUCOLAIT	4 919	10 327	-5 408
SFBT DIS	17 146	16 913	233
STDM	588 116	0	588 116
SPDIT	1 210 134	508 289	701 845
SMVDA RAOUDHA	292 338	313 741	-21 403
ERRAFAHA	4 243	26 369	-22 126
SOCOLAIT	9 153	7 191	1 962
Total	63 570 504	46 931 449	16 639 055

(1) La STBN a été absorbée par la SGBIA en 2023

L'augmentation enregistrée de 16 639 055 DT provient principalement de l'augmentation au niveau de la SFBT, de la SPDIT, de la SGBIA, de la SOSTEM et de la SOTEV.

3.16.Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés ont enregistré une diminution de 50 109 282 DT et ce, en passant de 177 413 531 DT en 2022 à 127 304 249 DT en 2023, à savoir :

Désignations	2023	2022	Variations
Fournisseurs locaux d'exploitation	42 208 511	43 128 507	-919 996
Fournisseurs étrangers d'exploitation	11 087 999	20 967 691	-9 879 692
Fournisseurs, effets à payer	64 458 907	93 733 788	-29 274 881
Fournisseurs locaux d'immobilisations	710 505	655 616	54 889
Fournisseurs, factures non parvenues	8 838 357	18 927 929	-10 089 572
Total	127 304 249	177 413 531	-50 109 282

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2023	2022	Variations
SFBT	32 585 920	43 164 323	-10 578 403
SGBIA (1)	8 309 140	17 934 696	-9 625 556
STBG	7 977 888	14 235 243	-6 257 355
SBT	25 133 218	33 327 660	-8 194 442
SEABG	3 501 965	6 887 927	-3 385 962
STBN (1)	0	11 395 007	-11 395 007
STBO	2 635 082	1 590 230	1 044 852
SNB	4 744 538	5 244 677	-500 139
SOTEV	885 665	6 369 819	-5 484 154
SDB	32 771	107 179	-74 408
PREFORME	31 356	15 952	15 404
SIT	803 282	1 352 676	-549 394
SOSTEM	17 089 194	27 128 990	-10 039 796
SLD	1 385 644	1 363 790	21 854
SOTUCOLAIT	945 323	931 570	13 753
SFBT DIS	2 600	2 600	0
STDM	1 371 441	954 124	417 317
SMVDA RAOUDHA	5 236 316	4 946 467	289 849
ERRAFAHA	25 428	268 394	-242 966
SINDT	3 774	3 774	0
SOCOLAIT	171 478	139 225	32 253
STEM	49 210	49 208	2
SIMCO (2)	392	0	392
STC (2)	13 375 722	0	13 375 722
STT (2)	1 006 902	0	1 006 902
Total	127 304 249	177 413 531	-50 109 282

(1) La STBN a été absorbée par la SGBIA en 2023

(2) Nouvelle entrée au périmètre de consolidation

3.17. Autres passifs courants

Les autres passifs courants ont enregistré une augmentation de 10 185 984 DT et ce en passant de 160 403 984 DT en 2022 à 170 589 968 DT en 2023, à savoir :

Désignations	2023	2022	Variations
Clients créditeurs	14 340 234	6 726 840	7 613 394
Rémunération due	1 466 616	1 098 067	368 549
Dettes pour congés payés	3 933 848	4 064 914	-131 066
Etat retenus à la source	11 442 998	3 304 837	8 138 161
Etat – Impôt sur les sociétés à payer	2 853 136	8 788 261	-5 935 125
Etat – TVA à payer	16 792 927	17 029 619	-236 692
Etat – Droit de consommation à payer	42 385 349	49 570 001	-7 184 652
Etat – Autres impôts et taxes à payer	1 448 282	1 986 858	-538 576
Dividende à payer	7 035 122	2 856 872	4 178 250
Actionnaire comptes courants	370 000	233 646	136 354
CNSS, organismes sociaux	11 029 748	9 338 885	1 690 863
Créditeurs divers	2 690 023	2 531 850	158 173
Charges à payer	38 644 282	35 528 754	3 115 528
Produits constatés d'avance	3 177 459	5 788 684	-2 611 225
Etat, contribution sociale de solidarité	7 271 017	8 068 740	-797 723
Etat et collectivités publiques	2 183 819	1 945 994	237 825
Comptes de régularisation	3 525 108	1 541 162	1 983 946
Total	170 589 968	160 403 984	10 185 984

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2023	2022	Variations
SFBT	105 507 336	107 574 372	-2 067 036
SGBIA (1)	6 152 026	6 060 472	91 554
STBG	4 401 602	2 504 348	1 897 254
SBT	6 473 730	4 477 651	1 996 079
SEABG	7 151 322	10 940 211	-3 788 889
STBN (1)	0	1 129 624	-1 129 624
STBO	931 657	1 249 197	-317 540
SNB	1 488 666	2 348 302	-859 636
SOTEV	1 145 742	856 014	289 728
SDB	269 944	205 609	64 335
PREFORME	1 000 107	1 221 791	-221 684
SIT	2 802 983	2 354 527	448 456
SOSTEM	8 109 033	7 211 485	897 548
SLD	2 198 666	1 919 957	278 709
SOTUCOLAIT	245 538	128 671	116 867
SFBT DIS	330 794	332 927	-2 133
STDM	4 021 024	3 516 081	504 943
SPDIT	3 068 987	2 271 952	797 035
SMVDA RAOUDHA	1 421 451	1 991 799	-570 348
ERRAFAHA	1 103 277	1 366 134	-262 857
SINDT	3 086 208	620 426	2 465 782
SOCOLAIT	98 867	70 777	28 090
STEM	73 103	51 657	21 446
SIMCO (2)	8 969	0	8 969
STC (2)	9 185 464	0	9 185 464
STT (2)	313 472	0	313 472
Total	170 589 968	160 403 984	10 185 984

(1) La STBN a été absorbée par la SGBIA en 2023

(2) Nouvelle entrée au périmètre de consolidation

3.18. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les emprunts à court terme et les concours bancaires ont enregistré une augmentation de 20 629 870 DT et ce, en passant de 85 168 112 DT en 2022 à 105 797 980 DT en 2023, à savoir :

Désignations	2023	2022	Variations
Dettes billets de trésorerie	37 150 000	33 600 000	3 550 000
Concours bancaires	21 088 551	3 021 670	18 066 881
Emprunts et autres dettes financières	47 559 429	48 546 440	-987 011
Total	105 797 980	85 168 110	20 629 870

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2023	2022	Variations
SFBT	1 856	522 731	-520 875
SGBIA (1)	23 700 000	0	23 700 000
STBG	5 205 361	5 113 974	91 387
SBT	1 686 341	1 861 365	-175 024
STBN (1)	0	23 700 000	-23 700 000
STBO	2 000 000	2 000 000	0
SNB	6 560 378	6 725 992	-165 614
SOTEV	880 460	0	880 460
PREFORME	14 652 766	13 500 000	1 152 766
SIT	2 000 000	1 061 391	938 609
SOSTEM	21 546 026	17 635 065	3 910 961
SLD	8 800 000	12 300 000	-3 500 000
SOTUCOLAIT	776 571	614 831	161 740
SFBT DIS	214	214	0
SPDIT	0	106 370	-106 370
SMVDA RAOUDHA	2 393 747	26 141	2 367 606
SINDT	162 492	36	162 456
STC (2)	13 621 177	0	13 621 177
STT (2)	1 810 591	0	1 810 591
Total	105 797 980	85 168 110	20 629 870

(1) La STBN a été absorbée par la SGBIA en 2023

(2) Nouvelle entrée au périmètre de consolidation

3.19.Les revenus

Les revenus ayant augmenté en 2023 de 39 415 246 DT se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022	Variations
Ventes BIÈRE	581 927 935	572 027 216	9 900 719
Ventes BG	484 326 141	448 962 234	35 363 907
Ventes LAIT	5 307 262	5 978 273	-671 011
Ventes EAU	238 916 465	230 619 412	8 297 053
Ventes JUS	36 499 794	38 460 966	-1 961 172
Ventes VINS	7 900 603	12 326 830	-4 426 227
Autres	14 450 453	21 538 476	-7 088 023
Total	1 369 328 653	1 329 913 407	39 415 246

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2023	2022	Variations
SFBT	706 982 764	701 480 201	5 502 563
SGBIA (1)	146 037 285	100 386 086	45 651 199
STBG	81 333 492	85 182 284	-3 848 792
SBT	90 449 108	84 367 048	6 082 060
SEABG	122 488	172 675	-50 187
STBN (1)	0	30 266 684	-30 266 684
STBO	25 498 238	22 735 940	2762298
SNB	2 610 302	191 141	2 419 161
SOTEV	58 431 805	50 364 114	8 067 691
SDB	22 428 326	21 090 864	1 337 462
PREFORME	1 557 751	651 095	906 656
SIT	1 889 325	2 936 452	-1 047 127
SOSTEM	184 439 873	203 193 886	-18 754 013
SLD	1 040	0	1 040
SOTUCOLAIT	1 096 009	2 359 110	-1 263 101
STDM	126 851	190 654	-63 803
SMVDA RAOUDHA	5 456 928	8 726 362	-3 269 434
ERRAFAHA	2 751 932	9 027 152	-6 275 220
SINDT	10 630	4 100 345	-4 089 715
SOCOLAIT	2 838 964	2 491 314	347 650
STC (2)	33 351 343	0	33 351 343
STT (2)	1 914 199	0	1 914 199
Total	1 369 328 653	1 329 913 407	39 415 246

Cette note est un contributif par société avec les éliminations.

- (1) La STBN a été absorbée par la SGBIA en 2023
- (2) Nouvelle entrée au périmètre de consolidation

3.20. Les autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation ont enregistré une augmentation de 5 867 550 DT, à savoir :

Désignations	2023	2022	Variations
Quote-part des subventions d'investissements inscrite en résultat de l'exercice	2 270 176	718 547	1 551 629
Subventions d'exploitation	531 685	1 431 480	-899 795
Autres produits d'exploitation	5 898 732	683 016	5 215 716
Total	8 700 593	2 833 043	5 867 550

3.21. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés ont enregistré une augmentation de 47 691 533 DT et ce en passant de 680 428 837 DT en 2022 à 728 120 370 DT en 2023, à savoir :

SOCIETES	2023	2022	Variations
SFBT	224 350 736	191 200 216	33 150 520
SGBIA (1)	89 683 926	73 629 214	16 054 712
STBG	26 830 824	24 046 618	2 784 206
SBT	24 272 422	23 220 905	1 051 517
SEABG	132 963 946	125 707 017	7 256 929
STBN (1)	0	5 442 286	-5 442 286
STBO	14 564 269	11 832 559	2 731 710
SNB	20 458 478	12 769 497	7 688 981
SOTEV	343 956	284 724	59 232
SDB	228 638	215 252	13 386
PREFORME	34 054 112	43 681 798	-9 627 686
SIT	3 522 573	2 192 929	1 329 644
SOSTEM	126 955 773	153 415 158	-26 459 385
SLD	2 248 009	1 808 062	439 947
SOTUCOLAIT	87 603	278 946	-191 343
SFBT DIS	0	13 713	-13 713
STDM	2 963 308	3 440 110	-476 802
SPDIT	4 103	3 503	600
SMVDA RAOUDHA	5 756 320	6 601 553	-845 233
ERRAFAHA	112 616	248 590	-135 974
SINDT	33 371	238 436	-205 065
STEM	9 090	8 300	790
SOCOLAIT	150 587	149 451	1 136
STC (2)	12 822 187	0	12 822 187
STT (2)	3 359 678	0	3 359 678
Total	725 776 525	680 428 837	45 347 688

Cette note est un contributif par société avec les éliminations.

- (1) La STBN a été absorbée par la SGBIA en 2023
(2) Nouvelle entrée au périmètre de consolidation

3.22.Les charges de personnel

Les charges de personnel ont augmenté de 10 907 242 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022	Variations
Appointements et compléments d'appointements	130 589 608	121 068 888	9 520 720
Charges sociales	22 723 391	21 800 540	922 851
Autres charges de personnel	1 990 555	1 526 884	463 671
Total	155 303 554	144 396 312	10 907 242

Elles se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2023	2022	Variations
SFBT	42 825 710	39 118 604	3 707 106
SGBIA (1)	14 257 471	9 582 941	4 674 530
STBG	7 844 434	7 806 318	38 116
SBT	7 906 614	7 312 039	594 575
SEABG	7 381 774	7 113 631	268 143
STBN (1)	0	3 361 995	-3 361 995
STBO	2 811 959	2 358 845	453 114
SNB	6 061 453	5 236 927	824 526
SOTEV	2 279 465	1 973 054	306 411
SDB	1 212 002	1 184 630	27 372
PREFORME	2 521 137	2 367 447	153 690
SIT	6 486 391	6 226 053	260 338
SOSTEM	34 944 490	37 517 485	-2 572 995
SLD	2 467 713	2 275 308	192 405
SOTUCOLAIT	295 371	355 401	-60 030
SFBT DIST	607 534	683 643	-76 109
STDM	4 296 390	5 405 605	-1 109 215
SPDIT	352 926	326 906	26 020
SMVDA RAOUDHA	2 998 363	2 850 598	147 765
ERRAFAHA	406 197	1 037 828	-631 631
SINDT	30 000	30 000	0
SOCOLAIT	183 801	197 815	-14 014
STEM	68 777	73 239	-4 462
SIMCO (2)	12 000	0	12 000
STC (2)	4 727 203	0	4 727 203
STT (2)	2 324 379	0	2 324 379
Total	155 303 554	144 396 312	10 907 242

Cette note est un contributif par société avec les éliminations.

(1) La STBN a été absorbée par la SGBIA en 2023

(2) Nouvelle entrée au périmètre de consolidation

3.23. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions ont diminué en 2023 de 2 557 904 DT, à savoir :

Désignations	2023	2022	Variations
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 869 777	1 867 527	2 250
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	72 594 876	66 129 658	6 465 218
Dotations aux amortissements des emballages récupérables	4 484 184	4 692 593	-208 409
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	15 091 486	16 746 837	-1 655 351
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	1 209 139	8 363 109	-7 153 970
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs biologique	907 888	985 114	-77 226
Dotations aux provisions pour engagements de retraite	566 388	243 063	323 325
Dotations aux provisions des écarts d'acquisitions	36 570	290 311	-253 741
Total	96 760 308	99 318 212	-2 557 904

Elles se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2023	2022	Variations
SFBT	37 046 823	38 120 277	-1 073 454
SGBIA (1)	16 593 172	15 658 759	934 413
STBG	4 824 021	4 612 436	211 585
SBT	4 757 020	5 085 818	-328 798
SEABG	-2 257 405	5 594 733	-7 852 138
STBN (1)	0	2 638 201	-2 638 201
STBO	2 298 738	2 261 483	37 255
SNB	1 856 478	980 155	876 323
SOTEV	1 763 187	619 834	1 143 353
SDB	267 907	205 037	62 870
PREFORME	905 295	1 431 574	-526 279
SIT	226 554	847 554	-621 000
SOSTEM	17 694 496	14 411 452	3 283 044
SLD	2 143 822	4 051 017	-1 907 195
SOTUCOLAIT	39 375	74 165	-34 790
SFBT DIS	81 329	77 499	3 830
STDM	705 787	233 846	471 941
SPDIT	736 601	56 714	679 887
SMVDA RAOUDHA	2 168 083	2 253 521	-85 438
ERRAFAHA	-9 214	42 595	-51 809
SOCOLAIT	30 300	61 346	-31 046
STEM	49	196	-147
STC (2)	3 192 085	0	3 192 085
STT (2)	1 695 805	0	1 695 805
Total	96 760 308	99 318 212	-2 557 904

Cette note est un contributif par société avec les éliminations.

- (1) La STBN a été absorbée par la SGBIA en 2023
- (2) Nouvelle entrée au périmètre de consolidation

3.24. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation ont augmenté de 1 439 145 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022	Variations
Sous traitance générale	5 217 343	5 121 417	95 926
Location	5 528 231	5 755 032	-226 801
Entretiens et réparations	12 065 320	10 687 723	1 377 597
Primes d'assurances	7 836 880	7 449 176	387 704
Etudes et recherches	5 063 509	4 629 170	434 339
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 573 356	2 907 159	666 197
Publicité, publications et relations publiques	10 004 233	10 143 577	-139 344
Frais de transport	15 053 059	17 347 279	-2 294 220
Déplacements, missions et réceptions	2 052 557	2 818 418	-765 861
Frais postaux et de télécommunications	1 040 708	761 138	279 570
Commissions et services bancaires	1 351 207	1 218 028	133 179
Redevance pour concession de marques brevets	12 778 573	12 845 176	-66 603
Jetons de présence	1 180 411	1 102 750	77 661
Impôts et taxes sur rémunérations	1 923 425	1 720 671	202 754
Autres impôts et taxes	8 049 594	7 395 187	654 407
Personnel extérieur à l'entreprise	1 757 482	1 262 971	494 511
Autres charges liées à l'exploitation	5 539 428	5 411 299	128 129
Total	100 015 316	98 576 171	1 439 145

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2023	2022	Variations
SFBT	45 167 186	45 840 472	-673 286
SGBIA (1)	8 214 939	5 946 520	2 268 419
STBG	3 611 379	3 927 495	-316 116
SBT	1 543 728	3 003 316	-1 459 588
SEABG	3 633 499	3 718 729	-85 230
STBN (1)	0	1 454 004	-1 454 004
STBO	999 035	879 685	119 350
SNB	886 732	1 851 118	-964 386
SOTEV	2 648 105	2 137 714	510 391
SDB	682 144	723 768	-41 624
PREFORME	1 126 829	992 227	134 602
SIT	1 319 355	2 183 885	-864 530
SOSTEM	18 091 441	19 974 703	-1 883 262
SLD	2 062 094	1 788 747	273 347
SOTUCOLAIT	139 830	137 615	2 215
SFBT DIS	124 925	88 957	35 968
STDM	1 330 139	1 285 412	44 727
SPDIT	414 462	356 992	57 470
SMVDA RAOUDHA	1 608 034	1 838 892	-230 858
ERRAFAHA	130 196	108 544	21 652
SINDT	22 411	22 475	-64
SOCOLAIT	301 769	280 024	21 745
STEM	33 704	34 877	-1 173
SIMCO (2)	5 933	0	5 933
STC (2)	5 213 199	0	5 213 199
STT (2)	704 248	0	704 248
Total	100 015 316	98 576 171	1 439 145

Cette note est un contributif par société avec les éliminations.

(1) La STBN a été absorbée par la SGBIA en 2023

(2) Nouvelle entrée au périmètre de consolidation

3.25.Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation se détaille par société comme suit :

SOCIETES	2023	2022	Variations
SFBT	197 645 252	192 943 911	4 701 341
SGBIA (1)	19 767 907	20 428 371	-660 464
STBG	5 632 842	4 457 397	1 175 445
SBT	9 510 878	5 737 595	3 773 283
SEABG	41 816 668	54 294 356	-12 477 688
STBN (1)	0	-2 181 154	2 181 154
STBO	1 093 627	267 755	825 872
SNB	2 808 912	-116 268	2 925 180
SOTEV	3 643 861	1 252 933	2 390 928
SDB	1 683 438	291 134	1 392 304
PREFORME	6 799 214	2 883 722	3 915 492
SIT	52 938	665 688	-612 750
SOSTEM	25 325 805	19 718 969	5 606 836
SLD	6 106 069	3 170 980	2 935 089
SOTUCOLAIT	-513 127	-581 257	68 130
SFBT DIS	1 060 619	1 043 051	17 568
STDM	-2 350 123	-597 303	-1 752 820
SPDIT	-1 604 816	-787 035	-817 781
SMVDA RAOUDHA	-2 396 725	688 740	-3 085 465
ERRAFAHA	-114 648	-27 603	-87 045
SINDT	-76 967	3 806 134	-3 883 101
SOCOLAIT	-293 023	-326 452	33 429
STEM	175 775	170 783	4 992
SIMCO (2)	-17 933	0	-17 933
STC (2)	5 070 584	0	5 070 584
STT (2)	1 219 968	0	1 219 968
Total	322 046 995	307 204 447	14 842 548

Cette note est un contributif par société sans les éliminations.

- (1) La STBN a été absorbée par la SGBIA en 2023
- (2) Nouvelle entrée au périmètre de consolidation

3.26.Les charges financières nettes

Les charges financières ont augmenté de 12 426 239 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022	Variations
Charges d'intérêts	15 576 266	8 809 489	6 766 777
Pertes / cession d'actifs financier	4 147	13 591	-9 444
Pertes de change	4 736 624	3 646 850	1 089 774
Gains de change	-1 367 372	-2 291 707	924 335
Dotation des élément financiers	3 789 756	1 106 538	2 683 218
Reprise des élément financiers	-262 516	-1 287 697	1 025 181
Autres charges financières	64 479	118 081	-53 602
Total	22 541 384	10 115 145	12 426 239

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2023	2022	Variations
SFBT	1 711 547	238 405	1 473 142
SGBIA (1)	2 522 518	945 661	1 576 857
STBG	1 132 421	1 646 101	-513 680
SBT	1 467 642	813 051	654 591
SEABG	3 495 303	-1 273 701	4 769 004
STBN (1)	0	1 977 442	-1 977 442
STBO	180 372	296 444	-116 072
SNB	1 324 084	259 281	1 064 803
SOTEV	4 709	6 223	-1 514
PREFORME	1 806 339	1 253 670	552 669
SIT	175 567	218 234	-42 667
SOSTEM	5 182 697	3 372 194	1 810 503
SLD	815 415	1 282 668	-467 253
SOTUCOLAIT	53 184	5 552	47 632
SPDIT	-3 822	-1 057 153	1 053 331
SMVDA RAOUDHA	187 487	130 602	56 885
ERRAFAHA	21	96	-75
SOCOLAIT	946	375	571
STC (2)	1 748 247	0	1 748 247
STT (2)	736 707	0	736 707
Total	22 541 384	10 115 145	12 426 239

Cette note est un contributif par société avec les éliminations.

- (1) La STBN a été absorbée par la SGBIA en 2023
- (2) Nouvelle entrée au périmètre de consolidation

3.27.Les produits des placements

Les produits des placements ont augmenté de 20 893 357 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022	Variations
Dividendes	4 281 602	7 729 670	-3 448 068
Jetons de présence	54 861	84 750	-29 889
Produit / cession d'actifs financier	9 463 413	1 662 964	7 800 449
Plus-value de réévaluation des titres	17 505	8 458	9 047
Autres produits de placements	39 468 837	22 907 019	16 561 818
Total	53 286 218	32 392 861	20 893 357

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2023	2022	Variations
SFBT	25 798 770	15 441 892	10 356 878
SGBIA (1)	475 569	32 000	443 569
STBG	358 569	97 350	261 219
SBT	952 209	3 666 098	-2 713 889
SEABG	9 790 774	3 861 320	5 929 454
STBN (1)	0	107 266	-107 266
STBO	243 241	40 492	202 749
SNB	2 260	32 178	-29 918
SOTEV	258 132	563 816	-305 684
SDB	54 164	41 629	12 535
PREFORME	197 110	140 606	56 504
SIT	72 650	96 000	-23 350
SOSTEM	453 604	421 632	31 972
SLD	775	24 105	-23 330
SOTUCOLAIT	40	23 207	-23 167
SFBT DIS	27 233	37 651	-10 418
STDM	961 796	698 488	263 308
SPDIT	12 967 388	6 788 620	6 178 768
SMVDA RAOUDHA	1 912	0	1 912
ERRAFAHA	10 855	33 698	-22 843
SINDT	332 334	141 591	190 743
SOCOLAIT	14 347	14 094	253
STEM	119 217	89 128	30 089
SIMCO (2)	91 942	0	91 942
STC (2)	3 630	0	3 630
STT (2)	97 697	0	97 697
Total	53 286 218	32 392 861	20 893 357

Cette note est un contributif par société avec les éliminations.

- (1) La STBN a été absorbée par la SGBIA en 2023
(2) Nouvelle entrée au périmètre de consolidation

3.28. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires ont augmenté en 2023 de 55 169 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022	Variations
Gains non récurrents ou exceptionnels	2 590 699	3 673 028	-1 082 329
Profits sur cession d'immobilisations	2 184 310	1 031 227	1 153 083
Autres gains ordinaires	15 597	31 182	-15 585
Total	4 790 606	4 735 437	55 169

3.29. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires ont augmenté en 2023 de 3 526 028 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2023	2022	Variations
Pertes sur cession d'immobilisations	-155 461	-224 376	68 915
Autres pertes ordinaires	-5 786 209	-2 191 266	-3 594 943
Total	-5 941 670	-2 415 642	-3 526 028

3.30. Impôts sur les sociétés

Désignations	2023	2022	Variations
Impôts courants	-47 497 434	-51 819 856	4 322 422
Impôts différés	175 353	587 114	-411 761
Contribution sociale de solidarité	-9 381 518	-10 102 863	721 345
Impôt sur les revenus de capitaux mobiliers	0	-143 470	143 470
Total	-56 703 599	-61 479 075	4 775 476

4. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

4.1. PRESENTATION DES FILIALES :

SOCIETE	Pourcentage de contrôle	Pourcentage intérêt	Méthode de consolidation	ACTIVITES	PAYS d'enregistrement
S F B T	100,00%	100,00%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BIERE ET BG	TUNISIE
SGBIA	100,00%	96,35%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET BIERE EN FUTS	TUNISIE
STBG	56,50%	56,50%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SBT	57,06%	53,02%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG, EAU, JUS ET LAIT	TUNISIE
SEABG	95,77%	92,33%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BIERE ET JUS	TUNISIE
STBN	0,00%	0,00%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
STBO	99,99%	98,32%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SNB	59,99%	57,74%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG BOITES ET PET	TUNISIE
SOTEV	98,87%	94,40%	IG	DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SDB	50,00%	46,17%	IG	DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
PREFORME	99,98%	97,01%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE PREFORME ET BOUCHONS	TUNISIE
FEP	40,00%	38,81%	ME	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE BOUCHON PLASTIQUE	TUNISIE
SIT	99,80%	93,79%	IG	SOCIETE INFORMATIQUE	TUNISIE
SOSTEM	99,98%	99,98%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DES EAUX MINERALES	TUNISIE
SLD	98,14%	85,84%	IG	LOCATION DES ACTIFS DE PRODUCTION DE BG ET FABRICATION DE CASIERS	TUNISIE
SOTUCOLAIT	100,00%	97,67%	IG	COLLECTE DE LAIT	TUNISIE
SFBT DIST	99,99%	90,09%	IG	ASSISTANCE COMMERCIALE A LA DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE	TUNISIE
STDM	100,00%	93,93%	IG	TRANSPORT DE MARCHANDISES	TUNISIE
SIMCO	99,99%	99,99%	IG	PROMOTION IMMOBILIERE	TUNISIE
STC	99,91%	52,57%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DES EAUX MINERALES	TUNISIE
SPDIT	88,68%	88,68%	IG	PLACEMENT – SICAF	TUNISIE
SMVDA RAOUDHA	73,75%	71,71%	IG	ELEVAGE - PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE VINS	TUNISIE
ERRAFAHA	100,00%	99,92%	IG	COLLECTE DE LAIT	TUNISIE
SINDT	50,00%	45,13%	IG	PROMOTION IMMOBILIERE	TUNISIE
SOCOLAIT	100,00%	97,19%	IG	COLLECTE DE LAIT	TUNISIE
STEM	99,91%	99,89%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DES EAUX MINERALES	TUNISIE
STT	66,67%	35,35%	IG	TRANSPORT DE MARCHANDISES	TUNISIE

(*) Méthodes de consolidation :

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

Les sociétés présentant les caractéristiques de filiales et n'ayant pas été retenues dans le périmètre de consolidation en raison de leurs impacts non significatifs (total net bilan et résultat) sont : EL HOUDA, CRYSTAL PET INDUSTRIES, SFBT Italie, SFBT SII, SKC et SEM.

4.2.CHANGEMENT DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION :

Sociétés	% de contrôle 2023	% de contrôle 2022	Variations	% d'intérêt 2023	% d'intérêt 2022	Variations	Contribution dans le résultat consolidé 2022	Effet du changement du périmètre sur le résultat consolidé 2022
S F B T	100,00%	100,00%	0,00%	100,00%	100,00%	0,00%	171 711 846	0
SGBIA	100,00%	100,00%	0,00%	96,35%	95,05%	1,30%	14 069 298	183 579
STBG	56,50%	56,26%	0,23%	56,50%	56,26%	0,23%	1 278 441	2 972
SBT	57,06%	57,00%	0,06%	53,02%	51,16%	1,86%	4 741 098	88 343
SEABG	95,77%	95,77%	0,00%	92,33%	90,58%	1,75%	44 618 288	782 138
STBN	0,00%	99,99%	-99,99%	0,00%	97,53%	-97,53%	-4 025 848	3 926 288
STBO	99,99%	99,99%	0,00%	98,32%	97,51%	0,81%	395 468	3 203
SNB	59,99%	59,99%	0,00%	57,74%	57,19%	0,55%	-165 077	-913
SOTEV	98,87%	98,87%	0,00%	94,40%	94,38%	0,02%	1 211 650	289
SDB	50,00%	50,00%	0,00%	46,17%	45,29%	0,88%	89 465	784
PREFORME	99,98%	99,98%	0,00%	97,01%	95,99%	1,02%	1 072 947	10 997
FEP	40,00%	40,00%	0,00%	38,81%	38,40%	0,41%	931 341	3 818
SIT	99,80%	99,80%	0,00%	93,79%	93,50%	0,29%	416 296	1 208
SOSTEM	99,98%	99,98%	0,00%	99,98%	99,98%	0,00%	12 679 683	16
SLD	98,14%	98,14%	0,00%	85,84%	84,52%	1,33%	1 025 360	13 594
SOTUCOLAIT	100,00%	100,00%	0,00%	97,67%	96,96%	0,71%	-557 770	-3 952
SFBT DIST	99,99%	99,99%	0,00%	90,09%	89,92%	0,17%	797 179	1 322
STDM	100,00%	100,00%	0,00%	93,93%	92,55%	1,39%	42 945	596
SIMCO	99,99%		99,99%	99,99%		99,99%	0	0
STC	99,91%		99,91%	52,57%		52,57%	0	0
SPDIT	88,68%	83,55%	5,13%	88,68%	82,96%	5,72%	5 099 969	291 698
SMVDA RAOUDHA	73,75%	73,75%	0,00%	71,71%	71,25%	0,46%	311 349	1 427
ERRAFAHA	100,00%	100,00%	0,00%	99,92%	99,91%	0,02%	-15 433	-3
SINDT	50,00%	50,00%	0,00%	45,13%	42,67%	2,46%	1 391 024	34 211
SOCOLAIT	100,00%	100,00%	0,00%	97,19%	96,36%	0,84%	-305 639	-2 555
STEM	99,91%	99,91%	0,00%	99,89%	99,89%	0,00%	212 895	0
STT	66,67%		66,67%	35,35%		35,35%	0	0

Effet du changement du périmètre en 2023 sur le résultat consolidé 2022 : 5 339 063

5. ANALYSE DES POSTES DE L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2023
(Exprimé en Dinars tunisien)

5.1. Stocks et encours

Désignation	2023	2022	Variation bilancielle	Impact Flux Trésorerie	Entrée de périmètre	Reclassement / Comptes non-trésorerie
Variation des stocks et encours	461 769 875	367 176 507	-94 593 368	-79 289 603	15 478 816	-175 051

5.2. Créances clients

Désignation	2023	2022	Variation bilancielle	Impact Flux Trésorerie	Entrée de périmètre	Reclassement / Comptes non-trésorerie
Variation des créances clients	319 274 034	303 717 150	-15 556 884	-5 860 202	6 285 814	3 410 868

5.3. Autres Actifs

Désignation	2023	2022	Variation bilancielle	Impact Flux Trésorerie	Entrée de périmètre	Reclassement / Comptes non-trésorerie
Variation des autres actifs	165 861 380	134 314 842	-31 546 538	-32 613 398	2 693 158	-3 760 018

5.4. Prêts et avances consentis

Désignation	2023	2022	Variation bilancielle	Impact Flux Trésorerie	Entrée de périmètre	Reclassement / Comptes non-trésorerie
Variation des prêts et avances consentis	20 838 130	18 852 574	-1 985 556	-1 803 243	182 313	0

5.5. Fournisseurs et autres dettes

Désignation	2023	2022	Variation bilancielle	Impact Flux Trésorerie	Entrée de périmètre	Reclassement / Comptes non-trésorerie
Variation des fournisseurs et des autres dettes	481 739 262	510 280 786	28 541 524	-49 252 983	19 946 248	765 211

5.6. Incidence des variations de périmètre

L'effet de la variation de périmètre sur l'état de flux de trésorerie de - 17 225 689 est composé de - 6 042 802 DT pour les entrées de périmètre, - 11 057 270 DT pour les achats de titres SPDIT et - 124 930 DT pour les achats de titres STBG.

5.7.Trésorerie de clôture

Trésorerie de Clôture	2023	2022
Valeur a l'encaissement (effets et chèques, virements)	4 951 909	605 877
Billets de trésorerie moins de 3 mois	37 850 000	33 600 000
Banque	165 407 551	214 444 072
CAISSE	562 983	478 257
CCP	268 191	268312
Autres (Certificat de dépôt et compte à terme - 3 mois)	27 900 000	44 550 109
Concours bancaires (passif)	-21 088 551	-3 021 670
Total	215 852 083	290 924 957

6. SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2023
(Exprimé en Dinars tunisien)

SCHEMA DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION CONSOLIDÉS
(Exprimé en dinars)

Produits	Montant	Charges	Montant	Soldes	Montant
Ventes de marchandises et autres	19 757 715	Coût d'achat de marchandises	-19 132 063	Marge commerciale	625 652
Revenus et autres produits d'exploitations	1 349 570 938				
Variation des stocks d'en-cours et produits finis	34 631 312				
Total	1 384 202 250	Total		Production	1 384 202 250
Production	1 384 202 250	Achats consommés	-725 776 525	Marge sur coût matières	658 425 725
Marge commerciale	625 652	Autres charges externes	-90 042 297		
Marge sur coût matières	658 425 725				
Autres produits d'exploitation	8 700 593				
Production immobilisée	6 374 203				
Total	674 126 173	Total	-90 042 297	Valeur Ajoutée Brute	584 083 876
Valeur Ajoutée Brute	584 083 876	Impôts et Taxes	-9 973 019		
		Charges de Personnel	-155 303 554		
Total	584 083 876	Total	-165 276 573	Excédent brut d'exploitation	418 807 303
Excédent brut d'exploitation	418 807 303	Autres pertes Ordinaires	-5 941 670		
Autres gains ordinaires	4 790 606	Charges Financières	-22 541 384		
Produits financiers	53 286 218	Dotations aux Amorts et Prov Ordin	-96 760 308		
		Impôt sur le Résultat Ordinaire	-56 703 599		
Total	476 884 127	Total	- 181 946 961	Résultat des activités ordinaires après Impôts	294 937 166
Résultat positif des activités ordinaires	294 937 166				
Quotes-parts de résultat SME	642 563				
Total	295 579 729	Total		Résultat net après modification comptable	295 579 729

**Les Commissaires aux Comptes
Associés - M.T.B.F**

Cabinet d'Audit & de Consultants
*membre de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie*

**Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers
consolidés arrêtés au 31 décembre 2023**

Tunis, le 15 mars 2024

Messieurs les Actionnaires de la
Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
5, Boulevard Mohamed El Béji Caid Essebssi, Centre Urbain Nord
1082, Tunis

I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 1.330.442.193 DT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 295.579.729 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur le point décrit au niveau de la note N°2.17 aux états financiers consolidés se rapportant aux contrôles fiscaux et sociaux en cours au niveau des différentes sociétés du groupe.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne du Groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés.

Les Commissaires aux Comptes
Associés - M.T.B.F

Mohamed Lassaad BORJI

Cabinet d'Audit & de Consultants,
membre de l'Ordre des Experts Comptables
de Tunisie

Ali LAHMAR